

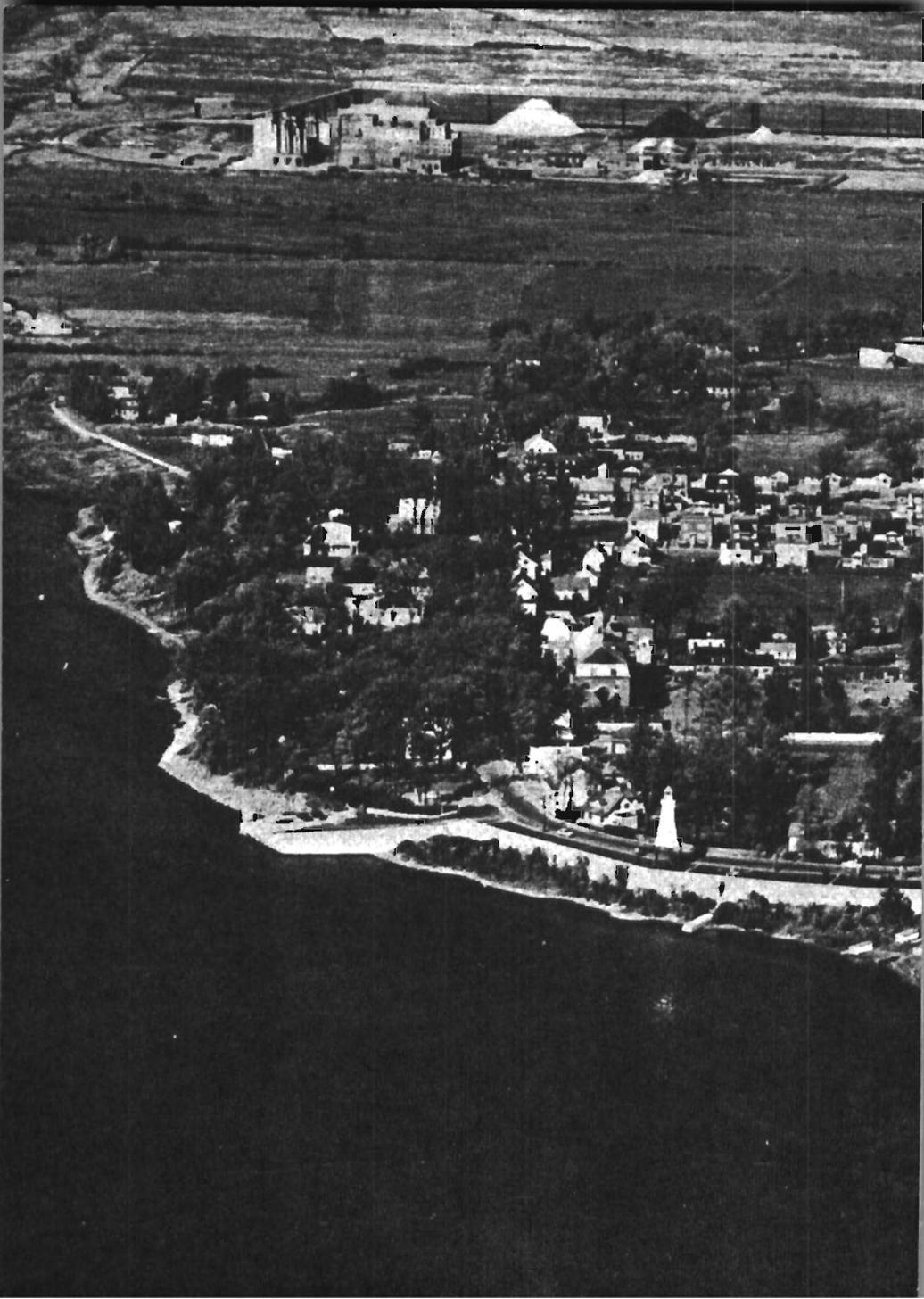
# VARENNE

1672

1972



doris horman





*Varenes dans les prémices de l'ère industriel, alors qu'il offrait encore l'aspect d'un village agricole.*

doris horman

# VARENNES 1672 1972



*Société de  
Généalogie de  
Drummondville*

545, rue des Écoles  
DRUMMONDVILLE, QC J2B 1J6

Édité par

LE COMITÉ DU TRICENTENAIRE DE VARENNES

---

**Don de**



**Fondation Raymond-Beaudet**

**449, rue Notre-Dame  
Drummondville  
(Québec) J2B 2K9  
(819) 478-2519**

**Maquette des pages-couvertures: A. Albert Dalpé.**

© Ottawa, Canada 1972, doris horman.

Tous droits réservés.

Dépôt légal: 3<sup>e</sup> trimestre 1972.

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

*A mes parents adoptifs  
qui sont aussi ma tante et mon oncle,  
Liliane et Hubert Payette.*

2009  
11/03/09

## *Merci*

– aux deux corporations municipales qui ont facilité le financement de cet ouvrage;

– à M. Aimé Gervais qui, malgré les multiples tâches de sa fonction de président du Comité du Tricentenaire, collabora aux recherches;

– à M. A. Albert Dalpé, vice-président du Comité du Tricentenaire et à son épouse, animateurs des chercheurs, pour leur assistance continuelle;

– aux chercheurs, aux copistes et aux photographes, pour leur précieuse coopération.

# Preface

Cet ouvrage est un héritage. C'est le legs de trois siècles d'histoire, de l'histoire de Varennes et des Varennois. A cette heure d'incertitude, il constitue un témoignage des valeurs qui demeurent vraies. A l'auteur et aux collaborateurs, ma plus vive gratitude.



Les peuples heureux, a-t-on dit, n'écrivent pas leur histoire, ils la vivent. Depuis trois cents ans, Varennes a agi de même: les jours s'usent d'ordinaire tissés de petits labeurs et de devoirs intenses, sans faire parler d'eux. Aujourd'hui, pourtant, s'inscrit en nos chroniques varennoises une page d'allégresse et d'émotion. Quelle gloire ressentons-nous tous à l'écrire et à la buriner dans la pierre. S'il est vrai que les énergies s'allument les unes aux autres comme des flambeaux, retrouvez vaillants Pionniers au cœur de tous les Varennois l'étincelle jaillie autrefois de la flamme de votre valeur de preux.

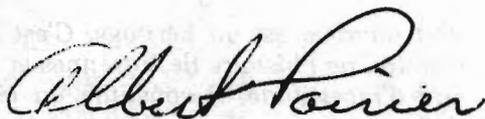


---

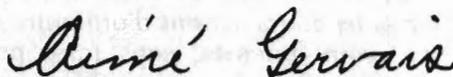
Préface par M. Guy Boucher de Grosbois, maire de la corporation municipale de la Paroisse de Varennes;

M. Laurent Brodeur, maire de la corporation municipale du Village de Varennes;

Les chapitres suivants vous démontreront que l'histoire de nos ancêtres nous donne un exemple de coopération, de travail et de dévouement. Conservons ces qualités léguées par le passé et notre avenir sera assuré.



L'année du Tricentenaire de Varennes n'aurait-elle laissé d'autres marques de son passage que le monument aux pionniers et ce volume qui raconte leur histoire, il valait la peine de dépenser temps et énergie pour faire de 1972 un nouveau point de départ vers l'avenir.



---

M. Albert Poirier, président du Conseil exécutif  
de la Municipalité scolaire de Varennes;

M. Aimé Gervais, président du Comité du  
Tricentenaire.

*Il faut reprendre les chemins d'eau et les portages;  
réapprendre les portulans.  
Pour savoir Qui nous sommes.*



## Introduction

# Avant Varennnes

La terre a beau rouler ses jours et ses nuits, il n'y eut rien de neuf sous le soleil d'antan, même pas la Neufve-France! Et c'est un truisme d'affirmer que les découvreurs ne découvrirent rien. Bien avant notre Cartier-capitaine-topographe, des myriades de pêcheurs européens connaissaient cette terre du soleil couchant. C'est pourtant bien la *folle du logis* qui enfanta la commandite des monarques aux explorateurs. Les Terres Neuves, cet ailleurs mystérieux, émergeaient d'un mythe poli par le temps. Platon prétendait déjà que des îles nombreuses et un vaste continent existaient par delà son Atlantide submergée. Et les poètes annonçaient que l'océan baignait, aux antipodes, une *terra incognita* d'une fertilité inouïe. Un Eldorado aux filons d'or recouverts d'une manne opulente...

La tête à la fois farcie de rêves et d'ambition (ce paradoxe qui érige un continent en 3 siècles...), les bâtisseurs de pays tentèrent d'aménager des jardins français outre-Atlantique en même temps que les actionnaires des compagnies rêvaient de ballots de fourrures. Que se passait-il à Varennnes qui ne l'était pas? Rien. Aucun document ne laisse supposer que le territoire, *banlieue* d'Hochelaga, eut été l'habitat d'Amérindiens. Les aborigènes y chassaient sûrement car «*dans son état primitif, Varennnes était entièrement occupé par la forêt.*»<sup>1</sup> Du fleuve, il faut s'imaginer une superbe frondaison

---

1. *La florule de Varennnes*, frère Marie-Victorin, article paru dans *Le Devoir*, 3 juillet 1943.

projetant ses couleurs en trois vagues croissantes percées, surtout à l'est, de prairies naturelles. D'abord, l'exubérante végétation marécageuse surplombée par la horde des saules arbustifs; puis la mer infinie des érables rouges, ormes, tilleuls, frênes et chênes, et des pins blancs agrippés aux lanquettes de sable; et la dernière vague, épousant le coteau de St-Amable porteur d'érables à sucre.

Cette futaie impassible vit défiler, dans le chenail du temps et du fleuve, des cortèges insolites. L'automne commençait sans doute à l'asperger de lumière lorsque les 2 grosses barques de Jacques Cartier remontèrent vers Hochelaga, en octobre 1535. La Grande et la Petite Hermine mouillaient à Stadaconé et le capitaine avait ancré l'Emerillon au lac St-Pierre, par crainte d'avaries. Toujours à la poursuite de cette part du «testament d'Adam»<sup>2</sup> dérobée à son roi, le Maloin repasse devant chez-nous avec ses barques à voiles et ses mariniers lors de son 3<sup>e</sup> périple, en 1541. Et cette belle délégation foule sans doute le territoire de notre municipalité puisqu'il «*explore attentivement la rive sud que Donnacona lui a dit toucher au pays où croissent le girofle et la cannelle, et découvre la rivière Richelieu.*»<sup>3</sup> L'histoire ne dit pas s'il moissonna ses épices! Champlain bourlinguait dans les parages en 1603, à titre de géographe-cartographe. Et à l'automne de 1641, un jeune homme d'une trentaine d'années dont le bras, comme celui des futurs Canadiens de l'hymne national, savait porter l'épée et la croix, fit un bref séjour à Hochelaga. Il repassa devant Varennes avec sa troupe au printemps suivant, semer à Ville-Marie le grain de Sénevé du père Vincent.<sup>4</sup>

A qui appartenait ce territoire aux frontières-fantômes? Les adeptes du droit naturel diront: aux Amérindiens. Les pro-colonialistes répondront: à la Couronne. C'est d'ailleurs ce dont était convaincu François 1<sup>er</sup> depuis le jour où son mandataire avait planté des croix. En 1627, le Roy fondait la

2. En 1493, une bulle du pape Alexandre VI divisait le monde *nouveau* entre l'Espagne et le Portugal. Vexé, le roi de France demanda à voir le testament d'Adam...

3. Jacques Cartier devant l'histoire, Gustave Lanctot, éd. Lumen, Montréal, 1947, p. 76.

4. Après avoir célébré la 1<sup>ère</sup> messe dans l'île, le père Vincent dit: «*Ce que vous voyez ici n'est qu'un grain de Sénevé.*». Cité dans *Histoire du Canada*, Robert Lacour-Gayet, éd. Fayard, Paris, 1966, p. 87.

Compagnie de la Nouvelle-France dite aussi des Cent-Associés et lui donnait le pays «*en toute propriété, justice et seigneurie*»<sup>5</sup>. Latitude: de la Floride au cercle Arctique; longitude: de l'«*Isle de Terre-neuve, tirant à l'ouest, jusqu'au grand lac, dit la mer douce*»<sup>6</sup>. Et cette société concédait au chevalier Jean de Lauzon, sieur de la Sytière, *échiquier* et conseiller du Roy, un territoire «*plus vaste que deux ou trois provinces de France.*»<sup>7</sup> Varennes y était inclus. Lauzon ne fondait que de frêles espoirs sur son domaine. A la Société Notre-Dame de Montréal, il céda cette grande île à la vocation insoupçonnée de métropole et ignora les abords.

A la suite d'ententes verbales, vers 1667, les premiers défrichements retentirent dans les ramures de notre forêt et les abattis s'animèrent: çà et là, une maison de billes s'éleva, flanquée d'un jardin plantureux. Le domaine redevint cependant propriété royale durant quelques mois lorsque, pour favoriser la colonisation, le Conseil d'État déclara, en juin 1672, que «*la moitié des terres seront retranchées des concessions et données aux nouveaux particuliers qui se présenteront pour les cultiver.*»<sup>8</sup> Peu après, le Grand Intendant concédait les 5 fiefs devant constituer notre municipalité. L'épopée varennoise débutait officiellement.

5. 6. *Édits et Ordonnances*, v. 1, p. 7. Acte pour l'établissement de la Compagnie des Cent-Associés par le cardinal de Richelieu.

7. Lacour-Gayet, p. 97.

8. *Édits et Ordonnances*, v. 1, p. 60.

...the ... of ...  
...the ... of ...

...the ... of ...  
...the ... of ...  
...the ... of ...  
...the ... of ...  
...the ... of ...  
...the ... of ...  
...the ... of ...  
...the ... of ...  
...the ... of ...  
...the ... of ...

...the ... of ...  
...the ... of ...  
...the ... of ...  
...the ... of ...  
...the ... of ...  
...the ... of ...  
...the ... of ...  
...the ... of ...  
...the ... of ...  
...the ... of ...

## Varenes en Neufve-France

Jusqu'à la décennie de 1660, les conflits de pouvoir, les querelles de l'eau-de-vie, les rivalités de la traite, les incurSIONS des Iroquois et même d'effrayantes secousses sismiques avaient anémié la colonie.

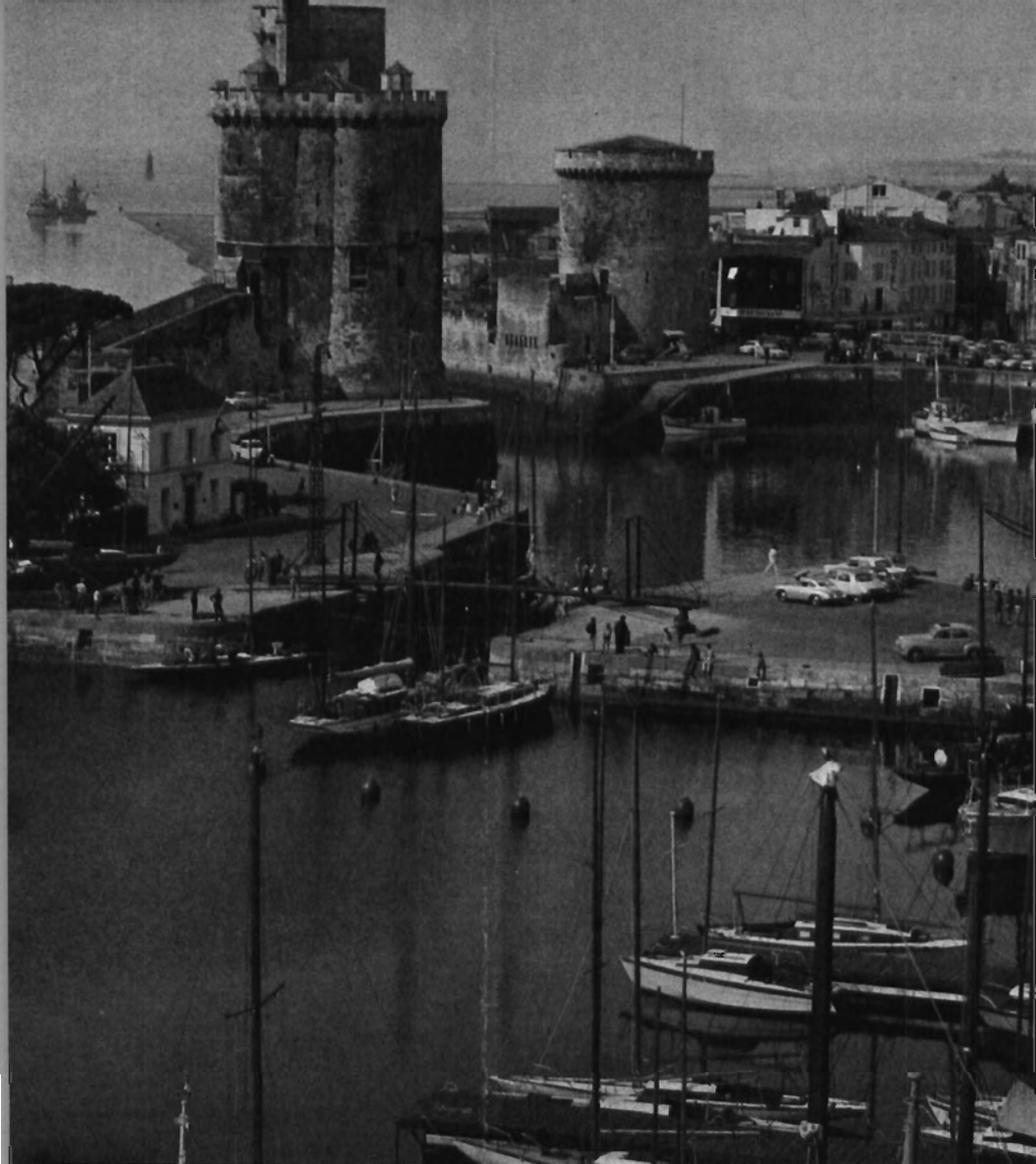
Mais ce fut un été radieux que celui de 1665. Dans le giron du Cap-aux-Diamants, les demeures, hier craintives, s'animaient: «*Le vieux rocher de Québec sembla tressaillir de joie*»<sup>1</sup>. Plusieurs bâtiments mouillèrent en rade tout au long de l'été. Aux cris d'allégresse des coloniaux qui «*ajoutaient encore au concert des cloches et des canons*»<sup>2</sup> débarquèrent, à diverses dates, un vice-roi, le Grand Intendant et un bouillant gouverneur,<sup>3</sup> en même temps que de magnifiques militaires à redingotes blanches et d'*«officiers dont le brillant uniforme étincelait d'or et d'argent.»*<sup>4</sup>

Ayant largué les amarres à la Rochelle le 13 mai, l'Aigle d'Or et La Paix<sup>5</sup> accostaient à Québec les 18 et 19 juin. Les 4 premières compagnies du régiment de Carignan-Salières (Chambly, Froment, Rougemont et La Fouille) en débarquaient. Au dernier jour de juin, Tracy mettait pied à terre avec un grand train comprenant même 4 pages d'honneur en costume de cour. Il arrivait des Antilles avec des soldats<sup>6</sup> et des colons. Le 17 août à 10 heures du soir (précise le

1. 2. 4. Lettre de Mère Marie de l'Incarnation, citée dans *Histoire des Seigneurs de la Rivière du Sud*, abbé A. Couillard Després, 1912, p. 39.

3. Alexandre de Prouville de Tracy, Jean Talon et Daniel de Rémy de Courcelles.

5. *Le Régiment de Carignan*, Régis Roy et Gérard Malcheloisse, Montréal, 1925, p. 26.



**Le port de La Rochelle, en Aunis, d'où s'embarquèrent nombre de nos pionniers. Les tours, qui étaient déjà des antiquités, datent des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles.**

journal de M. de Salières), le Saint-Sébastien et un autre navire jetaient l'ancre devant Kebeck, portant le colonel du régiment et 8 autres compagnies. Enfin, Le Jardin de Hollande et La Justice<sup>7</sup> carguèrent leurs voiles dans le port au début de septembre, après une pénible traversée de 112 jours. Les cales hébergeaient 4 chevaux (8 étant morts en mer), des bœufs et des moutons. Sur les ponts se tenaient de nouvelles recrues et les soldats des dernières divisions du régiment de Carignan; et, parmi eux, 2 futurs feudataires de notre municipalité: René Gaultier de Varennes, lieutenant dans la compagnie du capitaine Arnoult de Loubias, et Michel-Sidrac Du Gué, capitaine. Mais entre les cales et les ponts souffraient une centaine de malades du typhus dont la majorité devait succomber peu après dans l'hôpital, dans l'église ou dans des abris de fortune.

Le foisonnement des soldats, dans la ville de Champlain<sup>8</sup>, allégeait pourtant les cœurs. Ils arboraient le Caudebec<sup>9</sup> noir sur leurs cheveux poudrés et retenus à la nuque, le justaucorps en bure gris-blanc, le haut-de-chausse garni d'aiguillettes et flanqué d'une bayonnette avec gaine en cuir. Leurs 24 compagnies constituaient un effectif de 1,200 à 1,300 hommes: c'était une explosion démographique surpassant la population entière de la ville et plus du tiers de la population totale de la colonie. Le régiment de Carignan-Salières avait été levé par Thomas François de Savoie, prince de Carignan, pour les guerres d'Italie. Noblesse oblige... et la plupart des officiers étaient de naissance. Après la paix, en 1641, le corps se fusionna avec des troupes réunies par l'Allemand von Balthazar. Mais ce dernier décéda et le colonel Henri de Chastelard, marquis de Salières, le remplaça. Ce régiment était composé de 20 compagnies de 50 hommes et fut le seul à traverser en entier au Canada.

Malgré sa goutte et ses 63 ans, le rutilant Tracy avait jadis guerroyé à la Fronde du côté des Princes, par amour pour la

6. Autres que ceux du Régiment de Carignan. Ils gardèrent leur caractère propre. Roy et Malchelosse.

7. Relations des Jésuites, 1665, p. 25. Cité dans *Messire Pierre Boucher*, E. Mitchell, éd. Beauchemin, Montréal, 1967, p. 142.

duchesse de Longueville. Il avait développé une belle sagacité militaire, mais sa tactique de l'automne 1665 est imprévoyante. Il envoie, sur le Richelieu, 4 compagnies ériger des fortins et les lier par des routes. Les soldats s'acclimatent mal: ils pataugent dans les marais, transis, affamés, malades. Est-ce un pays pour des surhommes?<sup>10</sup> Mais, impressionnés, 3 des Cinq-Nations iroquoises s'empressent de signer la paix. Les Agniers et les Onneyouts ne regardent encore **les Français** que *comme des poules*.<sup>11</sup> En émule du vice-roi, Courcelles se met en route dès janvier 1666 contre les 2 autres familles. René Gaultier fait partie du bataillon.<sup>12</sup> Le 25, à la tête de 40 soldats, M. de Salières aplanit les dunes de glace des rivières et trace un chemin pour les traînes. Charles Le Moyne, avec 15 *capots bleus* (Montréalais) chaussés de raquettes, fraye un chemin dans les bois. Il semble que Jacques Le Moyne et Michel Messier, des *Canadiens* depuis une décennie, font partie du groupe. Et Pierre Boucher offre sa collaboration pour la dernière fois à titre de combattant. Mais la colonne des militaires rencontra un adversaire plus blanc et plus fort qu'elle: l'hiver canadien! Elle revint bredouille et pathétique, ramenant *«plusieurs soldats dont les uns avaient les jambes coupées par les glaces et les autres les mains ou les bras ou d'autres parties du corps entièrement gelées»*.<sup>13</sup> L'expédition avait été plus désastreuse pour les Français que pour l'ennemi! En septembre, Tracy et Courcelles achevèrent ensemble la pacification des Iroquois. Ils partirent à la tête d'un effectif sans précédent dans l'histoire canadienne: 300 canots, 2 pièces d'artillerie et 1,300 combattants. Le bel uniforme des fantassins s'était canadianisé: bonnet de castor, écharpe de laine et moufles de fourrure; les chaussures à grosses boucles carrées avaient été remplacées par des mocassins de peau et des guêtres en cuir souple serrées par des lanières. Mais ils roulèrent tambour... et les Agniers, étonnés, s'enfuirent des bourgades: ils ne connaissaient que la guerre

8. Le capitaine Samuel de Champlain fonda Québec, qu'il faillit nommer Ludovica, en 1608. Paralytique, il «prit une nouvelle naissance au ciel» (dit le père Le Jeune) en 1635.

9. Ce chapeau de laine tire son nom de la 1ère fabrique établie à Caudebec. Tiré de *La civilisation traditionnelle de l'habitant aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, éd. Fides,

d'escarmouches! Le pays n'avait pas encore tout-à-fait transformé ces *François!* Peu après, cependant, l'on pétuna à même le calumet de paix et Talon put commencer son travail.

### PIERRE BOUCHER

Après le *Te Deum* de la victoire, quatre des dernières compagnies, dont celle de M. de Loubias, furent cantonnées au fort des Trois-Rivières. Le petit poste comptait 250 habitants. Il avait été établi en 1634: sur la recommandation du chef algonquin Capitanal, le Père du Canada (Champlain) avait érigé un fortin sur cet emplacement, comptoir depuis 1618.<sup>14</sup> Un commis de traite au surnom militaire de La Violette<sup>15</sup> en fut le premier gouverneur.

C'est ainsi que le lieutenant de Varennes se lia d'amitié avec le gouverneur Pierre Boucher et sa toute jeune fille, Marie-Ursule. Il n'aurait su déposer sa confiance en de plus dignes mains! La figure du trifluvien Boucher, 2<sup>e</sup> Canadien à être anobli au pays<sup>16</sup>, se profile dans les annales non seulement comme le prototype du Français canadienisé, mais surtout comme le modèle idéal d'un bâtisseur de pays. Chez lui *«tout est mesure, pondération, équilibre.»*<sup>17</sup>

De Mortagne-sur-Montagne au Perche, la famille Boucher avait répondu à l'invite du recruteur Robert Giffard et débarqua à Québec en 1634, en même temps que 6 autres. Champlain jubilait: il n'avait vu autant de gens depuis 1608! Le père de Pierre travailla sur la métairie des Jésuites Lalemant et Buteux, près de Beauport.

En 1637, alors que le jeune homme n'avait que 15 ans, ces missionnaires l'amènèrent avec eux en Huronnie. Il y séjourna 4 ans après quoi le gouverneur de Montmagny retint ses services, en même temps que ceux de Charles Le Moyne, comme

---

Montréal, 1967, Robert-Lionel Séguin, p. 478. Description de l'uniforme: Roy et Malchelosse.

10. Les soldats ne souhaitaient pas, en général, traverser aux Terres Neuves. Le roi fit une colère et menaça de casser les officiers qui ne partiraient pas. Roy et Malchelosse, p. 24.

interprètes et agents de traite pour la compagnie des Cent Associés.<sup>18</sup> Il résida aux Trois-Rivières à partir de '44, où son père avait obtenu une concession. Le gouverneur d'Ailleboust lui accorda le titre de commis en chef. En janvier 1649, Boucher épousait une Indienne élevée chez les Ursulines, Marie 8ebadinsk8e<sup>19</sup>, qui signa son contrat de mariage Marie Chrétien. Cette union dura à peine une année: leur premier-né, Jacques, fut baptisé le 11 décembre, mais rebroussa chemin vers le Père. La jeune Indienne suivit son fils quelques mois plus tard.

Les Trifluviens, en juin 1652, apprenaient que les Iroquois avaient envahi l'arrière-pays. Ce qu'il fallait de foi et de vaillance pour songer à fonder un foyer, alors! Le capitaine Boucher (ainsi nommé par d'Ailleboust depuis '51) n'était dépourvu ni de l'un ni de l'autre. Il s'unissait à la digne et belle Jeanne Crevier le 9 juillet.<sup>20</sup> En août, le gouverneur des Trois-Rivières, Duplessis-Kerbodot, fut tué avec 15 hommes. Jeanne vient à peine de donner naissance à leur premier fils, l'année suivante, lorsque les Iroquois assiègent le fort avec 600 guerriers. «Je n'avois que 45 à 46 hommes, tant vieux que jeunes» relate Boucher. Mais le feu plongeant des canons fait reculer les Indiens. Après 8 jours de palabres, Pierre amène des délégués à Québec afin de conclure la paix. Le gouverneur le reçoit en ces termes: «tout ce que je puis, c'est de vous donner le commandement d'une place que vous avez sy bien défendue».<sup>21</sup> Il est promu officiellement gouverneur en '54.

Malgré les trêves, les sournoises incursions ennemies continuent de sévir. Le nouveau gouverneur général d'Avaugour (1661-63) a vite noté les convictions communicatives de Boucher et le députe à Paris plaider la cause de Québec. Le temps est propice: il règne une accalmie en la vieille France et si le jeune Roi de 22 ans songe à cultiver sa gloire, son ministre Colbert échafaude des rêves mercantiles. Le sobre Canadien, au milieu des courtisans à dentelle et à perruque poudrée,

11. Lettres de la Révérende Mère Marie de l'Incarnation, Richaudeau, v. 2, p. 349.

12. Roy et Malchelosse, p. 28.

13. Lacour-Gayet, p. 108.

14. Bulletin des Recherches Historiques (BRH), mai 1966, p. 66.

fait bonne impression. Afin de donner à son plaidoyer un caractère de permanence, il entreprend de rédiger, dès son retour, un opuscule dont le titre et la justification du tirage constituent un roman: *Histoire Véritable et Naturelle des Mœurs et Production du pays de la Nouvelle-France vulgairement dite le Canada*, et le fera éditer dès 1664 à Paris, Chez Florentin Lambert, rue Saint Jacques, vis-à-vis Saint-Yves, à l'Image Saint-Paul. Ce tract n'eut pas l'influence qu'en aurait souhaité l'auteur à cause, surtout, de l'action prohibitive des compagnies défavorables à la colonisation. Mais il contribua à bien disposer Colbert. Et l'été de 1665 fut radieux...

---

## SEIGNEURIE DU CAP DE VARENNES<sup>22</sup>

---

### RENÉ GAULTIER, SIEUR DE VARENNES

Si Pierre Boucher vit l'éclatante floraison des pommiers normands, René Gaultier connut les damiers plantureux des potagers angevins. C'est à quelques 35 milles d'Angers, dans une petite paroisse dite Bécon (aujourd'hui dans le département de Maine-et-Loire) qu'il vit le jour, vers 1634. Son père se nommait Adam Pierre Gaultier, écuyer, sieur de la Véranderie<sup>23</sup>; et sa mère, Bertrande Gourdeau. Il semble que cette lignée ne serait pas nécessairement celle anoblie par Jean Le Bon en 1354. Le qualificatif de Varennes attaché au patronyme Gaultier ne serait peut-être qu'un «titre de passe-partout de date récente que l'on donnait aux cadets ou quand on était à court de titres.»<sup>24</sup> Malgré cette imprécision, plusieurs généalogistes affirment qu'il était chevalier et de bonne noblesse.

Le nom de Varennes vient assurément de la varenne française, qui est une commune. Une partie de la vallée tourengelle, région natale de René Gaultier, emprunte ce nom, «souvent écrit

15. Les militaires étaient enrôlés sous des pseudonymes que pérennisent nombre de familles québécoises: Sans-Quartier, Sans-Chagrin, Potdevin, La Franchise, La Fleur, Lamoureux, etc.

16. Le médecin Robert Giffard, qui amena plusieurs groupes de recrues, fut anobli en 1658 et Pierre Boucher, en juillet 1661. Mitchell, p. 114.

et prononcé VARANNE.»<sup>23</sup> Le mot varenne provient du bas latin *wareнна* issu du germanique. Au Moyen-Âge, il désigne l'aridité désertique où croissent... les lapins sauvages! «Chety pays, terre de varenne, c'est maigre!», s'écria l'un des berrichons de Georges Sand. Mais le concept a évolué au fil des siècles: à l'époque de René Gaultier, les ruraux de la Tourraine associaient la varenne «à l'image des cultures morcelées qui se sont répandues, au cours des temps modernes, sur la plaine de la Loire.» Même géographiquement, le Varennes québécois s'apparente donc à la varenne française!

Vêtu à la fois de ce nom français si euphonique et de son bel uniforme de fantassin, le lieutenant de Varennes ne manquait certes pas de prestance. Il demanda la main de Damoiselle Marie Boucher et Pierre acquiesça. Le garde-note écrivit que le gouverneur «promit bailler en mariage au dict sieur de Varennes» l'aînée de ses filles afin qu'ils puissent vivre «ensemblement uns et communs en biens.»<sup>26</sup>

Les nouvelles épousées à peine adolescentes étaient chose commune, surtout suite à la politique de peuplement de Colbert; l'âge minimum des 961 filles du roi envoyées au Canada entre 1663 et 1673, était de 15 ans; d'autre part, les pères dont les enfants tardaient à se marier se voyaient pénalisés ainsi que les soldats qui demeuraient célibataires; plus tard, le roi accordait 20 livres tournois à ceux qui contractaient mariage précoce. L'âge canonique était de 12 ans. Marie Boucher en avait 12 et demi.

Pierre Boucher dote avantageusement sa fille. Son premier présent consiste en ce que M. de Courcelles «sera très humblement prié d'accorder au sieur de Varennes, les provisions de gouverneur des Trois-Rivières.»<sup>27</sup> Il offre 1,000 livres en argent et la valeur de 3,000 livres qu'il «assurera sur une terre»: il «ceddera au dict Sieur de Varennes un tiers de son habitation qui est au sud de Montreal à prendre chaque moictié du

17. *Histoire véritable et naturelle de la Nouvelle-France vulgairement dite le Canada*, Pierre Boucher, Paris, 1664, rééditée par la Société historique de Boucherville, 1964. Introduction historique, par Mgr. Albert Tessier, p. XLII.

18. *Les Canadiens d'autrefois*, éd. Fides, Montréal, 1962, Robert de Roquebrune, p. 58.

19. Lettre indienne qui se prononce comme huit.

*dict tiers aux deux bouts de sa concession*», c'est-à-dire 2 bandes de terre découpées aux limites de sa seigneurie des Isles Percées; l'une se nommera Varennes et l'autre, Le Tremblay. Il s'engage, en sus, à héberger le nouveau ménage pendant l'hiver 1667-68. Le mariage est célébré le 26 septembre 1667.

D'une droiture exemplaire, Pierre Boucher alléguait plusieurs motifs tant religieux, moraux que matériels pour justifier son éloignement des Trois-Rivières. Mais le climat moral trifluvien pesa lourdement dans sa décision. Depuis la pacification des Iroquois, des hordes d'Indiens séjournèrent autour du fort, troquant pelleteries, mocassins, raquettes, gibier et poissons contre le seul numéraire désiré, l'eau-de-vie et ses succédanés. Et Jeanne Esnard, veuve de Christophe Crevier dit La Meslée<sup>28</sup>, belle-mère de Pierre Boucher, s'occupait activement de ce comptoir. Mais, aussi, l'atavisme percheron surnageait dans cette âme canadienne. Nonobstant ses terres sablonneuses du Cap-de-la-Madeleine, Boucher songeait depuis quelque temps à faire de l'élevage<sup>29</sup> sur son domaine des Isles Percées. Il homologuait ainsi l'impression d'un historiographe disant que «les Percherons, gracieux et débonnaires, n'entretiennent pas de grandes ambitions; ils font valoir leur petite métairie sans pousser fortune plus outre.»<sup>30</sup> Le beau-père de René Gaultier portait cependant un idéal plus éthéré: le progrès de la colonisation canadienne.

Le défrichement allait bon train depuis un an et, dans le contrat de mariage de Marie, son frère aîné, Pierre, porte déjà le qualificatif de Boucherville. Il est probable que la famille se rendit à Boucherville dès l'automne 1667. En avril, M. Arnould de Laubias avait été qualifié, dans une lettre, de «Capitaine et commandant en ce lieu.» Il aurait donc remplacé René durant l'hiver. Il n'est mention de ce dernier à titre de gouverneur que le 10 juin 1668. Et le sieur de Varennes se

20. Tracy écrivait de Madame Boucher: «Jolie femme qui s'acquitte dignement de faire des enfants.» Ils en eurent 15 et les garçons furent tous illustres. Boucher vécut presque centenaire et put voir sa florissante postérité jusqu'à la 5<sup>e</sup> génération.

21. *Généalogie de la famille Gaultier de Varennes en Amérique de 1665 à nos jours*, Kathleen Mennie-de Varennes, éd. Société Canadienne de Généalogie, Québec, mars 1970, p. 6.

retrouvait à Ville-Marie 8 jours plus tard, ayant accepté le parrainage de René, 9<sup>e</sup> enfant de son beau-père.

Sur le plan national, alors que la Nouvelle-France entrait dans une ère de 17 années d'expansion, la belliqueuse vieille France reprenait ses activités guerrières sous prétexte de rapatrier un héritage de la reine. Louis XIV rappela le régiment de Carignan-Salières en automne 1667 et 1668. La moitié des effectifs, seulement, s'embarqua; sur environ 1,300 militaires, plus de 700 s'étaient transformés en laboureurs.<sup>31</sup> Et le nouvel époux compte dans ce nombre. Le jeune ménage s'installe donc aux Trois-Rivières. La stricte sécurité vitale y est encore plus frêle qu'à Québec: «C'étaient (sic) vraiment les plus hardis parmi les colons du Canada qui consentaient à s'établir sur ces terres fécondes et si exposées.»<sup>32</sup> Marie et René habitent sur une ferme dont la résidence est située «à peu près dans l'angle de l'enceinte palissadée de la ville».<sup>33</sup> Ce serait à l'intersection des contemporaines artères St-François Xavier et Turcotte. Mais la maison fut démolie et, sur son site, se dresse aujourd'hui un monument à La Vérendrye, l'un de leurs fils.

L'année 1671 est fertile en activités pour Gaultier de Varennes. Dès le début de juin, il peut s'exercer à la rame en participant à une délégation de M. de Courcelles à la baie de Kenté (lac Ontario). L'incursion est charmante et expéditive! «On ne scaurait s'imaginer avec combien de joie tout ce monde (56 personnes) partit et combien cestait un agréable spectacle de voir toutes ces petites embarcations (13 canots et un bateau plat) s'avancer d'accord au son de deux trompettes.»<sup>34</sup> La paix est fragile, Courcelles se doit d'être ferme. Parvenu sur le lac Ontario, il fait dire aux Iroquois qu'il vient «pour se promener, mais qu'il pourrait bien venir pour les détruire, s'ils sortaient de leurs devoirs.»<sup>35</sup>

En novembre, René s'embarque pour la métropole. Il est difficile d'obtenir un droit de passage car la plupart des colo-

22. La berge sud du Saint-Laurent, à notre hauteur, forme un promontoire. D'où les noms de Cap de Varennes, Cap de la Trinité et Cap Saint-Michel.

23. Orthographié aussi Varandière, Vérenderie, Vérendrye. Plusieurs personnes écrivaient leur propre nom de façons diverses.

24. Père Antonio Champagne, cité dans Mennie-de Varennes, p. 2.

niaux qui retournent en France ne reviennent plus. Mais Talon lui fait confiance: «*il a du mérite et ne manque pas de zèle*»<sup>36</sup>, écrit-il au monarque. Le jeune gouverneur traverse à Paris afin d'obtenir une attestation officielle de son mandat et, par la même occasion, recueillir la part d'héritage que lui dédiait son oncle Adam-Pierre Gaultier de la Vérendrye, décédé en octobre 1670.

Si l'année '71 est active, la suivante est jalonnée de documents. René revient à l'été. Il porte un parchemin scellé d'un grand sceau de cire jaune et signé de la main du Roy, de sa reine Marie-Thérèse et de son ministre Colbert. C'est un mandat officiel au gouvernement des Trois-Rivières pour 3 ans. D'autre part, avant de faire voile vers la métropole, Talon signe 46 autres concessions en fief. Le Grand Intendant entérine ainsi certaines donations faites au préalable de vive voix. Le 22 octobre, le nouveau gouverneur se voit décerner les titres officiels de deux seigneuries. Mais il semble que le document rédigé par le cleric de l'intendant comporte un vice de logique. Le texte mentionne d'abord «*vingt-huit arpents de terre de front sur une lieue de profondeur, à prendre sur le fleuve Saint-Laurent, bornée d'un côté la concession du Sieur de Saint-Michel, et d'autre celle du sieur Boucher*»;<sup>37</sup> or, le fief commun de Michel Messier et de Jacques Le Moyne étant bordé par la rivière Notre-Dame, la description est normale. Mais le paragraphe poursuit «*et la quantité de terre qui se trouvera depuis le sieur Boucher jusqu'à la rivière Notre-Dame, la moitié d'icelle comprise*». Cette tautologie et le contexte historique suggèrent l'idée que René Gaultier aurait reçu l'assurance d'une terre en amont de la coulée Notre-Dame avant son mariage; lorsque Pierre Boucher dota Marie, ce dernier aurait élargi ce fief initial en lui donnant le tiers de sa propriété en 2 sections. La première se serait ajoutée au domaine de l'entente verbale Talon-Gaultier et aurait constitué la seigneurie de Varennes; la seconde s'étendait entre

25. Les citations de ce paragraphe sont tirées d'un travail de Roger Dion, géographe français, cité dans *Varennes, monographie géographique*, 1944, Benoit Brouillette, p. 13 et 14.

26. 27. Contrat de mariage entre Marie Boucher et René Gaultier de Varennes, reproduit dans Mennie-de Varennes, p. 344. Il est à noter que le gouverneur général, résidant à Québec, était le plus haut dignitaire de la colonie. Il avait le commandement

Boucherville et Longueuil, à peu près sur le territoire de la paroisse Notre-Dame de Fatima. Cette 2<sup>e</sup> partie reçut le nom de Le Tremblay. Est-ce à cause des trembles?<sup>38</sup> Cette essence forestière était familière à Pierre Boucher qui l'énumère dans son manuel. Mais il n'y a pas que du tremble à Fatima... le Canada en est couvert! On peut douter de ce motif.

Talon s'embarque donc avec Courcelles. Mais quelques jours plus tôt, à la fin d'août, le filleul de Louis le Grand débarquait: le comte Louis de Buade de Frontenac et de Palluau. Comme Tracy avait traversé un reflet de la brillante cour de Versailles, l'autoritaire, anticléricale, chicanier et grand Frontenac apportait un rayon du Roi-Soleil. Un an après son arrivée, il concédait à M. de Varennes, en fief noble (c'est-à-dire sans l'obligation d'en faire une censive), la seigneurie de la Vénéderie dite aussi La Gabelle, située à une douzaine de milles en amont sur le Saint-Maurice. Le site constitue aujourd'hui Rapide des Grès et s'identifie à une usine hydro-électrique.

Quelle fut la vie de cet homme dont notre municipalité pérennise le qualificatif de Varennes? Il fut certes un vaillant militaire. Talon ratifie l'octroi des terres «*en considération des bons, utiles et louables services qu'il a rendus à Sa Majesté en différents endroits tant en l'Ancienne France que dans la Nouvelle.*»<sup>39</sup> Et la Compagnie des Indes Occidentales signifie sa «*valeur et expérience au fait des armes.*»<sup>40</sup> Son gouvernement des Trois-Rivières<sup>41</sup> est non moins apprécié. Demandant le renouvellement de son mandat, Denonville (gouverneur 1685-89) explique: «*C'est un très bon gentilhomme qui n'a de vice que la pauvreté. Je vous assure qu'il a du mérite et de l'autorité. Il aurait besoin de quelque grâce du Roi pour élever et soutenir sa nombreuse famille.*»<sup>42</sup> En fait, Pierre, onzième enfant, devait naître peu après.

Mais fidèle aux charges qu'il avait acceptées, le sieur de Varennes endossa ses fonctions de militaire et d'administrateur

suprême des troupes et s'occupait des relations extérieures. Les gouverneurs particuliers des Trois-Rivières et de Montréal ne s'occupaient que de l'administration militaire de leur poste.

28. Crevier dit La Meslée, boulanger et traiteur. A noter que le s de Meslée n'est plus prononcé depuis le 12<sup>e</sup> siècle, mais il est conservé graphiquement. G. Dulong, dans Boucher, p. 250.

avant celle de colonisateur. La nécessité d'un gagne-pain le dirigea vers un métier connexe: celui de commerçant. Ses maigres émoluments de fonctionnaire, soit 1,200 livres tournois par an,<sup>43</sup> ne lui permettaient pas de subvenir à sa famille grandissante, d'entretenir l'officier et les 7 soldats de la garnison et d'héberger bon nombre de voyageurs, car sa fonction et la position géographique de sa résidence faisaient de cette dernière une sorte d'auberge. D'autre part, malgré les pressions ecclésiastiques, la traite battait son plein. Elle était la résultante du principal déterminant de la géographie économique: la richesse en pelleteries. René subventionna des expéditions et, en 1681, entre autres, Pierre Boucher et lui avaient «*chacun cinq canots et dix hommes de traite dans les bois.*»<sup>44</sup>

Des 3 agglomérations, «*aimables petites cités de France*»<sup>45</sup>, Trois-Rivières constituait le centre de traite le plus important après Montréal. Négociants de tout acabit, Peaux-Rouges et *capots blancs*<sup>46</sup> animaient l'enceinte du fort. D'ailleurs, une industrie adjacente avait surgi: la fabrication des canots.<sup>47</sup> Ils étaient construits d'écorce de bouleaux cousue de watap (fines racelles de conifères). Un bon esquif pouvait contenir jusqu'à 6,000 livres de charge et les plus grands mesuraient 33 pieds de long.

Le trafic avait donc toute légalité au fort... mais René le pratiquait sur ses terres de La Gabelle! Ce qui eut le don d'exacerber l'esprit chicanier de l'intendant De Meulle (1682-85). Pour préserver ses propres intérêts, se croyant fort de sa parenté avec Colbert (cousin de sa femme), il porta plainte au roi peu avant son départ, notant même que M. de La Barre (gouverneur en même temps que lui) avait permis à René «*de le faire (le commerce) seul*». Dans un communiqué daté de la fin mars '87, Louis XIV disait qu'il avait été informé du négoce de M. de Varennes et qu'il espérait que cela n'arriverait plus.

29. Roquebrune, p. 58.

30. Mitchell, p. 13.

31. «*De 1668 à 1671. 762 (soldats) prennent des terres; c'est environ le cinquième de la nouvelle population.*» *Histoire 1534-1968*, éd. du Renouveau pédagogique Inc., Montréal, 1968. Farley-Lamarch/Boréal-Express, p. 94.

Mais le gouverneur n'abandonna pas ses fiefs. D'ailleurs, le titre de propriété stipulait l'obligation d'y tenir *feu et lieu* sous peine de voir le domaine **confisqué** par la Couronne. René Gaultier fit ériger une maison à **Varenes** avant même la réception de ses lettres patentes, au moins en 1670, sinon avant: le missionnaire Pierre de Caumont baptisa «*en l'habitation de M. de Varenes*», le 12 janvier 1671, un enfant d'André Dumets et de Marie Chedville.<sup>48</sup> Le manoir, construit de billes, mesurait 35 pieds par 24.<sup>49</sup> On lui adjoignit des bâtisses de ferme et une palissade de pieux encerclait le tout. Le cœur de Varenes fut certes les environs de l'église actuelle. Certains documents portent à croire que le manoir aurait pu se situer approximativement sur la contemporaine rue de la Fabrique.<sup>50</sup> Quoi qu'il en soit, René Gaultier y organisa une métairie «*qu'il confia aussitôt à un colon d'expérience et retourna à son gouvernement des Trois-Rivières.*»<sup>51</sup> De son poste, il **parapha plusieurs** actes de concessions et son beau-père, voisin de **Varenes**, lui prêta main-forte.

**Avant** qu'il n'eut **doublé** le cap de la cinquantaine, la **santé de René** de Varenes périclita. Il était atteint de la goutte, ce qui l'empêchait fréquemment de marcher. Son épouse était également souffrante. **Le couple** se rendit à Sainte-Anne, à la fin de 1685, pour y faire **une neuvaine**.

Le patrimoine du seigneur se limitait à ses terres à demi-exploitées. Il sentait ses forces l'abandonner et voyait sans doute la **vision** de sa famille sans ressources... L'une de ses tantes, **Claude Gaultier**, décéda à Paris en juillet 1687. Le gouverneur sollicita la permission de passer en France voir aux affaires d'héritage. Mais le sort jouait contre lui: les cours de Versailles et de St-James s'escrimaient... Au pays, la guerre franco-iroquoise battait son plein. Les violences de Frontenac l'avait fait rappeler et le sexagénaire Antoine Lefebvre de La Barre l'avait remplacé. Si le premier péchait par **surabondance** de personnalité, le second en avait peu ou prou... Sa

32. Roquebrune, p. 57.

33. Sulte, dans Mennie-de Varenes, p. 8.

34. Margry, dans Mennie-de Varenes, p. 8.

35. Farley-Lamarche, p. 99.

protection de la contrebande échauffa la situation. Suivirent Denonville et Champigny qui attisèrent le feu: en juin de cette année 1687, ils se saisirent d'une délégation de négociateurs iroquois et les expédièrent ramer... aux galères! Malgré tout, l'impossible Grande Gueule (chef agnier), à force de haranguer aurait sans doute amorcé de nouveaux pour-parlers mais Le Rat (chef huron), ce patriotique fin renard, joua le coup de serpent: craignant pour les intérêts hurons, il attaqua une autre délégation iroquoise, feignant de le faire au nom des Français. Les flammes jaillissaient des brandons mais le ministre ne perdit pas la tête! Il *re-délégu*a le turbulent mais efficace Frontenac...

Et en 1689, ce dernier parcourait les trois gouvernements afin de choisir les Canadiens aptes à commander des expéditions. Mais il s'en fallut de peu que René Gaultier connût la bravoure de ses fils aînés, Louis et Jacques-René, âgés de 16 et de 13 ans! Le roi s'était ravisé et accorda à son gouverneur des Trois-Rivières la permission demandée. La lettre fut datée du 24 mai 1689, lettre que Messire René Gaultier de Varennes ne lut jamais: il avait fermé les yeux le 4 juin, à l'âge de 55 ans. Suivant la coutume, il fut inhumé dans l'église des Trois-Rivières.

Marie Boucher, dont la santé flanchait, se vit seule pourvoyeuse de sa famille, dont Jean-Louis, un enfant de 7 mois qui devait suivre son père peu après. Le grand-père Boucher devenait subrogé tuteur des orphelins. Et sa fille se porta chez lui avec ses enfants le 28 juin, au fort Saint-Louis de la petite rivière Sabrevois.

Les *dicts noirs* (héritiers) disposaient de peu: la ferme résidentielle renfermait quelques bêtes; La Gabelle ne servait que de comptoir; Le Tremblay comptait 6 colons et Varennes, une quarantaine.<sup>52</sup> Le poste de gouverneur des Trois-Rivières demeura vacant pendant presque un an. Claude-Roch de

36. Archives du Canada, Correspondance générale, série f-178, v. 3, p. 202.

37. *Inventaire des concessions en fief, etc.*, archives de la province de Québec, P.-G. Roy, v. 2, p. 225.

38. C'est ce que proposait M. l'abbé René Desrochers.

39. *Inventaire des concessions*, v. 2, p. 224.

Ramezay, qui devait plus tard faire construire le château Ramezay de Montréal, apposa sa candidature. Il versa 3,000 livres à la veuve de Varennes, lesquelles, écrivait l'intendant Champigny le 10 mai 1691, «ont été employées utilement pour être conservées aux enfants.»<sup>33</sup>

## LES ENFANTS DE RENÉ GAULTIER ET DE MARIE BOUCHER

Il semble que leur union engendra 13 enfants, mais ce nombre n'est pas assuré. René, né en 1669, Jeanne, en 1671 et Pierre, en 1675 seraient décédés en bas âge, mais les registres trifluviens ne renferment pas leurs actes de naissance. Leur nom n'apparaît qu'au recensement de 1681, «document qui fourmille d'incorrections».<sup>34</sup> «De plus, en tenant compte des fonctions que tenait René Gaultier de Varennes en tant que Gouverneur des Trois-Rivières, il paraît normal que celui-ci ait invité le Gouverneur de la Nouvelle-France au baptême de son premier. A remarquer que ce dernier est parrain au baptême de Louis.»<sup>35</sup> Pourtant, dans une lettre de recommandation que Talon adressait au roi, lors de l'embarquement de René au début de novembre 1671, il écrit: «comme il est marié ayant femme et enfans»... Imbroglío! Peut-être serait-il adéquat de mentionner immédiatement les 2 derniers enfants qui ont peu d'histoire car, angelots éphémères, ils regagnèrent aussitôt le paradis: Philippe, né en 1687 et Jean-Baptiste, en 1688.

LOUIS vit le jour le 30 août 1673. Le Récollet Claude Moireau, faisant les fonctions curiales aux Trois-Rivières, le baptisa en présence d'un délégué de Frontenac qui avait accepté la parrainage, le major Prévost; et de sa grand' mère Jeanne Crevier, marraine.

Sa bisaïeule, Jeanne Esnard veuve de Crevier dit la Meslée, lui fit don, lorsqu'il eut 2 ans, d'une terre de 100 arpents

40. Archive du Canada, Corr. Gén., série f-178, v. 2, p. 159.

41. Le mot gouvernement était l'appellation officielle de la ville et de la région.

42. *Revue Canadienne*, v. 10, 1873, article de Benjamin Sulte sur les familles de Varennes.

par 10, qui lui avait été concédée en 1658. Le terrain se trouvait aux abords de Trois-Rivières. Frontenac n'oublia pas, non plus, son filleul. L'année suivant sa visite aux trois postes, en 1690, il le fit enseigne réformée.<sup>57</sup>

Louis porta le qualificatif de *Varennes de la Vérenderie*. Car «le vrai nom de famille Gaultier, celle qui intéresse les Canadiens, est de la *Vérenderie* et non celui de *Varennes*».<sup>58</sup> René Gaultier aurait permis à son fils de porter le nom de la branche aînée de sa famille. Ce qui signifie implicitement que lui-même en était l'une des branches cadettes. Ce nom à la consonance si divinement française de Louis Gaultier de Varennes de la Vérenderie est retrouvé au bas de maints actes de baptême, de mariage et de sépulture. Il fut même parrain d'un Abénakis.

Outre-mer, les conflits qui avaient incité le monarque à dépêcher Frontenac au Canada faisaient rage. Ils avaient jailli du fait que l'Angleterre avait détrôné un roi catholique qui émigra chez Louis XIV. Sa nouvelle Majesté anglaise avait alors déclaré aux *fleurs de lis* des hostilités connues sous le nom de Guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697). Louis Gaultier, âgé d'une vingtaine d'années, s'embarqua guerroyer en France. Il rejoignit son oncle Charles Gaultier de la Vérendrye, lieutenant au Régiment du Languedoc. Afin d'éviter la confusion, il ne porta plus que le titre de *Varennes* jusqu'à la mort de son oncle, en février 1697. Louis devint capitaine dans les grenadiers du premier bataillon du Régiment de Bretagne. Ce corps avait été mis sur pied par Mazarin en 1654 et se fit particulièrement remarquer dans la guerre d'Italie, à l'aube du 18<sup>e</sup> siècle. A la guerre de la Ligue d'Augsbourg s'enchaîne une autre ligue et une autre guerre: celles de la Grande Alliance (1701-14). C'est ainsi qu'en 1706, Louis et ses grenadiers se trouvent dans les Flandres. Il y laisse la vie peu après.<sup>59</sup> A-t-il la joie d'em-

43. Environ \$200. A partir de 1685, il reçut 3,000 livres. Le traitement de Frontenac, gouverneur général, s'élevait à 12,000 livres. La livre de Tours (ou tournois) avait moins de valeur que celle de Paris. Elle fut monnaie courante jusqu'à la Conquête.

44. *Dictionnaire biographique du Canada*, tome 1, p. 338, lettre de Frontenac à Colbert.

45. Roquebrune, p. 93.

brasser son frère Pierre (futur découvreur de l'Ouest) qui, la même année, partait se rallier à lui?

MAGDELAINE (Madeleine): née en septembre 1674, baptisée un mois plus tard. Son parrain fut le major François Prevost et sa marraine, Madame Marguerite la Guide, épouse du gouverneur Perreault de Montréal.

A l'âge de 7 ans, on la retrouve pensionnaire de Mère Marguerite Bourgeoys, à Ville-Marie.

Dans la douceur de ses 20 ans et de l'été finissant, Madeleine se lie à Charles Petit de Livilliers, âgé de 34 ans. Né en France, il y avait servi jusqu'en 1687 alors qu'il optait pour la Neufve, comme enseigne dans les troupes de la marine. Le nouveau couple élit domicile dans le quartier Saint-Joseph, près de Ville-Marie.<sup>46</sup> Leur famille compta 10 enfants, mais 4 moururent tôt.

Les pages d'histoire renferment des paragraphes dont le courage de Charles alimente la trame. Parfois, ils ont un rien de cocasse... ce qui rend les héros plus sympathiques encore! Ainsi, le jour où de Livilliers vit son couvre-chef troué: peu après son arrivée, il eut une escarmouche avec un Indien; en fine lame qu'il était, *«il arracha son épée et tua le Sauvage qui l'avait attaqué, sauva le capitaine basque et eut son chapeau percé.»*<sup>47</sup> Mais des pages plus tragiques restaient à être écrites. L'on sait comment, suite à l'agitation des aborigènes tant à cause des conflits de traite que de la belligérance entre la France et l'Angleterre, les Iroquois ravagèrent les fiefs isolés. L'époux de Madeleine se distingua par un fait d'armes lors du désastre de Laprairie en 1691. *«Alors que les trois capitaines de St-Cirq, d'Hosta et d'Escayrac eurent été tués, on l'envoya à la rescousse avec le lieutenant Domerque; la mission était rude et il fallut à Petit de Livilliers un rare bonheur pour en revenir, car son compagnon Domerque y fut tué avec douze hommes.»*<sup>48</sup>

46. Roquebrune, p. 94. Paletots de laine blanche des coureurs des bois des Trois-Rivières. Ceux de Montréal: capots bleus; et de Québec: capots rouges.

47. Ibidem.

48. Registres de Boucherville, 12 janvier 1671.

Charles Petit de Livilliers servit comme capitaine jusqu'à sa mort, en juillet 1714. Madeleine entra dans un long et miséreux veuvage. Deux de ses sœurs avaient déjà perdu leur conjoint (Marie-Marguerite, veuve de Puygibault et Marie-Renée, veuve de La Jemmeraye). Vaudreuil redemandait une pension pour Marie Boucher en septembre de la même année, écrivant: «elle (Marie **Boucher**) est fort pauvre et est obligée de faire subsister ses trois filles veuves, qui sont réduites à la mendicité avec leurs enfants.»<sup>49</sup> Le mot *mendicité* signifie qu'elles devaient accepter l'aide de leur famille.

L'absence de ressources n'excluait pas, cependant, toute vie sociale. En fin septembre 1722 était signé, en la demeure de Madeleine, le contrat de mariage de Jacques Le Ber avec sa fiancée au nom reluisant, Mademoiselle Miré de l'Argenterie.

Madeleine décéda vers 1770.

JACQUES-RENÉ (2<sup>e</sup> seigneur de Varennes): si ce narré historique était une fable (il en tient parfois...), l'on croirait qu'une mauvaise fée avait jeté un sort à Jacques-René lors de sa naissance, au début d'octobre 1677. Celui qui sera 2<sup>e</sup> seigneur de Varennes et le seul ayant une descendance canadienne **subit** les sautes d'humeur du destin. Déjà, le jour de sa naissance, il fut ondoyé. Le nouveau-né était-il frère? Il fut baptisé à la fin du même mois par Gabriel de la Ribourde qui explique: «*ai suppléé aux cérémonies qui avaient été obmises au baptême d'un fils*».<sup>50</sup>

Quoi qu'il **en soit**, Jacques-René entra, à peine adolescent, dans la **carrière des armes**. Les Canadiens étaient, pour ainsi dire, soldats dès le berceau. A ce point qu'en 1691, l'intendant Champigny fut obligé de réclamer une ordonnance pour empêcher les jeunes de moins de 16 ans de s'engager.<sup>51</sup>

Toujours à cause **de la Guerre de la Ligue d'Augsbourg**, Frontenac tentait d'**affaiblir** la liaison anglo-iroquoise. Avec

49. Aveu de dénombrement, 13 juillet 1723. Archives de Québec. Reproduit dans Mennie-de Varennes, p. 352.

50. Procès d'arpentage de 1720 et 1743: pièces des documents Beauregard. Étude de Albertine Ferland-Anger, Varennes, *berceau d'une sainte*, parue dans Le Richelieu, 19 mai 1960.

les jeunes gens qu'il avait recrutés, il organise de violents raids sur Boston<sup>66</sup> et sur Orange (Albany) pendant l'hiver 1690. La riposte frappe à l'automne suivant. A la mi-octobre, une flotte de 34 navires montés par 2,300 soldats s'immobilise en rade de Québec. C'est alors que les canons de Frontenac répondent par une éloquente philippique. Il s'engage une altercation d'engins des plus tonitruante et les boulets (pardon! les mots...) ennemis pleuvent sur la ville. Il en tombe sur le terrain des Ursulines «*en si grand nombre qu'en un seul jour, les bonnes sœurs en envoient 26 aux artilleurs canadiens qui les renvoient aux Anglais!*»<sup>67</sup> Les Britanniques ravalent donc leurs paroles... Ce qui n'empêche pas les troupes de Phipps de débarquer et de défiler à l'indienne pour passer la petite rivière entre Québec et Beauport. Jacques-René ne manque pas de dynamisme. Avec la hardiesse de ses 13 ans, il se lance à la nage dans l'eau glacée, son épée entre les dents, et court sus à l'ennemi à la tête des troupes. Narant ce fait dans un message daté du 15 novembre 1703, Vaudreuil et Beauharnois sollicitaient pour lui une place d'enseigne.<sup>68</sup> Il l'obtint en 1708 et prit part, à ce titre, à l'expédition des sieurs de Rouville et d'Eschaillons en Nouvelle-Angleterre. Lors de la défense de Québec contre l'attaque navale de Phipps, deux des futurs beaux-frères de Jacques-René s'étaient mérité des louanges de Frontenac: Charles Petit de Livilliers et Christophe Dufrost de la Jemeraye.

A cause de l'irruption des Iroquois à Boucherville, en été 1692, Marie Boucher décidait d'installer sa famille rue Saint-Vincent, à Montréal.<sup>69</sup> Elle y recevait son père et sa mère le 1<sup>er</sup> juillet 1693 et, en ce même jour, requérait du notaire Antoine Adhémar un inventaire de ses biens.<sup>70</sup> Son fils aîné Louis s'appropriait alors à passer en France. Un partage du patrimoine s'imposait. Elle demanda cependant au notaire Pierre Taimbault d'en confectionner un second à l'été

51. *Varenes précis historique*, article par M. l'abbé René Desrochers, paru dans *Le Boulevard*, périodique publié à Verchères, 9 mars 1955.

52. Recensement de 1681. Archives de Québec.

53. Archives du Canada, Correspondance générale. Pièces Desrochers.

de 1706; le bilan se prolongea de juillet à novembre et présida au grand réaménagement foncier de l'année suivante. La seigneuresse fit dresser un acte par lequel elle ne conservait que La Gabelle et sa résidence de la rue Saint-Vincent.

Le Tremblay devait être rattaché à Longueuil en 1715. Mais, par ce document du 1<sup>er</sup> juillet 1707, la majeure partie de ce fief écopait à Pierre, sieur de Boumois et de la Vérendrye, de retour des Flandres pour cette occasion (Louis étant fort semblablement décédé). Une ordonnance de Raudot, signée **quelques** jours auparavant, avait délié les censitaires de cette **seigneurie** de l'obligation de la mouture de leurs grains au moulin varennois. Mais elle stipulait également une prescription à l'égard de la charmante tradition de la *plantation du mai*: «*Les dits habitants de la côte du Tremblay sont aussi déchargés, du consentement de la dame de Varennes, d'aller planter un mai devant sa maison du Cap de Varennes à la charge par eux de le planter devant la chapelle qu'elle a dessein de faire bâtir en l'honneur de la Sainte Vierge dans sa seigneurie du Tremblay.*»<sup>71</sup> Le mai était un mât de sapin altier et décortiqué, empanaché de son bouquet de la tête. Pour honorer le seigneur, les censitaires le plantaient devant la porte principale du manoir, le premier mai, d'où l'appellation. Cette cérémonie donnait lieu à des réjouissances qui duraient toute la journée.<sup>72</sup>

Lors de cette répartition, Jacques-René recevait une large part de la seigneurie de Varennes et la responsabilité de la gestion globale, ce qui lui conférait le titre de seigneur. Il se mit à l'œuvre aussitôt: le même jour, il faisait préparer un acte de donation de 3 arpents: «*terrain que ma mère m'a chargé par notre acte de partage, fait-il écrire au tabellion, de donner pour l'église et pour le curé.*»<sup>73</sup> Mais quelle éternité dans la procédure! En décembre 1720, Gilles Papin rédige un procès d'arpentage en ces termes: «*(terrain) en forme de trapèze qui par le devant tient au grand chemin du côté du*

54. 55. Mennie-de Varennes, p. 335.

56. Archives du Canada, Corr. gén., v. 3, p. 202.

57. Enseigne qui ne servait pas dans les troupes.

58. BRH, 62, oct.-déc. 1956: étude sur La Vérendrye et sa famille, Antonio Champagne.

parvis, et par derrière au nord-est au domaine de mondit sieur de Varennes et au nord-ouest au terrain et place des héritiers de feu M. LeJemmerais et au sud-est encore au domaine du sieur de Varennes.»<sup>74</sup> Et le contrat ne fut passé qu'en 1723! Dans une lettre de juin 1742, Jacques-René se plaint de n'avoir pas reçu les copies... Documents introuvables, puisqu'un nouvel acte est dressé en mai de l'année suivante, avec moult clauses mystiques à la mode du temps: «Le dit sieur curé de ladite église s'est obligé pour lui (Jacques-René) et ses successeurs à perpétuité de dire et faire dire pour chaque année 2 messes basses de Requiem (...) une le 2<sup>e</sup> mai et l'autre le lendemain de la fête de Ste-Anne.»<sup>75</sup> Et toutes ces belles clauses ne furent paraphées que le 3 août 1752, sous le curé Lacoudray!<sup>76</sup>

Mais fort heureusement pour la cassette du seigneur, les affaires civiles furent plus expéditives. De multiples engagements et contrats de concession furent bientôt conclus. Il fit construire une minoterie communale hydraulique. Déjà, les ailes de quelques moulins à vent dessinaient patiemment de grands cercles;<sup>77</sup> mais à l'endroit où la Saint-Charles saute de la terrasse moyenne au palier inférieur, Jacques-René fit ériger un moulin en pierre des champs, plus tard blanchi à la chaux. Cette construction servait en même temps de résidence. Selon un acte d'Adhémar,<sup>78</sup> il en devenait le seul titulaire en 1716, puisque Pierre de la Vérendrye lui vendait tous les droits et prétentions qu'il pouvait avoir dans le corps du moulin de Varennes. Plus tard, la minoterie fut transformée en moulin à scie. Les personnes de l'âge d'or auront souvenance de ce vallon rieur de la Saint-Charles et du promontoir sur lequel se situait l'établissement, de l'activité des travailleurs et des piles de billots. Finalement, le moulin devint une aimable demeure dont les derniers propriétaires furent M. et Mme Thomas Bertrand. Une plaque fixée au-dessus de l'entrée indiquait 1711. L'on se

59. Mennie-de Varennes, p. 45: le père Champagne affirme qu'il serait mort vers 1706 ou 1707; Benjamin Sulte et l'abbé Ivanhoé Caron croient plutôt qu'il serait décédé entre 1710 et 1711. Cependant, Pierre Gaultier de Varennes, de 12 ans son cadet, adopta l'appellatif de la Vérendrye dès son retour de France en 1707, ce qui peut être un indice.

60. Mennie-de Varennes, p. 21.

souvent que ce legs du passé fut démolé en 1966 parce qu'il avait la mauvaise fortune de se trouver sur le tracé de la route 3-A!

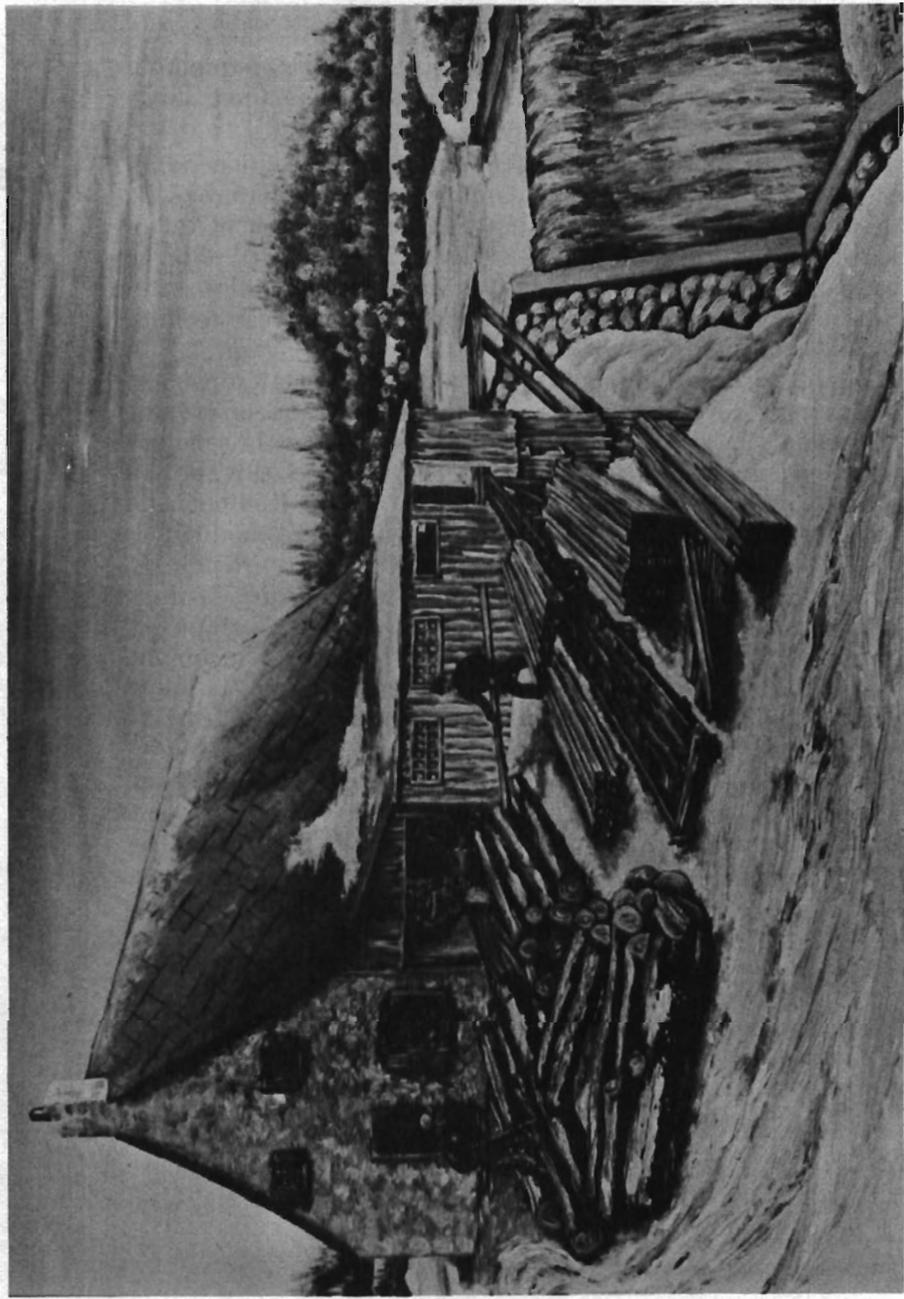
D'emblée au service militaire, efficace à la gestion administrative, Jacques-René de Varennes était de nature à se donner pleinement à ses amours. Hélas, le destin fit qu'elles connurent des bifurcations! Avant son départ pour la guerre, en juillet 1708, il dédiait à Mademoiselle Marguerite-Renée de Bécancourt, «*en cas de mort Estant prest de faire Voyage allant En guerre Chez Les Ennemis Englois (...) un cheval Le arnois (harnais) Et Une Cariole*». <sup>79</sup> C'était un superbe présent car les voitures ne circulaient dans la colonie que depuis la fin du 17<sup>e</sup> siècle. La Demoiselle et le seigneur passaient un contrat de fiançailles l'automne suivant. La promise était la cadette des 2 filles de Pierre Robineau de Bécancourt, baron de Portneuf, né à Québec en 1654. Il fut soldat et Grand Voyer, mais surtout traître. «*Il ne connut de grands succès ni dans sa carrière militaire ni dans l'administration et rien ne nous permet de supposer que ses entreprises commerciales lui réussirent mieux*». <sup>80</sup> En somme, Bécancourt fit peu parler de lui sinon en l'année 1711, alors qu'il prit le parti de s'opposer catégoriquement au mariage des fiancés. Que s'était-il passé? A cette époque, le gouverneur accordait sa permission au mariage des nobles et une lettre de la Cour adressée au gouverneur Vaudreuil nous éclaire quelque peu: «*le Sieur de Bécancourt se plaint que tant allé l'esté dernier vous voir aux 3 Rivières vous le receviez très mal et le traitates fort durement et que, non content de cela, par une haine particulière que vous avez contre luy, vous avez refusé au Sieur de Varennes lieutenant la permission d'épouser une de ses filles (...)*». <sup>81</sup> Quelle que fut la raison de leur inimitié, il est clair que Vaudreuil et Bécancourt ne se prisèrent guère et que le premier refusa son assentiment à l'union de Jacques-René avec la fille de

61. *Histoire du Canada*, M. de Belmont, cité dans Mennie-de Varennes, p. 21.

62. *Ibidem*.

63. *Ibidem*.

64. Mennie-de Varennes, p. 28.



Minoterie hydraulique construite par Jacques-René Gaultier de Varennes (2<sup>e</sup> seigneur), vers 1711, sur le bord de la Saint-Charles. L'établissement servit plus tard de moulin à scie.

Toile de A. Albert Dulpé.

son ennemi. Marie Boucher, d'ailleurs, endossait l'opinion du gouverneur. Ils tentèrent de dissuader le seigneur de son projet d'alliance et, frustré, le père de la fiancée refusa radicalement sa main. Des épousailles eurent lieu, pourtant! Mais non avec la cadette du baron de Porneuf! Le 27 juillet 1712, Jacques-René fut dégagé de sa promesse par une sentence du Conseil Supérieur et fut condamné à payer 3,000 livres à Damoiselle de Bécancourt. Mais il entra dans l'illustre famille de Longueuil en épousant, quelques jours plus tard, Marie-Jeanne Le Moyne de Sainte-Hélène.<sup>60</sup>

Au cours du même été, le soldat, arpenteur, cartographe, mémorialiste et sous-ingénieur Gédéon de Catalogne visitait Varennes. Ses relevés topographiques, commencés en 1708, furent d'une grande importance tant pour la guerre que pour l'histoire. Le Béarnais débarquait en 1683, dans l'ardeur de ses 21 ans, comme soldat de la marine. Il eut des activités prolifiques: il participa à des expéditions, se convertit au catholicisme, traita sous le pseudonyme suggestif de La Liberté<sup>61</sup>, organisa une loterie<sup>62</sup> et construisit le canal Lachine!<sup>63</sup>

Après son mariage, donc, Jacques-René et son épouse habitèrent à Montréal. Et Marie Boucher, alors âgée de 57 ans, quitta Varennes pour aller résider chez le jeune couple. Lorsque Beauharnois et Vaudreuil avaient écrit à Versailles, en 1703, demandant le poste d'enseigne pour Jacques-René, elle avait joint un placet à cette lettre. La veuve de René Gaultier y demandait une aide au ministre, prestation qui ne vint jamais puisqu'en septembre 1714, Vaudreuil renouvelait la demande déjà citée: «*Cette veuve à qui Sa Majesté avait accordé une pension de 200 livres n'en a jamais joui, elle est fort pauvre et obligée de faire subsister ses trois filles veuves*».<sup>64</sup> Ce 2<sup>e</sup> appel demeura également sans résultat.

Mais l'immobilisme du ministre n'empêcha pas l'aïeule de seconder sa belle-fille. Le *ber* accueillit deux fillettes,

65. Roquebrune, p. 144.

66. L'on disait *Baston* et l'on nommait les Anglo-Américains les *Bastonnais*.

67. E. Myrand, *Sir. W. Phipps devant Québec*, p. 76, note 2.

68. Archives du Canada, *Corr. gén.*, cité dans Mennie-de Varennes, p. 29.

l'une née en 1713 et l'autre, l'année suivante. Mais les chérubins s'envolèrent ensemble en 1715. Quelques mois plus tard, en novembre, le berceau se consolait en réchauffant un 3<sup>e</sup> poupon, Elizabeth-Charlotte. Et voilà qu'en 1717, un fils est donné au seigneur, qu'il prénommera Jean-Hippolyte.

Les responsabilités de Jacques-René augmentent donc... ainsi que son patrimoine: en avril 1719, les Messieurs du Séminaire de Québec lui concèdent une terre dans l'île Jésus.<sup>85</sup> Puis, vient le moment du traditionnel acte de foi et hommage. Vu son grand âge, Madame veuve de Varennes s'abstient de faire le voyage Montréal-Québec, en été 1723, pour signer les papiers terriens. Jacques-René emprunte donc le boulevard d'eau jusqu'au pied du Cap-Diamant. Tout au bord de la falaise se dresse une noble demeure à deux étages, munie d'ailes chapeautées de toits mansardés: c'est le château Saint-Louis, logement du gouverneur et centre de l'administration qu'érigea le bon goût de Frontenac. Entrant dans la résidence, le seigneur *s'y* acquitte de la charge de la foi et hommage et des droits et redevances accoutumés suivant la coutume de Paris. Il doit se mettre en devoir de vassal, un genou en terre, sans épée ni éperon, tête nue et clamer sa foi à l'arrière-petit-fils du Roi-Soleil, Louis XV. Le papier terrien que signe Jacques-René Gaultier définit le morcellement de la propriété et... un mathématicien l'entendrait mieux qu'un tabellion! Ainsi, outre une poignée d'îles en fredoché, en bois debout, en prairie ou en gros foin qu'il conserve pour pacager ses bestiaux, le 2<sup>e</sup> seigneur de Varennes détient la moitié de la moitié du fief plus un tiers dans la sixième de l'autre moitié de ladite moitié... Ce document renferme aussi un aveu de dénombrement significatif sur le progrès accompli depuis le recensement de 1681. La censive de Varennes compte maintenant 26 concessions. Ce nombre augmentera sensiblement puisque de 1726 à 1728, Jacques-René signera plus de 75 contrats d'engagements.<sup>86</sup>

69. Dans *Varennes, berceau d'une sainte*, Albertine Ferland-Anger affirme que Madame de Varennes habitait sa maison de la rue Saint-Vincent en 1692 et s'y trouvait encore en 1701. Elle dut cependant aménager à Varennes vers cette date puisque sa fille Marie-Renée s'y maria en 1701. D'autre part, la signature de Pierre Gaultier de la Vérendrye paraît aux registres varennois en 1702, 1704 et 1707. — Au sujet de l'attaque des Iroquois: *Messire Pierre Boucher*, E. Mitchell, p. 259.

Peu après le retour de son époux, à la mi-août 1723, Jeanne Le Moyne mettra au monde le 7<sup>e</sup> enfant de leur famille qui en comptera 9. Tribut devait-il être payé pour cette naissance? L'automne vit la confection d'un petit cercueil... juste ce qu'il faut pour un bambin de moins de 2 ans: le 6<sup>e</sup> de leurs enfants était sépulture.

La maisonnée comptait toujours la grand'mère Marie Boucher que les années avaient rendue infirme. En octobre 1730, la veuve de Messire Gaultier de Varennes écrivait au roi une requête douloureuse, patiente et suppliante comme celle d'une agonisante, à la suite de laquelle elle obtint une gratification de 150 livres: «*Accordez, Monseigneur, (...) l'honneur de votre protection à celle qui, selon toute apparence, n'aura pas de longs jours*». <sup>87</sup> De fait, la mère de la noble famille de Varennes, alors dans sa 80<sup>e</sup> année, quittait ce monde le 13 mars 1734.

Le seigneur de Varennes ne fut pas un habile gestionnaire coulant des jours embourgeoisés. Il poursuivit cette profession militaire attaquée avec brio et se mérita d'autres chevrons. Il fut nommé capitaine en 1736 et considéré «*fort capable et de conduite irréprochable*». <sup>88</sup> Mais la destinée s'amusa à en faire un pantin à ficelles. Par une étrange coïncidence, Jacques-René fut mêlé à l'un des multiples conflits du paradoxal Thimothée Sylvain, époux de sa sœur Marie-Renée, que la biographie de cette dernière nous fera connaître davantage.

Comme tout Irlandais de bonne trempe, les colères de Thimothée étaient homériques. Il eut toute une *cotte* de mailles à partir avec la justice et ses querelles résonnent encore dans les archives. La veille du Jour de l'An de 1743, le sieur Guitton de Maurepas, juge de Montréal, venait d'enjoindre au locataire d'une maison appartenant à Sylvain, de l'évacuer. L'antique petite demeure était sise rue Notre-Dame et les voisins autant que la police s'accordaient à dire que sa

70. Mitchell, p. 262.

71. *Inventaire des concessions en fief, etc.* Roy, v. 2, p. 233.

72. *Cahiers des Dix*, no. 6, p. 261.

73. Archives de Québec, pièces des documents Beauregard.

cheminée vétuste menaçait de tomber et d'incendier les alentours. Le bouillant Irlandais ne pris point cette injonction. Il se rendit chez Maurepas, écouta son explication, lui servit une injurieuse mercuriale et le juge le mit à la porte. Mais sitôt sur le seuil, Sylvain, sa canne lui servant de fleuret, décrocha une *pointe au corps* en pleine poitrine du juge. La riposte vint le lendemain du Jour de l'An, alors que des témoins sont entendus. Le juge Maurepas obtient un décret de prise de corps contre l'Irlandais et s'assure que le gouverneur de Montréal, M. de Boisberthelet de Beaucourt, lui prêterait main-forte. Le 4 janvier, vers 9 heures, deux huissiers se présentent donc à la milice afin d'obtenir un détachement de huit hommes sous les ordres d'un sergent. M. de Varennes se trouve de faction. Malgré les altercations qu'il avait eues avec Sylvain depuis 23 ans qu'il était son beau-frère, il ne peut se résigner à sa séquestration. Jacques-René menace même d'arrêter les huissiers qui abandonnent, mais reviennent en présentant un ordre écrit du notaire Adhémar. Ce à quoi le factionnaire répond ne pas connaître Adhémar. «*Allez chercher un billet du gouverneur*», dit-il.<sup>89</sup> Les officiers rédigent alors un procès-verbal du refus et l'envoient au procureur général de Québec. Il leur faut attendre la levée de la garde, le lendemain matin, afin d'obtenir de l'aide. Mais il est trop tard. L'époux de Marie-Renée avait mis ses meubles en sécurité et s'était esquivé à Varennes avec sa famille. Pendant un an, cette affaire alimenta les potins montréalais et, comme les ballades des anciens troubadours, «*toute la ville fut inondée de poésie et de chansons satyriques et licencieuses.*»<sup>90</sup> Les uns approuvaient de Varennes, les autres, de Maurepas.

Mais le roi fut bientôt instruit de la geste qu'il jugea une indiscipline grave. Dans une lettre datée du 4 mars 1744, il cassa le capitaine, donnant sa compagnie à un autre. Puis, alors qu'il était dans sa 67<sup>e</sup> année, le seigneur de Varennes fut incarcéré. Il devint malade. Grâce à la médiation de Mgr. de

74. Ibidem.

75. Ibidem.

76. Ibidem.

77. Depuis l'arrêt du Conseil d'État du 4 juin 1686, les seigneurs étaient tenus de

Pontbriand, il put regagner sa maison de la rue Saint-Joseph<sup>91</sup> après un mois et demi de détention. Mais le roi voulut faire de cette punition un exemple, malgré les plaidoyers de l'évêque, de l'intendant et du gouverneur. Il refusa de réhabiliter le sieur de Varennes qui ne fut réintégré dans ses fonctions qu'à l'âge de 73 ans.

Avant que sa 80<sup>e</sup> année ne soit révolue, le capitaine Jacques-René Gaultier, seigneur de Varennes, décéda au cœur de l'été de 1757. Il fut inhumé dans la chapelle Sainte-Anne de la cathédrale Notre-Dame. Son frère Jean-Baptiste reposait déjà dans le chœur de la même église. Jeanne Le Moyne le rejoignit dix jours plus tard, fidèle dans les déboires de la vigile comme dans la gloire de la Fête.

JEAN-BAPTISTE: une erreur de millésime fit que certains historiens jumelèrent Jacques-René et son cadet Jean-Baptiste.<sup>92</sup> Quoi qu'il en soit, si le premier fut seigneur, le second se donna au Seigneur. Jean-Baptiste fut ordonné prêtre par Mgr. de Laval au début de décembre 1700.

Vicaire à la cathédrale, il fut nommé chanoine en 1702. On le fit procureur en 1707 mais il semble que ses dispositions naturelles l'inclinaient davantage vers la vie spirituelle et l'expression artistique (surtout la décoration des églises) que vers le temporel. Il écopa de maintes objurgations sur l'administration des fermes. «*De son côté, il reprochait aux Directeurs de faire des emprunts ou des achats inutiles dans un temps où le Séminaire se trouvait grevé de dettes énormes*»...<sup>93</sup>

Le ministre du culte affectionnait les Ursulines qui le lui rendaient bien. Elles parlent de ses rares talents et soulignent son savoir-vivre et sa sainteté: «*Ce saint prêtre dont la piété n'avait rien d'austère rehaussait par la plus exquise politesse le prix des vertus sacerdotales qu'il possédait à un rare degré.*»<sup>94</sup> Il mettait donc l'exquis raffinement de sa noblesse au service du Plus-Humble-des-Nobles!

faire construire des moulins banaux: Edits et Ordonnances, p. 266. En 1717, il y avait en colonie 81 moulins à eau: R.-L. Séguin, p. 47.

78. Le méticuleux Antoine Adhémar, sieur de Saint-Martin, commença à pratiquer comme huissier et notaire en 1668, au Cap-de-la-Madeleine. En 1687, il acceptait la charge de greffier de Montréal. Il devait décéder en avril 1714. Les actes légaux furent d'abord rédigés par les commis des navires, des soldats de la garnison, des

L'année 1724 fut pour lui celle des titres. Il fut nommé archidiacre, procureur du Séminaire, Grand-Vicaire de l'évêque et membre du Conseil Souverain. Cette dernière désignation lui permettait d'occuper une place de choix dans la société.

M. Jean-Baptiste Gaultier de Varennes fut atteint d'une maladie qui sévit durant six mois et s'aggrava au début de 1726. A la fin de mars, Dieu rappela à lui son serviteur âgé de 48 ans. «*Sa vie et sa mort nous ont également édifiés.*», écrira M. Maufils, prêtre, au livre du Brouillard.<sup>95</sup> Son corps fut enseveli dans le chœur de la cathédrale, du côté du Séminaire.

**MARIE-MARGUERITE:** la 8<sup>e</sup> enfant de René Gaultier et de Marie Boucher laissa peu d'informations biographiques. Elle naquit et fut baptisée dans la maison seigneuriale de Varennes en janvier 1680. Le seigneur et sa famille s'y étaient sans doute retirés depuis quelques mois. Comment Marie-Boucher, enceinte, aurait-elle fait ce long voyage, au plus fort de l'hiver? Le motif en était peut-être le recensement qui fut cumulé globalement en 1681.

Avec Jacques-René et Marie-Renée, Marie-Marguerite est sûrement la plus varennoise de la famille puisqu'elle y signe également son contrat de mariage, sa mère ayant aménagé à Varennes depuis quelques années. En ce 22 septembre 1707, une joyeuse assemblée familiale égaye le manoir. Le notaire Marien Tailhandier, de la *juridiction de liste de Montréal* mais résident au Bourg de Boucherville, préside la réunion.<sup>96</sup> En ce jour, le tabellion fait lecture d'un long et savant contrat de mariage entre Marie Marguerite, âgée de 27 ans, et un officier de la marine, Louis Haingue de Puygibault. Autour du garde-note s'est formé un cercle de personnes dont la silhouette, comme tant d'autres de cette époque, devait se profiler dans l'histoire: le premier curé de Varennes, **M. Claude Volant**<sup>97</sup> et son frère, l'arpenteur Étienne Voland dit Radisson; les

---

marchands, etc. Puis les secrétaires des gouverneurs s'intitulèrent commis aux greffes et tabellionnage. Au 1<sup>er</sup> Conseil (1663) apparurent des notaires royaux qui tenaient leur nomination du roi, du gouverneur ou de l'intendant, et qui avait la possibilité de pratiquer partout; puis les notaires seigneuriaux, nommés par le seigneur et dont l'activité se limitait au fief. Comme l'administration était centralisatrice, ces derniers disparurent peu à peu.

grands-parents de Marie-Marguerite, le patriarche Boucher alors âgé de 85 ans et son épouse; ses frères Jacques-René, seigneur de Varennes, et Pierre, sieur de Boumois et de la Vérendrye, revenu temporairement de France; et Ignace Hébert dit Jolicœur, gendre du seigneur du Cap Saint-Michel.

De leur brève vie conjugale naquirent 3 enfants. Leur premier-né ne survécut que 2 mois; Marguerite-Barbe devint Madame Étienne Rocbert de la Morandière et le cadet demeura célibataire.

Aucune des sources accumulées jusqu'à présent n'indiquent la date du décès du lieutenant de Puygibault. Mais ce fut antérieurement à 1714 puisqu'en septembre de cette année, le gouverneur adressait la requête déjà mentionnée, sollicitant une pension pour Marie Boucher et ses 3 filles veuves, dont Marie-Marguerite. Et l'année de l'inhumation de Marguerite est aussi inconnue.

**MARIE-RENÉE:** celle qui devait donner le jour à une famille des plus attachantes naquit en fin novembre 1682.

L'aube du 18<sup>e</sup> siècle éclaira ses épousailles. Elle s'unit, en l'église de Varennes, à un gentilhomme arrivé en colonie depuis 14 ans, Christophe Dufrost de la Jemmeraye. En 1697, il s'était illustré au fort Catarakoui que Frontenac avait construit sur le lac Ontario, en s'y rendant avec une flotte pompeuse pour impressionner les autochtones. L'astucieux Chaudière Noire, chef iroquois, avait machiné un piège. Il s'agissait d'inviter la garnison à la chasse et, durant ce temps, des troupes indiennes se seraient saisi du fort. Mais Dufrost soupçonna la ruse et fit vider la vérité à la Chaudière Noire... ce qui décupla le prestige des troupes françaises aux yeux de l'Iroquoisie!

L'année de son mariage, soit en 1701, Monsieur de la Jemmeraye fit l'acquisition d'une petite maison de bois ronds d'environ 16 pieds carrés, près de l'église. «*Elle était située*

79. R.-L. Séguin, p. 599.

80. Dictionnaire biographique du Canada, v. 1, p. 603.

81. Mennie-de Varennes, p. 32.

82. Fille de Jacques Le Moyne de Sainte-Hélène et petite-fille de Charles Le Moyne de Longueuil.

tout au fond du terrain, faisant face à la rue actuelle d'Youville.»<sup>100</sup> L'on conçoit l'exiguïté de cette demeure! Lors de son contrat de mariage passé au manoir de Varennes, Marie-Renée apportait en dot un lopin «de terre s'étendant jusqu'à la grève, contigu à l'emplacement de l'église, sur la seigneurie de Varennes.»<sup>101</sup> L'officier y fit construire une gentilhommière de 40 pieds par 16, en pieux en coulis et flanquée de 2 cheminées,<sup>102</sup> entre 1701 et 1703.

Malgré lui, le paisible sieur de la Jemmeraye fut mêlé à une aventure de sorcellerie. La psychopathologie explique la superstition. Mais en ces temps, l'Europe vivait avec le carcan des croyances cabalistiques et les coloniaux les traversaient tout naturellement dans le bagage de leurs coutumes. D'ailleurs, des pratiques occultes étaient connues des aborigènes: les incantations des sorciers emplumés et leurs danses frénétiques au staccato des tam-tam devaient éloigner les mauvais esprits. De cet amalgame de superstitions euro-indiennes émergea le savoureux folklore québécois avec ses *mouches d'enfer* dont Mère Marie de l'Incarnation croyait une fille possédée et qui sont les ancêtres des feux-follets<sup>103</sup> (que penserait Darwin de cette mutation?); ses *jeteux de sort*, ses *loups-garous* et la *chasse-galerie*. Il ne faut pas en rire... Le cosmos accentua même cette ambiance d'ultra-mysticisme: aux étranges phénomènes spatiaux de 1661 succédèrent les violentes secousses sismiques de 1663 qui ébranlèrent la région, chose insolite pour le mois de janvier, à la lueur des éclairs! Marie de l'Incarnation y vit «*quatre diables qui secouaient la ville de Québec par les quatre coins.*»<sup>104</sup> Mais l'illuminisme n'était pas l'apanage de l'Ursuline. Sœur Catherine de Saint-Augustin vivait quasi continuellement en compagnie d'une horde de démons qu'elle voyait généralement sous des formes zoologiques.<sup>105</sup> Ces croyances étaient si ancrées dans la psychologie populaire que La Gazette de Québec, dans sa livraison du 14 juillet 1776, relatait avec le

83. Roquebrune, p. 113.

84. Le 8 avril 1701, il vendait des billets de loyerie, rue Saint-Paul. L'affaire fut animée puisqu'un nommé Cœurballé reçut ... non pas une balle au cœur, mais un bon coup sur la nuque par le sieur de Saint-Lambert qui le lui promettait depuis longtemps! BRH, 1917-18, P.-G. Roy, p. 180.

meilleur sérieux: «L'on apprend de Saint-Roch, près du Cap Mauraska (Kamouraska), qu'il y a un loup-garou qui court les côtes sous la forme d'un mendiant».<sup>106</sup> Mais si la vieille France conduisait ses sorciers au bûcher, la neuve s'avéra moins barbare: René Besnard, de Montréal, est accusé de sorcellerie envers de nouveaux mariés. Cette union est stérile, dit-on, parce que Besnard aurait nouer l'aiguillette.<sup>107</sup> A la suite d'un procès, le clergé tranche la question en accordant... le divorce au jeune couple. Raison: «pour et à cause de l'impuissance perpétuelle Causée par Maléfice»!<sup>108</sup> Le document, daté d'août 1660, porte la signature de l'abbé Charles de Lauzon (fils de Jean, gouverneur du temps), Jacques Le Ber et son beau-frère Charles Le Moyne, les plus puissants financiers du pays, qui ne devaient certes pas donner fréquemment dans l'angélisme! En 200 ans, 16 cas de sorcellerie furent signalés à Québec, 9 à Montréal et 13 en divers endroits dont Boucherville et Varennes!<sup>109</sup> C'est ainsi que vers la fin de 1706, le sieur de la Jemmeraye voit décimer son cheptel. La superstition l'emporte et les Varennois croient à une opération diabolique. Joseph Jouet, dont la ferme est sise à la frontière des fiefs de Varennes et de la Trinité, et le domestique du curé, Pierre Renard dit Saint-Pierre, accusent publiquement de sorcellerie Jean Charpentier, chaudronnier de Boucherville.<sup>110</sup> N'ont-ils pas de la suite dans les idées? Sorcier et chaudron fumant vont si bien de pair... L'étonnante nouvelle se répand comme **une** traînée de poudre et le pauvre dinandier voit sa boutique déserte. La faim le porte au tribunal de Montréal où il obtient... non pas du pain mais gain de cause. «Jean Charpentier Chaudronnier, écrit Adhémar, demt à Boucherville Comparant et demande à ce que Joseph Jouet habitant de Varennes et pierre renard dit st pierre domestique de monsieur st Claude Curé de Varennes Soit tenus de déclarer s'il n'est malicieusement Ils ont dit devant plusieurs personnes que Le demandr estoit un sorcier qu'il avoit fait

85. Dictionnaire biographique du Canada, v. 2, p. 125.

86. Mennie-de Varennes, p. 21.

87. Actes des notaires, P.-G. Roy, v. 2, p. 138.

88. Mennie-de Varennes, p. 33.

mourir *Bien des Bestiaux à monsieur de la Gemberais.*»<sup>111</sup> Le juge, le lieutenant-général Fleury d'Eschambault, possédait sans doute un grain de la psychiatrie moderne!

L'histoire ne dit pas si les superstitieux pointèrent de nouveau le chaudronnier lorsque le capitaine Dufrost devint malade. Le brave gentilhomme rendit l'âme en juin 1708, dans son manoir de Varennes, entouré de son épouse et de sa jeune nichée.

Marie-Renée et Louis avaient eu une famille symétrique: 3 filles, 3 garçons. L'aînée et le cadet de cette famille se distinguèrent particulièrement: Marie-Marguerite devait, dans son veuvage, fonder la Congrégation des Sœurs Grises et fut béatifiée le 3 mai 1959; Christophe, militaire, fut enthousiasmé par les pérégrinations de son oncle maternel Pierre de la Vérendrye et s'intégra à son équipe. Mais en hiver 1736, il succombait d'épuisement et de privations.

A la mort de son mari, la situation de Marie-Renée était précaire. Une fois le furtif été refroidi, la hantise de l'hiver venait avec l'automne. *«C'est une pitié, Monseigneur, de voir cette famille désolée, et hors d'état de pouvoir subsister à l'avenir si vous ne voulez avoir la bonté de l'aider.»*<sup>112</sup> écrivait le gouverneur de concert avec l'intendant, dès novembre 1708, afin de sensibiliser le ministre à son urgente nécessité. Ce dernier eut une réaction fort familière chez-lui: il fit la sourde oreille! Les administrateurs de la colonie supplièrent de nouveau l'année suivante: *«La dame de la Jemmerays est entièrement dénuée de tout et chargée de six enfants. Nous vous supplions de vouloir bien lui accorder la pension du Sieur Berthier qui se trouve vacante par sa mort.»*<sup>113</sup> Surdité chronique de la Cour! Louis Le Grand ne lui accorda qu'un mince secours en 1714, soit 50 écus, pension ordinaire des veuves d'officiers. Après quelques années passées chez les Ursulines, sa fille aînée, Marie-Marguerite, était revenue à

89. Le bien public, Trois-Rivières, p. 5. Pièce des documents Beauregard.

90. Mennie-de Varennes, p. 36.

91. Mennie-de Varennes, p. 37.

92. Ibidem.

Varenes. Elle y secondait sa mère, brodant «des fichus, des falbalas, des festons»<sup>114</sup> afin de gagner quelques centimes.

Vers 1718, Marie-Renée de Varenes fit la connaissance d'un capitaine irlandais âgé de 22 ans, échoué d'abord en Nouvelle-Angleterre. Il s'agit de Timothy Sullivan que les Canadiens, buttant sur les consonances saxonnes, appelaient Sullivain, et finalement Sylvain. Il expliquait lui-même qu'*«après avoir servi quelques années en Espagne en qualité de capitaine des dragons, il aurait été chargé en 1716 d'aller recruter des soldats en Irlande pour son régiment. Pris par les pirates, il fut mené en Nouvelle-Angleterre, d'où il passa dans la Nouvelle-France.»*<sup>115</sup>

Il fallut à Marie-Renée une bonne dose de cran et d'audace pour passer outre aux traditions sociales fortement enracinées et s'unir à un étranger. Au lieu d'avoir normalement lieu à Varenes, le mariage fut célébré incognito à Saint-François-de-Sales (aujourd'hui Neuville), au début de l'année 1720. La cérémonie réunit 5 personnes: le chanoine Hazeur, les époux et les témoins, soit Jacques Riendeau de Boucherville et Jean-Baptiste Monjard du Cap Saint-Michel.<sup>116</sup> Contrairement aux mœurs de l'époque, le contrat fut signé en avril suivant.

Mais cette *mésalliance*, comme insinuaient plusieurs personnes, fit bifurquer la voie de Marie-Marguerite. Elle recevait alors les assiduités de Louis-Hector Piot de Langloiserie, fils de la seigneuresse de l'île Sainte-Hélène (née Du gué, veuve de Gaspard Piot). Mais c'était à l'époque où l'on épousait des dots... Ce remariage *«qui tendait à diviser entre les enfants des deux lits le patrimoine dont Mme. La Jemmerays jouirait un jour, devait influencer sur l'avenir de sa fille et lui fit en effet manquer un riche établissement.»*<sup>117</sup> Nul doute que la nationalité de Sullivan (Piot épousa pourtant une Anglaise!) et... son radicalisme jouèrent également.

Le nouvel époux louait la résidence varennoise le 3 sep-

93. Pièce des documents Beaugard.

94. Les registres de Trois-Rivières indiquent le 30 novembre 1677. Or, Jacques-René naissait le 2 octobre de la même année... Par contre, les archives de Québec mentionnent 1679. Si l'on s'en tient au même quantième et que l'on note la naissance suivante, celle de Marie-Marguerite, le 22 janvier 1680, c'est une impossibilité. Il serait probablement né en 1678.

tembre 1721<sup>118</sup> et installait sa famille à Montréal, rue Saint-Vincent, dans cette maison que Marie Boucher devait leur céder en 1724.<sup>119</sup> Marie-Renée avait des relations: elle était l'une des bonnes amies de Mme. de Vaudreuil, l'épouse du gouverneur général. Ils s'intégrèrent facilement à la société montréalaise.

La noblesse et la beauté de Marguerite, «une vraie vision du printemps»,<sup>120</sup> fut vite notée. François You d'Youville<sup>121</sup> demanda bientôt sa main à Sullivan. La bénédiction nuptiale fut donnée en la petite église Notre-Dame, en août 1722, suivie d'une réception rue Saint-Vincent à laquelle assista le gouverneur de Montréal et son élégante cour. Peut-être tant par orgueil que par affection pour Marguerite, Timothy n'avait pas lésiné: sa toilette de mariée était superbe. Feux d'artifice, avant les cendres refroidies d'une vie terne en compagnie d'une avaricieuse belle-mère!

Ses deux sœurs, Louise et Clémence, épousaient les cousins Ignace et Pierre Gamelin. Le premier est lié à la belle aventure des forges du Saint-Maurice. Le seigneur du lieu, François Poulin de Francheville, avait obtenu le privilège d'exploiter la mine de fer du Cap-de-la-Madeleine. Hélas, le destin devait le soustraire à la conjoncture économique en 1733. Après son décès, Gédéon de Catalogne visita les lieux. «*Il y a défaut de construction*», dit-il; de plus, l'on ne pouvait dénicher de maître-fondeur. Qu'importe! Ignace Gamelin s'unit à 2 autres sociétaires et décida de poursuivre l'œuvre: le fourneau fut rallumé et, sur l'enclume, prirent forme, entre autres, cloches et clochetons. Mais dissension entre les associés, faillite, production au compte du roi... Malgré tout, cette industrie fut un apport notable à la colonie.<sup>122</sup>

Les deux autres membres de la famille, Charles et Joseph, eurent une histoire plus modeste: au premier fut dédiée la cure de Verchères et au second, celle de Sainte-Famille de l'Île d'Orléans.

95. Mennie-de Varennes, p. 48.

96. Les Ursulines de Québec, v. 2, p. 225. Cité dans Mennie-de Varennes, p. 49.

97. Livre du Brouillard, 1722-29, p. 253. Cité dans Mennie-de Varennes, p. 49.

98. Comme plusieurs coloniaux, Marien Tailhandier dit La Beaume était un homme

Le second père de tous ces gens était fils de médecin et aimait jouer les disciples d'Esculape. La population, d'ailleurs, l'acceptait fort bien dans cette fonction. Le médecin du roi, Michel Sarrazin, résidait à Québec. Bourguignon de Nuits, ce dernier descendit... de jour dans ce gouvernement en 1685, fut nommé membre du Conseil Supérieur et passa l'anneau à la fille de François Hazeur, marchand prospère. C'est d'ailleurs le frère de ce négociant, le chanoine Thierry Hazeur, qui bénit l'union de Marie-Renée et de Timothy. Sarrazin fut un homme à l'échelle du pays: il pratiqua la médecine, les sciences naturelles et les affaires. Il tenta, entre autre, de mettre à profit une ardoiserie sise sur son fief et on lui doit la découverte du sucre d'érable...<sup>123</sup>

Le médecin du roi fut-il dépassé par l'énormité de sa tâche? Non, puisque la région de Montréal n'a jamais souffert d'une pénurie de chirurgiens. «En 112 ans (de 1648 à 1760), pas moins de 70 professionnels y ont demeurés; eu égard à la population, ce nombre doit être assez élevé.»<sup>124</sup> Mais Vaudreuil, les prêtres du Séminaire de Saint-Sulpice, les Montréalais et, en particulier, la famille de Varennes, dressèrent une pétition, demandant au roi de bien vouloir nommer le sieur Sylvain médecin de Montréal. Le 7 mars 1724, la Cour lui octroie des lettres de naturalisation et un brevet de médecin «afin que par ses connoissances, il pût se rendre utile à la ville et aux environs.»<sup>125</sup> C'était un brevet honorifique. Mais Timothy pratiqua la chirurgie et la médecine et s'attira des admirateurs, dont les «ecclésiastiques et les religieuses de l'Hôtel-Dieu».<sup>126</sup> L'intendant Dupuy fit partie du fan-club! Il écrivait au ministre, au printemps de 1727, que le médecin montréalais était «fort charitable pour les pauvres, hazardant tous les jours pour aller secourir en passant des rivières dans le temps que les glaces sont très mauvaises.»<sup>127</sup>

Mais l'Irlandais était un homme global: tout d'une pièce à l'emportement comme à l'attendrissement. Et il bifurquait

---

polyvalent: il avait d'abord été soldat et chirurgien dans la compagnie de Daneau de Muy. Il épousait une veuve résidant à Boucherville en 1688 et une dizaine d'années plus tard, Pierre Boucher lui offrait la commission de notaire seigneurial en remplacement de Moreau. La Beaume ne fut pas inactif: son greffe comporte 1,375 actes! (Actes des notaires, P.-G. Roy, v. 8.)

facilement de l'un à l'autre... ce qui lui valut une flopée d'ennemis. Les archives judiciaires montréalaises renferment plusieurs documents qui **témoignent** de ses fureurs.

50

Il est porté sur la liste **des** chirurgiens de l'Hôtel-Dieu de 1725 à 1730.<sup>128</sup> Mais après la mort du marquis de Vaudreuil, ses adversaires pressèrent le nouveau gouverneur de déclarer l'incompétence **du** médecin-chirurgien-apothicaire. Ce que Beauharnois s'empresse de faire le 12 septembre 1727. Influencé par les témoignages antérieurs, le ministre n'ose cependant opter pour une décision radicale: «*Je suspendrai ma décision jusqu'à ce que, par une plus ample connaissance, vous ayez pu en dire votre sentiment sans prévention*».<sup>129</sup> Nouvelle tentative en 1734 alors que l'on crut que Timothy voulait passer en France demander la place du docteur Sarrazin, décédé à Québec. Beauharnois eut, cette fois, une métaphore savoureuse, disant que Sylvain aurait surpris un brevet de médecin à Montréal. Le toubib **avait obtenu** passage gratuit sur Le Rubis qui leva l'ancre le 4 mai et, qui plus est, place à la table du capitaine.<sup>130</sup> Posa-t-il sa candidature? Rien ne permet de l'affirmer. Le ministre n'en fit point allusion non plus que Timothy qui, en digne émule de Daniel Cornelius O'Sullivan, son père, continua à pratiquer la médecine.

En dépit **de ses** fulgurants courroux, le docteur Sylvain, comme disaient les *Montréalistes*, jouissait d'une considération authentique. **Il fut** un citoyen important, puisque son parrainage fut recherché: son ambitieuse signature, en coup de fion, dessina moult fois sa dentelle aux registres. Il était d'ailleurs un catholique sincère et c'est la raison, relate-t-il lui-même, de son passage de la Nouvelle-Angleterre à la Nouvelle-France. Et «*il était du nombre de citoyens de marque qui possédaient un banc dans l'église de Ville-Marie*».<sup>131</sup>

En l'été 1736, l'époux de Marie-Renée revint de Paris muni de son célèbre et controversé certificat de noblesse. Le docu-

100. *Varenes, berceau d'une sainte*, Albertine Ferland-Anger.

101. *La civilisation...*, R.-L. Séguin, p. 111.

102. Article de Albertine Ferland-Anger.

ment, contesté par les uns et reconnu par les autres, portait de sonores paraphes à la saxonne (Fitzjam de Barwich, Duglas Couq, Castilconell et autres) et rendait témoignage de sa noble naissance. C'est depuis ce jour qu'il ficela au nom de son père la particule nobiliaire irlandaise O'.

Noble ou roturier, l'orageux Irlandais fit connaître des heures tourmentées à sa femme. Le procès de 1738 resta dans les annales. Ces écrits ne racontent pas pour quel motif, mais à Noël 1737, après la messe de minuit, Timothy aurait frappé Marie-Renée. Dans la journée de Noël, cette dernière se serait retirée dans la classe de l'école, près du poêle, où la rejoignit l'abbé Chèze. Elle lui confia ses déboires et sa détermination de ne plus cohabiter avec son mari. L'abbé se rendit chez Sylvain, lui fit promettre de ne plus maltraiter son épouse et Madame rentra au foyer. Mais voilà que vers 8 heures et quart, le domestique accourt chez l'ecclésiastique disant que «*Madame vient d'être encore maltraitée et qu'il y a grand vacarme.*»<sup>132</sup> Parvenu à la résidence, l'abbé Chèze y trouve une réunion familiale des plus bruyante: outre les époux Sylvain, y discutent Pierre de la Vérendrye, de passage à Montréal au milieu de ses pérégrinations de découvertes; Jeanne Le Moyne, épouse de Jacques-René; et son fils de Varennes (probablement Jean-Hyppolite). Comme dans tout procès, les versions diffèrent! De la Vérendrye témoigne que juste avant l'arrivée de l'abbé, Timothy aurait dégainé, lui aurait percé un doigt de sa lame et aurait pansé la blessure; puis, entêté dans sa colère et se saisissant d'un bâton près de la cheminée, il aurait tenté de lui en assener un coup, élan que le prêtre aurait intercepté juste à son arrivée. Sylvain déposa lui-même une requête dans laquelle il mentionne avoir été assassiné par l'épée de La Vérendrye, alors qu'il était «*assis dans sa maison ne pensant à aucune chose.*»<sup>133</sup> Quelle que soit l'exactitude des faits, il semble que monsieur Chèze se retira vers 11 heures, emportant une seconde promesse du

103. *La sorcellerie au Québec du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle*, R.-L. Séguin, éd. Lemeac, 1971, p. 4.

104. *Ibidem*, p. 25.

105. *Ibidem*, p. 18.

106. *Ibidem*, p. 12.

docteur. Quelques membres de la famille de Varennes incitèrent Marie-Renée à demander une séparation. Ce qu'elle fit. Mais les époux décidèrent de se réconcilier puisque cette procédure demeura sans suite.

Timothy fut cependant la cause d'une nouvelle **algarade** peu après. Le tribunal l'avait condamné à une **amende**. Voilà que 3 huissiers se présentent à sa demeure de la rue Saint-Paul<sup>134</sup> pour le sommer de se soumettre, sinon ils doivent saisir son mobilier. Sylvain les reçoit sociablement mais dès que **Guignard** lui expose le but de sa démarche, il fulmine. Saisissant le fonctionnaire par les cheveux, il le terrasse puis, sitôt relevé, lui décroche quelques droites assaisonnées de **coups** du plumbeau de son épée. Mais Guignard ne déroge pas: «Monsieur, dit-il, cela ne m'empêchera pas, j'ai ordre de prendre vingt à trente hommes, s'il le faut, pour me prêter main-forte.»<sup>135</sup> L'Irlandais devient écarlate: prise de cheveux et terrassement récidivés! Comme il saisit sa lame de nouveau, l'huissier Perrin l'empoigne par la branche qui se **fractionne** en tombant. Exacerbé, Sullivan ramasse son arme brisée et en flagelle Perrin aux épaules. Les huissiers se tirent de cette esclandre assez mal en point. Guignard, bien sûr, doit s'aliter et Perrin est encore incommodé après 22 **jours**. Timothy panse leurs lésions et soigne Perrin patiemment, envoyant même son domestique lui porter des remèdes...

Malgré son irascibilité, le médecin aimait vivre confortablement. En 1743 il décida de faire ériger, sur l'emplacement de la gentilhommière des La Jemmeraye, une résidence en pierre. Le contrat de maçonnerie fut octroyé à Esprit Lachaine et stipule que «le dit Sieur Sylvain promet et s'oblige de démolir la dite maison, faire creuser les fondements, rendre la place nette prête à travailler».<sup>136</sup> La résidence natale de Mère d'Youville fut donc détruite.

107. Ce sortilège, fort répandu en France, aurait pu, soi-disant, s'accomplir de diverses façons. En général, nouer l'aiguillette signifiait faire 3 nœuds dans une bandelette ou un lacet, durant la cérémonie nuptiale, en récitant des formules isotériques. Ce qui aurait eu le pouvoir de rendre les époux stériles!

108. La sorcellerie..., R.-L. Séguin, p. 59.

Le docteur Sylvain sentait-il sa fougue naturelle moins vite inflammable? Il fit son testament en 1747,<sup>137</sup> spécifiant que 1,000 messes devaient être célébrées pour le repos de son âme «*le plus promptement qu'il se pourra.*»<sup>138</sup> Il laissa tous ses biens aux enfants de sa femme, à être partagés entre eux au décès de son épouse, et fut particulièrement généreux envers Mère d'Youville et ses 2 fils prêtres. Puis il légua 100 livres aux pauvres de Montréal et 300 livres à la Fabrique de Varennes, pour l'érection d'une chapelle: c'est ainsi que fut érigée la petite chapelle Saint-Joachim. Timothy O'Sullivan s'éteignit 2 ans plus tard, en juin, par une matinée de l'été naissant.

L'automne de l'année suivante (1750), Marie-Renée, veuve d'un second époux qui avait été de 12 ans son cadet, entra pensionnaire chez les Sœurs Grises. Mais l'été de sa 77<sup>e</sup> année s'imprégna des paysages varennois. Sa fille Clémence la conduisit à Varennes en mai 1758. La bonne vieille dame devait y mourir à l'automne. Elle y fut inhumée.<sup>139</sup>

**ANNE-MARGUERITE:** la douce Anne-Marguerite vit le jour en août 1684. A 12 ans, elle étudiait chez les Ursulines de Québec et devait y demeurer: elle s'enrôla dans la milice de sainte Ursule avant sa 15<sup>e</sup> année.

Sœur Anne-Marguerite de la Présentation fut une institutrice dévouée qui se plaisait surtout, écrivaient les religieuses, à instruire les externes et les Indiennes.

Et tout comme son frère prêtre Jean-Baptiste (qu'elle suivit à deux mois près dans la mort...), elle pratiqua les vertus angéliques et eut un goût exquis pour les arts.

Anne-Marguerite décéda en été 1726 «*et sa douce figure présenta alors une empreinte frappante de béatitude.*»<sup>140</sup>

**PIERRE:** de la Vérendrye fut à la mesure de son rêve. Et le Québec, puis le Manitoba, le coulèrent dans le bronze. Dieu sait comment, après les jours paisibles du fort de la Tourette

109. Ibidem, tableau de fréquence.

110. S'agirait-il de «*Jean Charpentier, fils de Pierre et de Madeleine Tisserand, à Varennes le 9 octobre 1706*»? R.-L. Séguin, note, p. 112.

111. Ibidem, p. 112.

112. Archives du Canada, Marine, Corr. gén. 1708, cité dans Mennie-de Varennes, p. 58.

où germa la route de l'Ouest, jusqu'à sa mort dans une chambre louée de la rue Saint-Paul, son épopée porta le sceau du tragique!

54

Sa sœur Madeleine, l'aînée des filles et son grand-père Pierre Boucher, marraine et parrain, le portèrent au baptême en novembre 1685. Il fréquenta, plus tard, la première école de Boucherville.<sup>141</sup>

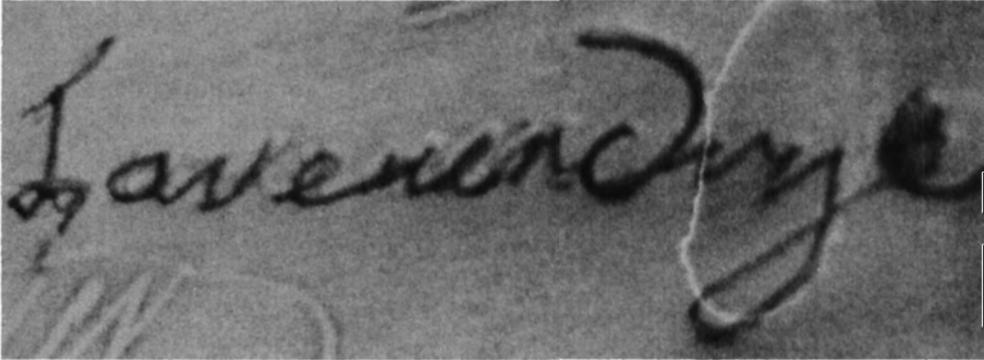


Photo Jean-Pierre Laporte, Varennes.

Signature de Pierre de Lavérendrye au bas d'un acte du notaire Adhémar.

L'adolescent fit partie des cadets de la marine alors qu'il avait à peine 12 ans. L'on sait que les signatures du traité de Ryswick étaient encore humides lorsque Charles II d'Espagne eut la malencontreuse idée d'expirer sans progéniture... La France approuvait la désignation de son successeur mais d'autres pays, dont l'Angleterre, la réfutaient. Une autre ligue fut réunie laquelle, pour faire changement, l'on nomma la Grande Alliance (1701-14). Et la bataille tonna de nouveau en Europe avec de violents échos en colonie, où «*la France a l'espace et l'Angleterre le nombre.*»<sup>142</sup> Pierre Gaultier de Varennes prit part aux campagnes de Massachussetts en 1704.<sup>143</sup> Puis il guerroya l'année suivante à Terreneuve.

113. Ibidem.

114. *Elle a beaucoup aimé...*, sœur E. Mitchell, éd. Fides, 1957, p. 17.

115. Mennie-de Varennes, p. 60.

116. Mennie-de Varennes, p. 61. Jacques Le Moyne de Martigny (3<sup>e</sup> seigneur) avait

Le jeune homme avait formé le projet de se joindre à son frère Louis, dont il était le cadet de 12 ans, et à son oncle Charles, tous deux officiers de Régiments français. En octobre 1706<sup>144</sup> son parrain, à titre de subrogé tuteur, lui accordait la permission de vendre sa part de la Grande Isle afin de se pourvoir des frais de son passage dans la métropole. L'acquéreur fut son beau-frère, Christophe Dufrost de La Jemmeraye, qui déboursa 800 livres. Puis il partit vers les Flandres. Mais il arriva sans doute trop tard pour voir son frère vivant.

A Varennes, l'été suivant avait été porteur d'un filon de réunions familiales pour les Gaultier et l'automne s'avéra de la même veine: Pierre revint à la fin de la saison chaude et, le 2 septembre, il assistait au mariage de sa sœur Marguerite avec Louis Hingue de Puységault. En octobre, le militaire ratifiait sa part du partage du 1<sup>er</sup> juillet, acte sur lequel il porte, pour la première fois, le titre «*de Boumois et de la Vérenderie*»,<sup>145</sup> que son frère avait glorifié en France. La distribution de juillet lui concédait légalement la majeure partie du Tremblay et la moitié de la Grande Isle qu'il avait déjà vendue à son beau-frère. Avant de s'embarquer, cette fois-ci, il voulut témoigner son attachement à Marie-Anne Dandonneau du Sablé et leur convention matrimoniale fut signée à Québec au début de novembre, réunissant de nouveau une partie de la parenté. Puis, pourvu d'un certificat de Vaudreuil attestant «*qu'il a toujours servi avec distinction dans tous les endroits où il s'est rencontré pour le service du Roi*»,<sup>146</sup> il partit de nouveau.

Sur le sol européen, Français et Anglais s'entre-déchiraient. Pierre Gaultier «*se couvrait de gloire et de blessures*»<sup>147</sup> à la sanglante bataille de Malplaquet. Devant le château de Blairon (sis à l'est de la route de Mons et encore intact aujourd'hui), le 11 septembre 1709, de violents corps-à-corps s'engagèrent. Pierre écopait de 8 coups de sabre et «*une balle le traversait de part en part. Laissé pour mort sur le champ de bataille, le*

signé un contrat de concession à Gabriel Mongeau, en avril 1718. (Document de Martigny) Serait-ce la même famille? *Dans les pjs. 180 & 181*

117. BRH 1917-18, abbé Faillon, p. 309.

118. Mennie-de Varennes, p. 71.

maréchal de Contades l'avait cité à l'ordre du jour.»<sup>118</sup> Il fut recueilli par des villageois et soigné dans l'une de leurs maisons. Sa bravoure lui valut d'être promu lieutenant d'infanterie.

Mais ces guerres de la succession d'Espagne avaient vidé le Trésor et les soldats furent sans solde. La misère contraignit **La Vérendrye** à délaisser la Mère-Patrie pour sa fille. Le conflit battait la chamade en colonie, malgré la victoire finale, du côté des Anglais: une seconde tentative contre Québec avait sombré, non pas, cette fois, grâce aux arguments tonnants des canons de Frontenac, mais aux récifs de l'Île-aux-Oeufs sur lesquels les navires de Walker s'échouèrent en omelette par une nuit d'orage. D'autre part, passée virtuose dans la guérilla, la Nouvelle-France avait rudement répliqué à la *New-England*.

C'est dans cette ambiance belliqueuse que l'officier mit pied en son pays natal à l'été de 1712. Son grade ne fut pas reconnu: il dut accepter la solde d'enseigne dans les troupes de la marine. Mais ni la guerre ni son maigre salaire ne l'empêchèrent de tenir sa promesse: à la fin d'octobre, il épousait la fidèle promise qui l'attendait depuis 5 ans.

La paix d'Utrecht était cependant signée au printemps de 1713 et c'est en Amérique que brillait, surtout, la victoire anglaise. Londres coïncit la colonie: elle se fit donner, en plus de l'Acadie et de Terre-Neuve, le détroit et la Baie d'Hudson. A la perte de ce klondyke des fourrures s'ajoutait une clause défavorable: la France avait reconnu aux Iroquois le protectorat britannique. Les naturels s'en balançaient royalement, n'en déplaise à Leurs Majestés française et anglaise! Mais ce paragraphe ouvrait les Grands Lacs et le Centre-ouest (centre du continent... car le 45<sup>e</sup> parallèle ne servait pas encore de frontière) au commerce anglais.

Mais en liminaire de ses aventures le futur découvreur coula quelques années d'un bonheur paisible. Il avait obtenu

119. Par un accord, le 10 novembre 1713, les héritiers de Varennes décidèrent de céder à Madame de la Jemmeraye, l'entière propriété de la rue Saint-Vincent, entre les rues Notre-Dame et Sainte-Thérèse. *La Vérendrye et les postes de l'Ouest*, A. Champagne, v. 1, p. 10.

120. *Elle a beaucoup aimé...*, E. Mitchell, p. 19.

le privilège de trafiquer à La Gabelle, lequel il put renouveler en 1715. Avec ces bénéfiques, sa solde et les revenus du Tremblay, Pierre subvenait facilement aux besoins de sa toute jeune famille, installée aux Trois-Rivières.

Le gouverneur Beauharnois le nommait commandant du fort de la Tourette en 1727 et c'est là que son imagination dessina la voie de l'Ouest par le nord bien avant qu'elle ne fut couchée sur des cartes. Un Indien nommé Ochagach lui fit, en 1728, une superbe harangue dont l'essentiel tenait en ce qu'il connaissait un lac qui enfantait un fleuve qui conduisait vers l'Ouest. Plus modéré, le père Gonnor confirma cependant ces dires. Les relations de Pierre avec les Cris et les Assiniboines l'incitaient à croire en ce fleuve qui le conduirait à la mer de l'Asie. Il s'enthousiasma. Il faut se rappeler que, même si l'on savait depuis 200 ans que ce continent, pourvu du nom d'Améric Vespuce, n'était pas «un appendice de l'Asie»,<sup>149</sup> la hantise d'un passage vers l'Orient conservait son magnétisme. Cavalier de La Salle avait été, lui aussi, obsédé par le mirage d'un chemin vers le Levant<sup>150</sup> et, en 1685, avait poussé sa croisière jusqu'à l'embouchure du Mississipi. François You, entre autres, l'accompagnait. Ce dernier fut si heureux de ses voyages qu'il se dota de l'appellatif de *la Découverte!* Mais la découverte se limita à peu... A portée de regard sur le golfe du Mexique, point de Cathay (Chine) ni de Zipangu (Japon)!

C'est ainsi que le réaménagement de l'infrastructure commerciale et la sempiternelle ambition d'un débouché vers l'Asie convertirent Beauharnois à l'idée d'une expansion vers le nord-ouest, malgré la surdité de la Cour aux multiples mémoires de Pierre. Le gouverneur le chargea officiellement de reconnaître les contrées occidentales et l'autorisa à exploiter la *Mer de l'Ouest*<sup>151</sup> pour financer ses expéditions. Dès lors, la vie de cet homme, qui avait doublé le cap de la quarantaine, et celles de ses fils furent orientées vers le Couchant.

121. Fils de Pierre You de la Découverte.

122. *Essai sur l'industrie au Canada sous le régime français*, Jean-Noël Fauteux, Québec, 1927, p. 58 à 87.

123. *Cahiers des Dix*, 1960, p. 69. Victor Morin et Jean-Noël Fauteux, p. 140, RAPQ, 1922-23, v. 3, p. 139.

L'histoire façonna le premier chapitre de cette odysée au printemps de 1731. Des négociants montréalais avaient accepté de financer l'expédition et Varennes de La Vérendrye conduisait sa femme et sa fille à Boucherville. En juin, il appareillait avec 2 de ses 4 fils, soit Jean-Baptiste, l'aîné âgé de 18 ans et Pierre, d'une année plus jeune, son neveu Christophe de la Jemmeraye, le père Messeiger et une cinquantaine d'hommes. De Michillimakinak, la troupe parvenait à Grand Portage, au lac Supérieur, à la fin d'août. Les difficultés s'amorçaient. Elles allaient suivre une fonction exponentielle! La longueur du portage effraya les engagés qui se mutinèrent. Le plaidoyer du père Messeiger et de La Vérendrye en convainquit quelques-uns de poursuivre. «*J'en eus assez pour équiper quatre moyens canots*»,<sup>152</sup> relate le découvreur. Il semble qu'il ne se rendit pas lui-même au lac à la Pluie mais y délégua une équipe sous la direction de Jean-Baptiste et de Christophe. Ce convoi revint au printemps (1732) avec une petite cargaison de pelleteries et Pierre envoya alors son aîné à Michillimakinak les troquer contre des effets qu'il attendait de Montréal. Pendant ce temps, les 7 canots que constituaient sa troupe reprirent la route d'eau. «*Nous arrivâmes le 14 juillet au fort Saint-Pierre qui est à la décharge du lac la Pluy, que nos François avoient bâti l'automne précédent.*»<sup>153</sup> Premier des 6 maillons de la chaîne! Il s'agissait d'une enceinte de palissade renfermant habitations, magasins et jardins. De là, une cinquantaine de canots indiens se joignirent à eux et la flottille fit un autre pas avant vers le lac des Bois, qui refléta bientôt la structure élémentaire du fort Saint-Charles. Mais au pays du précaire, le temps n'a pas de couleur... La délégation de Michillimakinac retardait à les rejoindre. Jean-Baptiste et son escouade arrivèrent à pied, le 12 novembre, épuisés. Les glaces avaient subrepticement figé les voies d'eau et ils avaient abandonné leurs canots à 10 lieues du fort. Ils avaient mis 6 mois pour boucler leur périple...

124. Rapport de l'archiviste de la province de Québec (RAPQ), 1922-23, v. 3, p. 131.

125. Mennie-de Varennes, p. 62.

126. Ibidem, p. 65.

127. Ibidem, p. 62.

Le découvreur souhaitait établir un fort chez les Assiniboels au printemps de 1733 mais il fut retardé: ses gens refusaient de le suivre avant le retour de l'escadrille qu'il avait envoyée porter des peaux et quérir des vivres. D'autre part, le père résolut de retourner à Montréal. Pierre en profita pour députer son neveu à Beauharnois, afin de lui rendre compte des progrès de l'expédition. Outre la relation écrite, Christophe apportait des ballots de fourrures et une carte tracée par lui-même de ce qui allait devenir le nord-Ontario.<sup>154</sup> Le jeune militaire qui, sans s'en douter voyait Ville-Marie pour la dernière fois, fut promu enseigne.

La patience de La Vérendrye, cependant, ne fut guère récompensée. De l'un des convois délégués ne revint qu'un canot, allégé de provisions et lourd de mauvaises nouvelles: les engagés n'avaient pu résister à l'appel de la course aux bois et, pour se faire, avaient volé les denrées. Le 27 septembre, le second détachement arriva *«très mal assorti, de façon que je me trouvai très endetté et dans l'impossibilité de pouvoir rien entreprendre.»*<sup>155</sup>

Dès le printemps suivant, La Vérendrye manda son fils de se rendre établir le fort Maurepas à l'embouchure de la rivière Rouge et partit pour Montréal. Non... le temps n'avait pas de couleur! Pierre quitta de nouveau Ville-Marie l'année suivante, soit le 6 juin 1735, et ne parvint au fort Saint-Charles que le 6 septembre.

Il y avait eu inondation. *«Je le trouvai bien dénué de vivres, sans espérance de folle avoine, par la grande abondance des eaux.»*<sup>156</sup> Il envoya aussitôt La Jemmeraye au fort Maurepas avec sa réserve de provisions, assuré de voir venir le reste de son équipage peu après. Il attendit vainement: les employés étaient restés à Grand Portage. Cet événement eut un résultat tragique. Ils hivernèrent péniblement et, au début de juin (1736), ses 2 fils revinrent de Maurepas la mort dans l'âme:

128. BRH, 1917, p. 303.

129. Mennie-de Varennes, p. 63.

130. *Elle a beaucoup aimé...*, E. Mitchell, p. 51.

131. Mennie-de Varennes, p. 69.

Christophe Dufrost de La Jemmeraye avait succombé à la disette et à la maladie le 10 mai.

«J'avois bien du monde dans le fort et point de vivre, écrit La Vérendrye, ce qui me détermina à envoyer en diligence trois canots pour nous apporter du secours et quelques marchandises.»<sup>137</sup> Ce fut pour leur malheur. La délégation fut sauvagement massacrée par une bande de pillards sioux dans une île du lac des Bois, dénommée, par la suite, l'Île-au-Massacre. Jean-Baptiste fut trouvé horriblement empallé. La mort avait surpris le père Aulneau dans un geste de bénédiction. «J'y ai perdu mon fils, le Révérend Père Aulneau et tous mes François que je regretterai toute ma vie.»<sup>138</sup>

Gaultier de La Vérendrye était de la trempe de ceux que Talon appelait, bien avant sa naissance, des gens de résolution. Six années de quasi-piétinement sur place (il avait accompli environ 200 milles) doublé de souffrances inhumaines n'avaient pas entamé son courage. Il se rend donc à Montréal, en 1737, chercher l'essentiel. Nouveau départ en '38. Son équipe: 20 Français, M. La Marque, son frère, son domestique, un esclave et 4 couples indiens. La misère avait miné la santé de l'explorateur et au cours de l'hiver '38-'39, il est malade au point de dire: «Il n'y a que la mort qui puisse nous délivrer de pareilles peines.»<sup>139</sup> Ses impécuniosités sont notoires et, au foyer, la situation est aussi lamentable puisque Madame de La Vérendrye doit s'opposer à ce que ses meubles soient confisqués.

Son fils cadet, Louis-Joseph, explore la rivière Saskatchewan en '39. Pierre revient à Montréal l'année suivante et ses créanciers le harcèlent. Mais le gouverneur l'encourage à poursuivre la trouée vers l'Ouest. Des membres de sa famille collaborent également puisque le 2 juin 1740, Ignace Gamelin, son neveu par alliance, équipait 2 canots «pour se rendre au poste de l'Ouest où commande le Sr de la Vérendrye».<sup>140</sup> Pendant son

132. Ibidem, p. 68.

133. Ibidem, p. 67.

134. Acte de Danré de Blanzy, BRH, 1917, p. 303.

135. Mennie-de Varennes, p. 68.

absence, ses fils avaient poussé plus loin les découvertes. La Vérendrye leur fait ériger le fort la Reine à son retour en octobre 1741, suivi du fort Dauphin. Mais il s'arrête au premier. Peut-être juge-t-il, à juste titre, que les quelques centaines de milles parcourus en une décennie suffisent pour ses 57 ans? Il confie à Pierre et à Louis-Joseph le soin de pénétrer le plus loin possible en obliquant, cette fois, vers le sud-ouest.

La colonne revint au fort la Reine quinze mois plus tard, l'imagination lestée... pour un certain temps, car les expéditionnaires avaient presque touché au but. Ils avaient d'abord remonté le Missouri. Parkman recrée la vie intense de ces lieux sauvages: «*Les cerfs bondissaient des hautes herbes et des roseaux qui recouvraient le lit des rivières. Les bisons passaient, marchant lourdement*». <sup>136</sup> Puis, la troupe s'engagea sur la rivière Yellow Stone. «*En approchant des «mauvaises terres» qui marquent le voisinage du Yellowstone, ils virent des troupes d'élans et des troupeaux de mouflons.*» Les voyageurs abordèrent les terres de l'actuel Dakota «*blanches comme de la chaux, où des crêtes nues, crénelées, déchiquetées par les orages en formes fantastiques, dominaient le paysage.*» Au printemps de 1743, la chaîne altière, aux pics couverts de neige et de soleil, leur barrait l'horizon. Sans doute était-ce les Big Horn, contrefort des Rocheuses. Mais il était gardé par un autre contrefort: une trentaine de Sioux s'étaient embusqués sur leur passage. Les Serpents, qui accompagnaient les Français, prirent la poudre d'escampette et les découvreurs, le chemin du retour.

Mais Ulysse était rentré en Itaque avant la fin de l'odyssée. Pierre de la Vérendrye devait souffrir encore dans sa fierté. Ses créanciers lui intentèrent un procès. Infiniment las, portant le faix de l'inconsidération et de 40,000 livres de dettes, l'humble et grand découvreur donna sa démission.

La Cour voulut réparer ces maladroites en 1749. Elle lui décerna la Croix de l'Ordre militaire de Saint-Louis, le promut

136. Varennes, berceau d'une sainte, article d'Albertine Ferland-Anger.

137. Mennie-de Varennes, p. 69.

138. Elle a beaucoup aimé..., E. Mitchell, p. 136.

139. Mennie-de Varennes, p. 70.

62 capitaine et le pria de reprendre la direction des postes de l'Ouest. L'appel des contrées sauvages monta de nouveau en lui. Il accepta. La Vérendrye projetait d'hiverner au fort Bourbon en '50-'51, d'allonger la chaîne des postes jusqu'aux Rocheuses et de franchir les montagnes. Mais la maladie lui arracha sa vie et ses rêves à 22 heures, le 5 décembre, dans une chambre louée de la rue Saint-Paul. Sa fille Catherine était à son chevet.

140. Ibidem, p. 91.
141. *Messire Pierre Boucher*, E. Mitchell, p. 244.
142. Guy Frégault, cité dans Farley-Lamarche, p. 129.
143. Mennie-de Varennes, p. 93.
144. *Messire Pierre Boucher*, E. Mitchell, p. 307.
145. Mennie-de Varennes, p. 94.
146. *Messire Pierre Boucher*, E. Mitchell, p. 308.
147. Ibidem, p. 311.
148. BRH 62, Sulte, 1915-17, p. 106-109.
149. *Histoire de la Nouvelle-France*, 1 — Les vaines tentatives (1524-1603).
150. Cavalier de la Salle fut si ensorcelé par l'ambition de trouver le passage que les coloniaux, pleins d'esprit, surnommèrent sa seigneurie de l'île de Montréal La Chine. Le nom lui resta! Sa fiancée, Mlle. Roybon d'Olonne, ne fut pas moins originale: elle traita sur la concession qu'elle tenait de lui, fut capturée, puis délivrée par les Anglais. Et, lorsque La Salle fut assassiné, dans le sud, elle porta son deuil le reste de sa vie.
151. L'expression avait le sens de l'Ouest canadien.
152. Mennie-de Varennes, p. 99.
153. Ibidem, p. 100.
144. *Elle a beaucoup aimé...*, E. Mitchell, p. 54.
155. Mennie-de Varennes, p. 100.
156. Ibidem.
157. Ibidem, p. 101.
158. Ibidem.
159. Ibidem.
160. RAPQ, 1922-23, v. 3, p. 200.
161. Parkman, cité dans Lacour-Gayet, p. 165.

## SEIGNEURIE DU CAP DE LA TRINITÉ

### JACQUES LE MOYNE DE SAINTE-MARIE

Au nombre des 46 feudataires reconnus officiellement par Talon, 4 nouveaux seigneurs, outre René Gaultier, recevaient chacun une tranche de ce qui constitue aujourd'hui notre municipalité: Jacques Le Moyne, Michel Messier, Laurent Bory et Michel-Sidrac Du Gué.

De ce bel archipel reverdissant au soleil de mai 1668, Courcelles avait octroyé conjointement à Le Moyne et à Messier «deux petits îlets» plus «une étendue d'une lieue de front sur le fleuve Saint-Laurent à commencer au milieu de l'embouchure de la rivière appelée Notre-Dame.»<sup>1</sup> Les beaux-frères, qui habitaient alors dans l'île de Montréal, nommèrent leur patrimoine Cap de la Trinité.<sup>2</sup> Ils partagèrent leur domaine en deux fiefs respectifs l'année suivante.<sup>3</sup> Les deux îlets demeuraient cependant indivis ainsi qu'une terre de «dix arpents et dix perches de front sur ladite profondeur d'une lieue et demie» entre le fief de Messier et celui de Bory.<sup>4</sup>

63

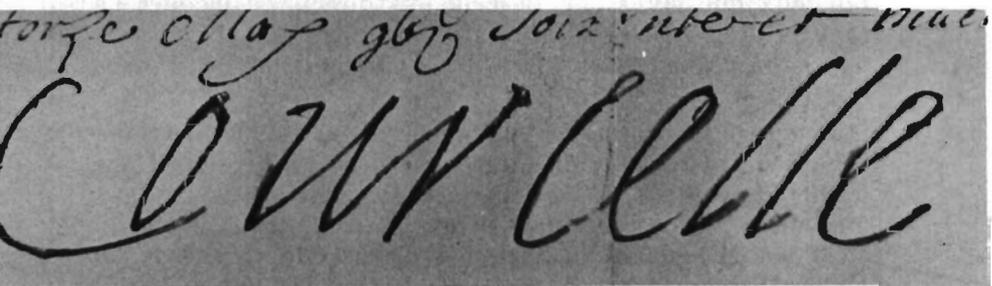
A photograph of a handwritten signature in dark ink on a light-colored paper. The signature is written in a cursive, flowing style and reads "COURCELLE". Above the main signature, there is some faint, partially legible handwriting that appears to say "force et gloire jointe et unie".

Photo Jean-Pierre Laporte, Varennes.

Signature du gouverneur Courcelle au bas d'un acte de concession d'un fief conjoint à Jacques Le Moyne de Sainte-Marie et à Michel Messier, en mai 1668.

1. Document de Martigny, acte de concession, octobre 1672.
2. Doc. de Martigny, procès verbal d'arpentage, 27 février 1673.
3. Inventaire des concessions, v. 2, p. 371.
4. Doc. de Martigny, foi et hommage d'Amable de Martigny à Fred Haldimand, 10 février 1781.

Les seigneurs de la terre du sud en ce pays (rive-sud) formaient une chaîne par leurs attaches de parenté ou d'amitié profonde. Enfants d'un hôtelier de Dieppe, Jacques, Anne et Charles Le Moyne avaient quitté leur Normandie natale en 1641. La sympathie qui devait lier les Le Moyne et les Boucher débuta lorsque Charles et Pierre firent connaissance, dans les *pais d'En-Hault*.<sup>5</sup> Après un séjour de 4 ans, Pierre Boucher (19 ans) s'apprêtait à revenir aux Trois-Rivières et Charles (15 ans), à peine débarqué, se trouvait en Huronnie pour servir comme *donné*.<sup>6</sup> Il remplaça le premier. Charles obtint Longueuil en 1657 (érigé en baronnie en 1700) et avait épousé la cousine de Michel Messier; Pierre développa le fief voisin qui pérennise son nom; son gendre, René Gaultier, reçut la concession suivante et la seigneurie en aval fut octroyée à Jacques Le Moyne et à Michel Messier, époux de sa sœur.

L'on identifiait Jacques Le Moyne par son appellation de sieur de Sainte-Marie.<sup>7</sup> L'un de ses fils reçut plus tard le qualificatif de *Martigny*, du nom d'une localité normande. Celui-ci prit une telle importance qu'il en est presque venu à reléguer le nom de Le Moyne aux seuls actes officiels tant religieux que civils. Les descendants directs de Jacques Le Moyne, dont une famille habite encore notre municipalité, ne portent plus, pour ainsi dire, que le qualificatif dans la vie de tous les jours.

Lorsqu'il fut question de l'hommage au roi, les vassaux Le Moyne et Messier décidèrent de faire ratifier le clivage de ce qui avait été leur fief commun. Ils demeuraient toujours à Montréal, le premier étant commissaire au magasin du roi et le second, capitaine de milice. C'est donc en l'étude du notaire Benigne Basset qu'en cette matinée du 1<sup>er</sup> août 1676 se retrouvèrent les beaux-frères et les témoins. Afin d'éviter, dans les générations subséquentes, tout malentendu concernant le droit de fief, ils demandèrent à l'intendant Duchesneau de

5. L'idome *pays d'en-Haut* semble être d'origine populaire. Il désignait vaguement les terres en amont, sur le fleuve: les Grands Lacs, l'Ouest. Vers 1700, il évoquait des imageries d'indépendance et de lucre.

6. Jeunes hommes que les missionnaires amenaient comme factotum, sans rémunération.

reconnaître leur part respective à titre de seigneurie relevant directement de Sa Majesté. Ce qui eut lieu le 3 suivant en même temps que le rituel de foi et hommage<sup>8</sup>. L'aveu de dénombrement fut dressé à la mi-septembre et la propriété terrienne de Jacques Le Moyne est alors nommée Notre-Dame.<sup>9</sup> Le seigneur y mentionnait une douzaine d'arpents mis en valeur par 6 censitaires et le reste en prairie et en grand bois.

Jacques Le Moyne avait épousé Mathurine Godé en novembre 1660<sup>10</sup>. Leur 10<sup>e</sup> et dernier enfant naquit quelques jours après l'obtention officielle de leur seigneurie. Trois des filles, Françoise, Marguerite et Jeanne, répondirent à une vocation religieuse; Catherine demeura célibataire et Marie vécut à peine quelques mois. L'aîné des garçons, Jacques, ainsi que Nicolas, optèrent également pour le célibat; nous avons peu d'information sur Charles et Louis. Mais vers 1686, le seigneur établissait le second de ses fils, Jean-Baptiste, lui concédant par billet 2 arpents de front par la profondeur que contient la seigneurie, entre sa propre ferme et celle de Maurice Averty. Ce n'était pas en avancement d'hoirie mais à titre de censitaire puisque Jean-Baptiste devait payer dix sols de cens annuel.

## JEAN-BAPTISTE LE MOYNE DE MARTIGNY

Mais peut-on sédentariser un militaire? L'année même de son installation au domaine, Jean-Baptiste Le Moyne de Martigny prend part à une première expédition à la baie d'Hudson. Pourquoi les Français doivent-ils y combattre? Tout d'abord parce que Henry Hudson découvrit sa baie en 1610 et que Thomas James en prit possession une vingtaine d'années plus tard. Ce qui serait resté une fiction sans l'apport des *Ceasars of the Wilderness*<sup>11</sup>, les beaux-frères Pierre-Esprit Radisson et Médard Chouart, sieur Des Gro-

7. Dict. biogr. du Canada, v. 2, p. 422. L'un des fils de Charles Le Moyne de Longueuil, Jacques, fut sieur de Sainte-Hélène.

8. Doc. de Martigny, foi et hommage de Jacques Le Moyne de Sainte-Marie, 1676.

9. Doc. de Martigny, aveu de dénombrement, 1676. Celle de Messier conserve le nom de la Trinité. Après 1723, les héritiers Messier nomment leur fief officiellement



seillers. Offensés d'une amende qu'on leur avait imposée parce qu'ils étaient repartis sans payer la taxe sur la traite, ils entreprennent le jeu du caméléon, assez commun à l'époque: ils offrent sans succès leurs services à la Nouvelle-Angleterre puis à l'ancienne, qui les accepte. Deux navires sont mis à leur disposition. Des Groseillers rapporte une cargaison-miracle au printemps de 1670, le roi britannique fonde la Compagnie des Aventuriers d'Angleterre alias la Compagnie de la Baie d'Hudson<sup>12</sup> et s'approprie les terres limitrophes de la baie. Les beaux-frères sont les pivots de l'entreprise. Ils reprennent pourtant la couleur du fleurdelisé et aident à la fondation de la Compagnie du Nord, entièrement canadienne, en 1682. Radisson saisit 2 navires anglais en 1684 et l'exécration La Barre les confisque... ce qui a don de faire retourner au rouge les caméléons et d'inaugurer une terrible partie de *qui perd gagne!* Au nom des Anglais, Radisson saisit le fort Bourbon<sup>13</sup> et la Compagnie du Nord subit une perte considérable. De concert avec le gouverneur, elle organise une expédition dirigée par le chevalier de Troyes. A la fin de mars 1686, le corps réunit 30 soldats de la Marine et 70 Canadiens. Les fils des seigneurs s'y retrouvent, soit 3 des fils de Charles Le Moyne: d'Iberville, de Maricourt et de Sainte-Hélène; l'un des fils de Jacques Le Moyne: Jean-Baptiste, sieur de Martigny.

La troupe remonte l'Outaouais, égrène un chapelet de lacs entrecoupés de portages et atteint la baie à la mi-juin. Les Français s'emparent de 4 postes (mais non du fort Bourbon). Lorsque Troyes repart, il laisse une garnison de 40 Canadiens incluant Jean-Baptiste. Ce dernier est cependant délégué à Québec en octobre 1688 afin de porter des nouvelles à la Compagnie du Nord. Ce n'est guère une tournée touristique! Les 4 hommes (Jean-Baptiste, un compagnon d'armes et 2 Indiens) souffrent tant physiquement que moralement: les vivres manquent, puis les mousquets font défaut, et les

---

Cap Saint-Michel. Mais il semble que dans la vie courante, les mutations de noms se soient faites avant. Ainsi, dans un contrat de concession de 1678, Jacques Le Moyne nomme sa seigneurie Cap de la Trinité.

10. Tanguay, v. 1, p. 379.

11. Titre de l'une de leurs biographies par Grace Lee Nute, New York, 1943.

Iroquois sont signalés... Les guides décident donc de faire un détour et la délégation ne parvient à Montréal qu'à la mi-juin 1689. Mais pour un soldat dans la force physique de ses 27 ans, le cauchemar des privations s'estompe vite!

Sur sa ferme varennoise, Jean-Baptiste avait «fait faire plusieurs travaux, culture et ensemercer icelle»<sup>14</sup>. Jacques Le Moyne voulut confirmer cette concession par un acte notarié qui fut dressé à Montréal, peu de temps après le retour de son fils, le 4 juillet.

Mais avec la jeunesse du pays, Jean-Baptiste participe fort probablement à l'expédition de d'Ailleboust de Manthet, en février 1690. La France et l'Angleterre étaient en guerre et nous savons que Frontenac avait voyagé dans les 3 gouvernements l'année précédente, à la quête de chefs et de soldats pour 3 campagnes en Nouvelle-Angleterre. «Je crus qu'il serait bon d'occuper de *telle manière* les Anglais chez eux, écrit-il, qu'ils le fussent *plus du soin de se défendre que de celui de nous venir attaquer (...)*».<sup>15</sup> Et le génial administrateur avait adéquatement choisi les chefs, soit 3 coureurs des bois à toute épreuve: Nicolas d'Ailleboust de Manthet avait surtout parcouru la forêt avec Du Luth, qui érigea une fortune par les pelleteries; Portneuf était fils de baron qui faillit devenir beau-père de Jacques-René Gaultier de Varennes; et Hertel nous est surtout connu par la lettre attendrissante qu'il put envoyer à sa mère et qu'il signa Fanchon, missive qu'il rédigea malgré ses doigts brûlés dans un calumet. D'Ailleboust de Manthet était accompagné de Sainte-Hélène et secondé par d'Iberville. Il attaqua victorieusement Corlaer, à proximité d'Albany, le soir du 18 février.

Malgré son aventureuse existence de militaire, Jean-Baptiste songeait peut-être depuis quelque temps à prendre épouse. Dans l'été de 1691<sup>16</sup>, il s'unissait à Elisabeth Guyon,

12. Cette compagnie, propriétaire, entre autre, de Morgan's, renouvela sa charte pour la 6<sup>e</sup> fois en 1960.

13. Situé sur la baie d'Hudson, aussi nommé York et Nelson.

14. Doc. de Martigny. Acte de concession d'une terre par Jacques Le Moyne à son fils Jean-Baptiste, 4 juillet 1689.

de 9 ans sa cadette. Son fils unique Jacques devait naître l'année suivante.

Peu après s'amorçaient les préparatifs d'une nouvelle incursion au pays du nord. Ce qui donna lieu, avant le départ des troupes, à un incident tragi-comique dans la capitale. Jean-Baptiste fit partie d'un groupe d'officiers en mal d'action qui avaient «*enfoncé et Cassé des Vitres et Chassis chez divers Bourgeois*»<sup>17</sup> et qui comparurent devant le Conseil supérieur. Mais ces militaires devaient avoir bientôt l'occasion de déverser leur trop-plein d'énergie avec gloire: d'Iberville a reçu le mandat de prendre Bourbon et regagne le nord en 1694 par mer. Son cousin de Martigny est toujours à ses côtés. La troupe conquiert l'emplacement et hiverne (1694-95) à la baie, puis d'Iberville lève l'ancre. Il fournit une garnison de 70 militaires à Gabriel Testard de la Forest à qui il adjoint Jean-Baptiste comme lieutenant. Mais les Anglais, tenaces, reprennent le fort l'année suivante et amènent de Martigny prisonnier en Angleterre<sup>18</sup>. Il est remis en liberté et le sort le favorise en ce qu'il réussit à passer en France à temps pour revenir avec une flotille que d'Iberville avait envoyé chercher par son frère Sérigny, toujours dans le but de reprendre Bourbon. L'escadre de 4 navires arrive donc en vue de la baie à la fin de juillet 1697 et, le 4 septembre, les glaces isolent le Pélican devant le poste. Il est commandé par d'Iberville et Jean-Baptiste se trouve à bord. Le lendemain, à la barre du jour, 3 navires sont signalés au capitaine. Sa lunette d'approche lui indique bientôt qu'ils battent pavillon britannique... Les vaisseaux anglais, encore émoussillés, venaient de subir une verte sermonce! Dans les parages de Terre-neuve, ils s'étaient trouvés en présence du reste de la flotille française: Le Profond (commandé par Jean Sidrac Du Gué, fils du seigneur de l'île Ste-Thérèse), Le Wesp et Le Palmier.<sup>19</sup> «*Branle-bas de combat!*» ordonne le

15. Lacour-Gayet, p. 118.

16. Tanguay, v. 1, p. 379.

17. Dict. biogr. du Canada, v. 2, p. 423.

18. Ibidem.

commandant. Mais tout guerrier qu'il fut, le Cid canadien était de race! «Les meilleures traditions furent respectées dans le combat naval (...). Le commandant anglais s'approcha assez près pour boire à la santé de d'Iberville et l'invita à dîner à la fin du combat. Le Français rendit la politesse et la bataille commença.»<sup>20</sup> Les adversaires rivalisent d'adresse. L'on sait que le Hampshire est coulé, que l'Hudson Bay abaisse pavillon et que le Dering, virant lof pour lof, s'esquive. Le 11 suivant, d'Iberville charge Jean-Baptiste de se rendre au fort armé d'un drapeau blanc et les yeux bandés, comme l'exigent les Anglais, afin de demander la libération des prisonniers français. Ce qui est refusé. Bombardement des Français et, deux jours plus tard, capitulation anglaise!<sup>21</sup> Le héros de Longueuil quitte la baie sur Le Profond, abandonnant Le Pélican mortellement avarié. Il nomme de Martigny commandant du fort au départ de Sérigny, ce qui advient en 1698.

Mais l'année suivante, Colbert donnait l'ordre à de Sérigny d'appareiller L'Atalante pour aller chercher les effets du roi à la baie.<sup>22</sup> Est-ce à ce moment que de Martigny quitta le poste? On retrouve l'officier en 1702, se portant acquéreur de la seigneurie paternelle. Jacques Le Moyne avait quitté ce monde entre 1692 et 1697. Qui allait devenir 2<sup>e</sup> seigneur de la Trinité? Jacques, l'aîné, était co-héritier pour 1/7 du patrimoine. Il céda sa part, en 1697, à son frère Nicolas, qui arborait le délicieux qualificatif de sieur de Leau. Ce dernier vendait ses terres pour 400 livres<sup>23</sup> à Jean-Baptiste en 1702, et ses frères et sœurs l'imitèrent de sorte que le héros du nord devenait titulaire du fief.

Le seigneur rendait un hommage lige devant l'intendant Raudot en juin 1706.<sup>24</sup> Il semble que le sieur de Martigny se soit occupé des affaires de la censive jusqu'en 1707; Outre la signature de contrats de concession, il s'évertue à régler des disputes. D'abord, celle du droit de commune qu'omet-

19. Charlevoix, v. 2, p. 106. RAC, 1899, p. 312: lettre de Colbert à d'Iberville. Le Profond avait d'abord été désigné pour d'Iberville. Mais Colbert se ravisa et en donna le commandement à Pierre Du Gué.

20. Lacour-Gayet, p. 150.

21. Victoire brillante mais inutile, puisqu'en septembre suivant, le traité signé à

taient de lui rendre 2 des gendres du seigneur voisin, soit Etienne Gentes et Gabriel de Celles du Clos, et un censitaire nommé La Vigne. Par un acte portant son sceau, l'intendant Beauharnois ordonne aux agriculteurs de payer les arrérages.<sup>25</sup> Et puis, il fallait bien assaisonner la vie de quelque événement truculent... L'on se souvient que Marie Boucher fit un séjour à Varennes du début du 18<sup>e</sup> siècle jusqu'à 1712. Or, la seigneuresse de Varennes et le seigneur de la Trinité ne s'entendaient guère sur la ligne de partage de leurs propriétés. Gédéon de Catalogne se porte sur les lieux, boussole en main, afin d'«*assoupir et terminer à l'amiable le différend.*»<sup>26</sup> En plus d'un plan de l'arpenteur, un accord notarié est signé par Vaudreuil et Beauharnois à titre de témoins. En l'absence de son père (sans doute occupé à préparer l'expédition de 1709), son jeune fils Jacques prend la relève. Récidive des chicanes de bornes en 1708! Le petit sieur de Martigny ne prise point de voir tomber ses arbres sous les ordres de Madame de Varennes, qui les affirme également siens. Nouvelle invitation à l'arpenteur juré qui ajuste ses rhumbs de vent et qui décrète solennellement: «*la ligne passe sur le bord de la grange de Joseph Jouet et le sud-est quart d'est passe sur la maison dudit Jouet.*»<sup>27</sup> Par la même occasion, il confirme à Jacques la possession de ses arbres en lui remettant un papier pour empêcher la digne seigneuresse de procéder à cette hécatombe. Depuis ce jour, les urbanistes, fidèles à l'histoire et dignes émules de Catalogne,<sup>28</sup> s'évertuent à couper les demeures de Varennes par des frontières imaginaires!

Mais pendant que se joue la dernière manche de ces petites querelles domestiques, le seigneur prépare l'ultime épisode de son existence. D'Ailleboust de Manthet avait levé une troupe de 100 Canadiens afin de tenter de refranchiser le fort Albany de la baie James, aux mains anglo-saxonnes depuis 1693. Jean-Baptiste en fait partie. Mais

---

Ryswick par leurs Majestés française et anglaise rétablissait l'état ante bellum. La baie redevenait donc automatiquement française.

22. RAC, 1899, p. 326. (Rapport de l'archiviste du Canada).

23. Doc. de Martigny, vente par Nicolas Le Moyne, sieur de Leau à Jean-Baptiste Le Moyne, sieur de Martigny, 1702.

la témérité de Manthet et la mauvaise fortune, qui emprunte une fois encore le nom de faim et de froid, sont désastreuses. La presque totalité de l'expédition périt. Jean-Baptiste Le Moyne, sieur de Martigny, seigneur de la Trinité y meurt dans la logique de son être: en militaire.<sup>24</sup>

## JACQUES LE MOYNE DE MARTIGNY

Son fils unique s'était initié très tôt à la gestion des affaires. Il eut une longue administration d'un demi-siècle. Plusieurs de ses actes légaux sont conservés dans les minutes de Bouvet et de Tailhandier. Selon la coutume archaïque (depuis le haut Moyen-Age), la Saint-Martin, la Saint-Michel et la Toussaint marquaient le terme des baux et des échéances. Et à la St-Martin, ses censitaires venaient à son *hôtel seigneurial* payer leurs redevances annuelles: chapons ou blé symboliques du **droit de** propriété du seigneur et une menue somme en *monnaie du pays*. L'obligation de dresser les périodiques papiers terriers donnait aux seigneurs une occasion de se rendre au château Saint-Louis de Québec (ils avaient cependant fréquemment la permission de pourvoir à cette cérémonie à Montréal). En 1723, le 3<sup>e</sup> seigneur de la Trinité dut s'exercer à la gymnastique du genou en terre devant l'intendant Michel Bégon. Chapeau à la main, il récita à «*haute et intelligible voix*»<sup>25</sup> sa foi au roi-adolescent Louis XV.

Deux ans auparavant, soit en janvier 1721, Vaudreuil et Bégon mandataient le procureur général Collet pour se rendre dans chaque paroisse et procéder à une monographie des fiefs afin de délimiter de nouveau les bornes des paroisses. Le sieur Collet se trouva à Varennes le 2 mars. Une trentaine de personnes assistèrent à l'assemblée: les 4 seigneurs, dont Jacques Le Moyne de Martigny; le 2<sup>e</sup> curé,

24. Doc. de Martigny, foi et hommage d'Amable de Martigny à Fred Haldimand, 10 février 1781.

25. Doc. de Martigny, acte qui condamne MM. Gentes, Duclos et La Vigne à payer les **droits de commune**, 29 juin, 1704.

M. Poulin de Courval et 27 résidents, dont 3 de la Trinité. Le rapport Collet mentionne que le premier rang de la Trinité (futur chemin du roi) dénombre 13 familles et le 2<sup>e</sup> rang (petite-Prairie) en refferme 5.<sup>31</sup> En septembre, le gouverneur, l'intendant et l'évêque préparèrent un règlement pour le «*District des Paroisses de ce pays*» lequel fut homologué par un Arrêt du Conseil d'Etat, à Paris, le 3 mars 1722. Cet arrêt créait de nouvelles paroisses (de 40 en 1692, elles passaient à 82)<sup>32</sup> et les réunissait sous trois gouvernements: celui de Québec, des Trois-Rivières, et de Montréal avec 28 circonscriptions canoniques, dont la nôtre. La description de l'étendue englobait les 4 fiefs continentaux. Mais s'amorçait un démembrement qui, en un siècle et quart, donnera à Varennes sa configuration actuelle: les îles à l'Aigle et Sainte-Thérèse font partie de la paroisse, «à l'exception du domaine de la Dame veuve du sieur de Langloiserie et des habitations Louis et Urbain Briant (Brien dit Desrochers), situées au bout d'haut de la dite Isle Sainte-Thérèse qui seront de la paroisse de la Pointe aux Trembles de l'Isle de Montréal.»<sup>33</sup>

La coutume s'ancre graduellement peu après d'attacher à la paroisse entière le nom de Varennes. Un contrat de Bouvet mentionnait en avril 1747: «sieur Jacques Le Moine Seigneur de Martigny, demeurant en sadite seigneurie paroisse dudit lieu de Varennes (...)»<sup>34</sup>; et Adhémar écrivait, en 1750: «sieur de Martigny Seigneur de la Pte Trinité de Varennes (...)»<sup>35</sup>. Ce qui n'excluait pas pour autant le qualificatif du seigneur. A titre d'exemple, l'on disait: «Jacques Lemoine de Martigny Ecuyer, Seigneur de la Trinité demeurant à Varennes (...)»<sup>36</sup>

Ayant épousé Angélique Guillet au début de 1716, la famille du seigneur se composait de 4 filles et d'un fils, Amable. Quoique son fief fut saisi 5 ans après sa mort,

26. Doc. de Martigny. Différend entre Madame de Varennes et M. J.B. Le Moine de Martigny.

27. Ibidem.

28. Ainsi paraphait le sous-ingénieur, à la manière béarnaise.

29. Rapport de Gédéon de Catalogne en 1712.

survenue en 1758, Jacques Le Moyne de Martigny amorça une intégration que devait poursuivre son fils Amable: il se portait acquéreur, en 1749, du manoir seigneurial des Mes-sier.<sup>37</sup>

30. Doc. de Martigny, foi et hommage de Jacques Le Moyne de Martigny à Michel Bégon, 1723.
31. RAPQ, 1922, p. 313.
32. Farley-Lamarche, p. 182.
33. Subdivision du Bas-Canada, p. 24.
34. Doc. de Martigny, vente et concession par Monsieur Demartigny à Louis Hamel, 24 avril 1747.
35. Doc. de Martigny, extrait des registres de la juridiction royale de Montréal, sur un différend entre le Sieur de Martigny et les Sieurs La Vigne, 6 mars 1750.
36. Doc. de Martigny, titre nouveau par J. L. de Martigny Ecuyer à Joseph Monjeau, 27 novembre 1819.
37. *Historique du manoir seigneurial de Saint-Michel*, Sheldon Michael, brochure publiée par Hoescht du Canada.

### MICHEL MESSIER ET LES INDIENS

Le normand Michel Messier naquit dans le petit bourg de Saint-Denis-le-Thiboult, en 1640.<sup>1</sup> Agé de 16 ans, il accostait aux *terres boréales* en même temps que son oncle Jacques.<sup>2</sup> Sa tante Martine (dame Antoine Primot) et son époux, ainsi que sa future cousine Catherine Thierry qu'adoptait le couple Primot,<sup>3</sup> s'y trouvaient déjà. Peu de temps après son arrivée, Michel signait comme témoin aux fiançailles de Catherine avec Charles Le Moyne.

Il s'était exposé à la contagion! Il souhaita aussi prendre épouse et prendre pied... sur **une** ferme. Il achetait donc de Charles Le Moyne, en 1657, **une** terre de trente arpents dite *la provinciale* et située en haut de l'île de Montréal, dans les environs de Sainte-Anne de Bellevue.

Et puis, un splendide faisceau de liens familiaux s'amorça: Michel Messier devenait beau-frère à la fois de Charles et de Jacques Le Moyne en épousant leur sœur Anne, en février 1658.<sup>4</sup> Leur contrat de **mariage** porte la signature de personnes vivant dans les **pages** historiques: Mlle Mance, à qui Ville-Marie doit son premier hôpital (c'est d'ailleurs dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu qu'eut lieu l'office); le major Lambert Closse; l'un des riches traiteurs qui prêta de l'argent même... à Frontenac, Jacques Leber; et le fondateur de Montréal au nom huppé de Paul de Chomedey, sieur de Neufville, de Bourgdepartie, de Saint-Chéron et de Maison-neuve qui, fort heureusement **pour** la longueur du document, parapha en abrégé!

Mais le jeune couple devait connaître le harcèlement des Cinq-Nations. Anne et Michel n'eurent pas la veine de Guillaume Couture... Installé à la Pointe Lévy, le célèbre

---

1. Tanguay, v. 1, p. 427.

2. *Histoire de la colonie française en Amérique*, Faillon, v. 2, p. 438.

3. Greffe de Bénigne Basset dans *Greffes des notaires*, archives de la province de Québec, P.-G. Roy, v. 1.

4. Tanguay, v. 1, p. 427.



voyageur-interprète fut un Iroquois de plein droit, par adoption. La hache de guerre ne fut jamais levée contre le frère blanc et sa maison jouissait du privilège d'extraterritorialité! Ces tribus estampillèrent les premiers feuillets de l'histoire nord-américaine d'un sceau indélébile. Mais ils ne furent pas des sous-hommes. Les Peaux-Rouges étaient tous nus, écrit Cartier, réservé une petite peau de quoy ils couvrent leur nature, et le bon Père Le Jeune les trouvait beaux: «J'ai quasi cru autrefois que les images des empereurs romains représentaient plutôt l'idée des peintres que des hommes qui eussent jamais existé. Mais je vois ici, sur les épaules de ce peuple, les têtes de Jules-César (...)»<sup>5</sup> Ces Iroquois étaient les plus racés des Amérindiens, les plus polices, disait Pierre Boucher qui les craignait fort. Ils s'étaient unis en confédération 65 ans avant Jacques Cartier, déjà, et déclarèrent hostilités aux Hurons (l'une de leurs familles) qui refusaient l'union.<sup>6</sup> Mais lorsqu'ils leur portèrent le coup de grâce, en 1649, la majeure partie des survivants joignirent leurs rangs: l'adoption pour un autochtone, correspondait à la naturalisation. Leur religion était animiste et leur langage, pure poésie. Et ces nations avaient un esprit mercantile très évolué: situés à la table tournante des Grands Lacs, du Mississipi et de l'Atlantique, ils exploitèrent cette position stratégique avec une intelligence et une patience qui n'avaient d'égal que leur radicalisme. Leurs guerres furent toujours vindicatives, jamais motivées par la gloriole... n'en déplaise aux orgueilleuses peuplades européennes! Leurs relations avec une écologie intransigente en avaient fait des êtres éminemment courageux et cruels. Ils savaient pourtant s'attendrir: avant la campagne conjointe de Tracy et de Courcelles, à l'automne 1666, on obligea les captifs iroquois de Québec à fabriquer des raquettes pour les militaires qui allaient guerroyer contre les leurs. Ce qu'ils firent... mais en pleurant «comme des enfants».<sup>7</sup> Quoique sociables et cour-

5. Père Le Jeune, cité dans *Lettres et écritures*, PUM, décembre 1964, p. 32.

6. La confédération iroquoise groupait, de l'ouest à l'est: les Tsonnontouans (ou Sénécas), les Goyogouins, les Onontagués, les Onneyouts et les Agniers (ou Mohawks).

7. *Lettres de la Révérende Mère Marie de l'Incarnation*, Richaudeau, éd. à Paris, 1876, p. 327.

tois (en temps de paix...), ils ne se départirent jamais de leur identité profonde; ce qui trompa fréquemment les missionnaires imbus du prosélytisme du temps. La sagacité de plusieurs de leurs sages leur fit tenter une action répressive de l'invasion européenne. Que leur apportaient les visages-pâles? Des colifichets, de l'eau-de-vie, la petite vérole et une civilisation à laquelle ne sont pas encore adaptés les survivants des réserves.

Bref, après une relâche due à l'action défensive du Long-Sault, l'agression iroquoise redouble en 1661. Le 24 mars,<sup>8</sup> Michel est capturé avec d'autres coloniaux. Anne attend un 2<sup>e</sup> enfant qui est baptisé le 18 juin...<sup>9</sup> A peine quelques jours plus tard accostent 2 canots iroquois, fanions blancs haut levés. Ils sont, soi-disant, porteurs de nouvelles et de paix. A la pluie de questions sur les captures, les guerriers répondent qu'entre autres Pierre Chauvin avait péri, Jean Millet avait été tué à coups de bâton et que Michel Messier avait été brûlé par les Onontagués. On peut imaginer dans quel état d'âme Anne Le Moyne retourne auprès de ses bébés. Mais foi de Normand ne ment pas... La benjamine avait depuis belle lurette fait ses premiers pas lorsque son père reparut à la Provingale, à la fin de 1663. Selon leur coutume envers les prisonniers courageux, les Indiens l'avaient-ils adopté? Quoiqu'il en soit, le jeune homme avait réussi à s'évader.

Celui qui devait donner l'impulsion au développement varennois mit d'abord en valeur son établissement montréalais. A l'automne de 1665, par un acte dans lequel ils le nomment «*M. Messier, dit le grand Saint-Michel*»<sup>9</sup>, les Sulpiciens lui cèdent une terre de 30 arpents adjacente au terrain qu'il tenait déjà de Charles Le Moyne. Les messieurs de Saint-Sulpice, auxquels Jean de Lauzon avait octroyé l'île de Montréal en 1641, en concédaient à leur tour des terrains pour en protéger les abords.

8. Faillon, v. 2, p. 438.

9. Ranguay, v. 1, p. 427.

Mais les Indiens ne dévient pas du sentier de la guerre! Au printemps de 1665, le jour de la Fête-Dieu, ils avaient levé le tomahaw à l'Île-aux-Oies et amené des captifs, dont les fillettes du sieur des Granges; l'avenir destinait l'une d'elles aux établissements varennois.<sup>10</sup> Les Cinq-Nations font un nouveau raid contre Ville-Marie à l'automne et Michel Messier figure encore au nombre des otages. Mais la riposte vient derechef, se faisant fort de la tactique même de l'Indien; des sachems iroquois sont embastillés. D'ailleurs, les soldats du régiment de Carignan émailent maintenant les trois gouvernements de leurs redingotes blanches... Les tribus guerrières jugent à propos de réclamer un échange. Sous la direction pompeuse de la Grande Armée, grand chef agnier, le groupe des Franco-Canadiens est conduit à Montréal l'été suivant. Il inclut les petites filles du sieur des Granges et Michel Messier.

Il y avait accalmie depuis le débarquement des troupes et les travaux de défrichement s'amorçaient. Malgré l'obtention de son fief commun avec son beau-frère, Michel Messier, alors capitaine de milice, résidait toujours à la Provinciale. Le recensement de 1666 indique qu'il y possédait 7 bêtes à cornes et 30 arpents en valeur. Mais le seigneur de Saint-Michel aménagea probablement sur la rive sud vers cette époque. Il se portait en effet, acquéreur, en 1678,<sup>11</sup> du domaine de Grandmaison.

Laurent Bory, qui fut propriétaire de ce fief, était du même âge que Michel Messier, mais angevin comme René Gaultier. Il résida d'abord à Ville-Marie où il fut milicien volontaire de la 13<sup>e</sup> escouade, puis serviteur chez Jean Le Duc en 1663. Il pratiqua ensuite le métier de tanneur. Il semble qu'en 1667 Bory eut été en pension dans une résidence montréalaise. Il épousa la parisienne Marguerite le Merle d'Haupré et résida à Lachine, puisque son 2<sup>e</sup> enfant y fut enseveli en 1677. Ce seigneur varennois y connut avec sa famille la nuit

10. *Dictionnaire biographique du Canada*, v. 2, p. 490.

11. *Dictionnaire national des Canadiens français*, Institut généalogique Drouin, 1965, p. 1774.

tragique du 4 août 1689. Ce massacre devait être la première manifestation de la guerre franco-anglaise de la Ligue d'Augsbourg. La nouvelle du duel Louis-le-Grand contre Guillaume d'Orange n'était pas encore parvenue à Québec que les Iroquois en étaient informés par Manhate. Les *New-Englanders* les incitaient contre, disaient-ils, «nos ennemis et les leurs».<sup>12</sup> Ce qui suscita des raids indiens contre Chambly, Laprairie, Boucherville et Lachine. Dans ce dernier endroit, à la clarté fantomatique d'un incendie allumé malgré l'orage, 24 personnes furent tuées et une quarantaine d'autres capturées. Laurent Bory et sa famille étaient de ce nombre. Ils périrent en captivité, sauf l'un de leurs enfants, François.

L'étau iroquois se resserrait et l'esprit militaire de la colonie s'aguerrissait. L'héroïsme était omniprésent, tant dans les campagnes organisées que dans la vie quotidienne. L'ennemi en mocassins surprend Boucherville à l'été 1692: «*les habitants le poursuivent et l'assillant se disperse, mais pour revenir plus tard, à la faveur de la nuit.*»<sup>14</sup> Il y a des morts, des captifs. La famille de Pierre Boucher, alors sexagénaire, et quelques autres sont protégées par le fort; la seigneurresse de Varennes et ses enfants figurent dans le nombre. Quelques personnes réussissent à se dissimuler dans les bois.

Les corps-à-corps colons-Iroquois sont fréquents et les femmes elles-mêmes se conduisent souvent en excellents soldats. Telles furent, dans cette méritante armée en jupon, Catherine Thierry, épouse de Charles Le Moyne; mademoiselle Roybon d'Olonne, fiancée de Cavelier de La Salle; et Marie-Madeleine Jarret de Verchères qui, après avoir sauvé le fort, ses bœufs et son linge, entra dans la légende: peu après le coup de main aux Isles Percées, les aborigènes s'en prennent à Verchères. En octobre, les fermiers de ce fief travaillent déjà aux champs à huit heures du matin, lorsque les Indiens font irruption. Le récit est bien connu: plusieurs personnes

12. Brouillette, p. 12, Greffe Maugee.

13. Farley-Lamarche, p. 117.

14. *Messire Pierre Boucher*, E. Mitchell, p. 258.

sont tuées, Madelon est saisie par son mouchoir de col mais s'engouffre dans le fort avec ses 2 frères et quelques personnes. Son père étant absent, elle agit comme capitaine jusqu'à l'arrivée des troupes. Son courageux exploit avait joui d'une certaine popularité à la Cour et lorsque le gouverneur Beauharnois arriva, il lui en demanda une relation manuscrite. On voit, dans cet écrit de la main de Madelon, qu'elle ne perdit pas le sens pratique: peu après l'attaque, elle fit rentrer le bétail et poursuit: «*Je me ressouvins à une heure de soleil que j'avais trois poches de linge avec quelques couvertures hors du fort.*»<sup>15</sup> Personne ne voulut l'accompagner outre ses jeunes frères. «*Je fis deux voyages à la vue des ennemis dans le lieu même où ils m'avaient manquée quelques heures auparavant. Ma démarche leur parut sans doute suspecte, car ils n'osèrent venir pour me prendre.*» Ces événements mineurs, héroï-comiques, humanisent tant les héros!

#### MICHEL MESSIER MILITAIRE ET COLONISATEUR

Mais Varennes ne connut pas les soudaines, criardes et inopinées guérillas des Cinq-Nations. Sur le fief Messier surtout, des clairières s'élargissaient de *proche-en-proche*, pourvues de maisons de *pièces-sur-pièces*. Des hordes d'enfants qui «*viennent bien faits, grands et robustes*»<sup>16</sup> les animaient. A n'en pas douter, la vieille chanson normande *A la claire fontaine* réchauffait fréquemment le cœur de cette forêt immémoriale. Outre le manoir, le seigneur avait fait bâtir dès 1665, sur une éminence de la berge, un fortin en pieux dont les angles étaient munis «*de bastions en pierre*». Il semble que les derniers vestiges s'évanouirent dans le passé au milieu du 19<sup>e</sup> siècle.<sup>17</sup> Le capitaine Messier avait vendu la Provençale à Charles Le Moyne en 1679 et sur son domaine du Cap Saint-Michel s'opérait la genèse du développement varennois.

15. Rapport sur les Archives canadiennes, 1899, E. Richards, p. 10.

16. Pierre Boucher, p. 139.

17. *Varennes précis historique*, Le Boulevard, abbé Desrochers, mars 1955.

A la belle saison de 1681,<sup>18</sup> les pionniers reçurent des visiteurs dont ils parlèrent longtemps, lorsque l'hiver les ramena près de l'âtre. Accompagné, entre autres, par le supérieur du Séminaire de Québec, Mgr. de Laval, alors sexagénaire, entreprit de visiter les établissements riverains. La délégation ecclésiastique arriva par la route fluide... Qu'il devait être charmant, ce tableau d'une flottille de canots accostant dans l'anse du Cap Saint-Michel! Le prélat logea au manoir Messier et y donna la confirmation. On peut s'imaginer le fébrile branle-bas: l'ecclésiastique ultra-centriste tenait éperdument aux symboles de son autorité. Il faut dire que la première chapelle ne fut élevée qu'après l'érection canonique de 1692, laquelle enclavait les 5 fiefs en une paroisse. Jusqu'à cette date, notre territoire était desservi par des missionnaires du Séminaire de Québec, des prêtres de Boucherville et de Pointe-aux-Trembles.

Tant par la force des choses que par le goût d'aventures, les coloniaux furent des hommes à multiples facettes. Le seigneur-agriculteur Messier demeurait militaire et traiteur! Le système des congés de traite était toujours en vigueur et l'astucieux gouverneur Le Febvre de La Barre avait permis aux Iroquois de piller les canots de ceux qui n'avaient pas de permis. A bon entendeur, salut! Mais... il advint que les Indiens pillèrent 7 canots dont une partie lui appartenait! Furieux, ce dernier organisa une expédition punitive. Il leva une compagnie de 1,200 hommes, dont 700 Canadiens, en juillet 1684. Le capitaine Michel-Sidrac Du Gué s'y trouvait; Gédéon de Catalogne, débarqué depuis un an, y participait;<sup>19</sup> et Michel Messier y commandait la barque La Générale. Mais le gouverneur ne sut pas manœuvrer. Sa flottille parvint dans les marais, au sud-est du lac Ontario, et s'y trouvait encore le 3 septembre, lorsque Charles Le Moyne arriva avec 14 sachems. D'une part, les Iroquois étaient divisés: certains favorisaient la paix; d'autres, ga-

18. Pièce des documents Desrochers.

19. Dict. biogr. du Canada, v. 2, p. 125.

20. Roquebrune, p. 110.

gnés à la cause anglaise, voulaient la destruction des établissements du Saint-Laurent. De plus, la maladie et la disette avaient affaibli les militaires français. Les Indiens s'en rendirent compte et en profitèrent. Le vieux chef Outréouati, que les Français surnommaient Grande Gueule à cause de sa facilité oratoire, impassible, harangua: «*Écoute, je ne suis pas endormi, mes yeux sont ouverts, et dans la lumière je vois un homme qui rêve. Tu dis vouloir la paix et fumer le calumet avec les Iroquois mais je vois que tu les frapperais à la tête si tous les Français n'étaient malades.*»<sup>20</sup> La Barre courba l'échine, accepta toutes leurs conditions et revint bredouille de cette escapade que l'histoire appellera «*la paix honteuse de l'Anse à la Famine.*»

Messier, cependant, avait retrouvé le goût des immensités sauvages. Il obtint un congé de traite dès son retour, pour le pays des Outaouais (appelés aussi Cheveux-Relevés et vivant dans les régions de la rivière Ottawa). Il appareilla au printemps suivant après avoir signé un testament le 25 mai. Frontenac renouvelait ce permis en 1692. Au cours de ce 2<sup>e</sup> voyage, il dut surmonter de graves dangers. Il ne semble pas avoir reçu d'autres permissions.<sup>21</sup>

A cinquante ans, le jeune patriarche reprenait les rennes de son fief. Il avait progressivement installé sa famille autour de lui: d'abord ses gendres Etienne Gentes, époux de son aînée Catherine; puis Ignace Hébert et Jean Le Brodeur qui avaient célébré un double mariage à Boucherville: le premier s'unissait à Jeanne (née pendant la captivité de son père) et le second, à Marie-Anne; et Gabriel de Celles du Clos qui donnait son nom à la 3<sup>e</sup> Anne.<sup>22</sup> Entre deux absences de traite, en 1690, le seigneur Messier conduisait à l'église une autre de ses filles, âgée de 14 ans, Marguerite. Elle en sortira arborant le nom de Dame Pierre Le Sueur. Marguerite recevait en dot la seigneurie de Grandmaison.

21. Dict. biogr. du Canada, v. 2, p. 490.

22. Tanguay, v. 1, p. 427. Le prénom Anne fut certes favorisé dans la famille de Michel Messier. A la suite de Marie-Anne naquirent 2 filles qui vécurent à peine et furent prénommées Anne, à tour de rôle. Puis vint la 3<sup>e</sup> Anne qui devait s'unir au sieur du Clos.

Mais le couple Le Sueur était de la race des chercheurs de merveilleux. Il prolongea la méritante lignée des La Vérendrye et des Cavalier de La Salle. Le gendre de Michel Messier n'ajusta pas sa boussole en direction de l'Orient, mais **vers** un objectif qu'il crut plus accessible: une mine de cuivre.

Pierre-Charles Le Sueur dit **Dagenais** naquit en Artois en 1657.<sup>23</sup> Les Jésuites firent traverser le jeune homme qui **servit** comme **donné**. Le pays le burina à sa façon: il choisit, d'emblée, la vie de coureur des bois. Il fut donc un personnage controversé! Ses connaissances topographiques et linguistiques lui valurent un rôle diplomatique franco-indien: Buade de Frontenac lui confia l'ouverture du trajet entre le lac Supérieur et le Mississipi, la construction d'un poste et l'affermissement de la paix entre les Sioux et les Sauteux. Pierre revint vers son épouse et ses 2 bambines à l'été de 1695, escorté d'une délégation, dont un grand chef sioux venu conclure une alliance avec Frontenac, et son homologue sauteux, venu ratifier la paix.

Mais **il** ramenait davantage: ses pérégrinations l'avaient fait buter sur des mines. Il demanda la permission de les exploiter; on lésina. C'était à l'époque où l'on bridait les coureurs des bois et Le Sueur fut soupçonné de vouloir trafiquer plus librement. Persévérant, Pierre **passa** en France en 1697 et Frontenac reçut l'ordre de lui **accorder** le privilège de l'exploitation. Mais Champigny **se** plaignait encore: *«Je crois que les mines qu'il cherche dans ce quartier ne sont que de castor.»*<sup>24</sup> De déveine en malchance, Le Sueur fut capturé par les Anglais; il fut libéré, mais apprenait que la Cour annulait son permis en mai 1699. Il s'embarqua de nouveau pour la métropole.

Finalement, ce fut d'Iberville qui l'épaula. Il venait d'être nommé Chevalier de Saint-Louis... Après le balayage de la

23. 24. Dict. biogr. du Canada, v. 2, p. 445.

Baie d'Hudson, il y avait commercé le castor durant quelque temps.<sup>25</sup> En juin, Louis XIV décida de l'envoyer ravitailler la garnison du Mississipi avec la frégate La Renommée. Le capitaine avait l'ordre d'embarquer les Canadiens que son frère Sérigny avait ramenés du Nord, «ces gens étant plus utiles que d'autres dans ces entreprises.»<sup>26</sup> Le ministre manda Pierre Du Gué (fils du seigneur de l'île Sainte-Thérèse) de prendre La Gironde et 2 felouques, et d'Iberville de prendre à bord Le Sueur. Le Varennois forma la Compagnie des Sioux, comptant son capitaine et le fermier général L'Huillier au nombre des sociétaires.<sup>27</sup> Puis il engagea une équipe à La Rochelle dans laquelle figurait un nommé Lallemand qui, secondé par le commis La Grise, sera responsable du magasin d'Iberville.<sup>28</sup> Le 7 décembre, les bâtiments furent en vue de la baie de Biloxi. Le nouveau chevalier fit ériger un poste en cette future Louisiane encore, pour ainsi dire, en gestation, mais qui devait englober l'étendue de 15 états des Etats-Unis. Cavalier de La Salle avait labouré la terre et Sa Majesté rêvait d'y planter des fleurs de lis, élargissant son jardin de la Baie d'Hudson à la mer Vermeille (de Californie).

La troupe de Le Sueur se met en branle au printemps suivant et remonte le Mississipi avec les 2 felouques. Un historiographe mentionne que l'équipage manqua de vivres et se nourrit de bourgeons jusqu'à ce qu'un ours fut tué.<sup>29</sup> Un missionnaire leur donna des provisions. En septembre, les petits bâtiments entrent dans un affluent de la rivière Minnesota «nommé la rivière Verte parce qu'une terre, qui y tombe de la mine, lui donne cette couleur.»<sup>30</sup> Elle est scellée par les glaces. Contraints d'y hiverner, les hommes érigent le fort l'Huillier. Des troupeaux de bisons défilent fréquemment dans les parages: les explorateurs en font leur nourriture coutumière.

L'époux de Marguerite finit par atteindre son Zipangu au

25. RAC, 1899, p. 319, lettre du ministre à d'Iberville.

26. Ibidem, p. 329.

28. RAC, 1899, p. 415, lettre du ministre à d'Iberville.

29. *Gulf Coast Country*, Carter et Ragusin, extrait de journal envoyé par la ville de Le Sueur.

printemps de 1701: le terrain minier, «sur le bord de la rivière, ne produit pas un seul arbre et même dans le plus beau temps, elle (la mine) est continuellement environnée de brouillard.»<sup>31</sup> En 22 jours, les hommes tirent 30,000 livres pesant de matière. Quelque temps après, le gouverneur de Biloxi, M. de Sauvolle, note dans son journal le retour d'une felouque.<sup>32</sup> On expédie en France 4,000 livres de la précieuse récolte. Mais, déveine! Comme La Salle n'avait pas trouvé la Chine à l'embouchure du Mississipi, Le Sueur ne trouva pas de cuivre à l'autre bout. Cette belle substance bleu vert n'était que... de la glaise! Les Sioux s'en servaient d'ailleurs depuis fort longtemps pour se peindre le corps et la nommaient *man-kato*.<sup>33</sup>

Pierre-Charles Le Sueur persévéra encore. Il se retrouvait à Versailles avec d'Iberville en 1702 (probablement au moment où l'on fit les expertises) et présenta un mémoire. Il demandait le poste de juge à Mobile,<sup>34</sup> d'excellentes rémunérations, le transport de sa famille en Louisiane et ... l'autorisation de poursuivre d'autres explorations! D'Iberville, qu'intéressait le commerce au Mississipi,<sup>35</sup> appuya ces requêtes et la Cour acquiesça. Pierre prit la mer en 1704. Nul doute qu'il nourrissait toute une volée de rêves de découvertes! Mais Le Pélican fit escale à La Havane où s'accroissaient des ravages pestilentiels. Lorsque le vaisseau atteignit la Louisiane, en juillet, l'époux de Marguerite était mort en mer... de la peste.

Au même moment, le 14 juillet 1704, cette dernière recevait l'autorisation de Vaudreuil de quitter le Cap Saint-Michel pour le sud avec ses 3 filles et son fils Jean-Paul. Une nouvelle terrible attendait donc son arrivée... La jeune veuve emménagea quand même à Mobile. Son fils, qui n'avait jamais connu son père, suivit ses traces: il fit une fructueuse carrière diplomatique et militaire chez les Indiens de la Louisiane. En 1723, Marguerite Messier chargeait un marchand

30. 31. Charlevoix, v. 4, p. 164.

32. L'autre étant demeurée sur les lieux avec le reste des travailleurs.

33. *Free Press*, journal de Mankato, Minnesota, novembre 1971; article par Ken E. Berg, intitulé *No Map, No X*.

34. Deuxième poste qu'avait établi le Jean Bart canadien.

montréalais de vendre son *cadeau de nocce*. Ce fut un autre commerçant qui l'acheta, Maurice Blondeau.<sup>36</sup> Mais que resta-t-il de la tentative de Pierre Le Sueur? Un résultat bien tangible: une charmante petite cité du Minnesota, qui porte son nom, s'est élevée à proximité de la soi-disant mine, *in the garden of the valley*.<sup>37</sup> Et cette année, les résidents lui dédient une plaque commémorative.

Pendant ce temps, les années, imperturbables, avaient enneigé la chevelure du sieur de Saint-Michel. Au défricheur qu'il avait été, la seigneuresse battit la voie de l'au-delà, peu avant la Sainte-Anne de 1725, âgée tout de même de 90 ans. Et le patriarche la rejoignit en novembre, au bout de ses 85 ans. Fait peu commun, Michel Messier avait cumulé en sa personne, à un degré notable, les deux types d'hommes qui ont marqué l'histoire canadienne: l'agriculteur tenace, qui conjure le gigantisme du pays et la violence des saisons en s'enracinant à son patelin; et le coureur des bois, qui exorcise gigantisme et violence en y plongeant et qui, ce faisant, devient un instrument capital de l'économie et de la prise de possession du pays.

Le patrimoine Messier fut morcelé entre les héritiers l'année suivante. Et les dits hoirs foisonnaient... Michel Messier et Anne Le Moyné avaient donné la vie à 12 enfants dont 7 eurent, à leur tour, une ribambelle de jeunes. En l'été de 1736, Christophe-Hylarion Dulaurent, procureur général, se rendit au Cap Saint-Michel afin de recevoir foi et hommage. François Messier, dont l'appellatif de *Saint-François* fut perpétué par ses descendants, avait été fondé de procuration par sa famille pour signer l'acte rituel.<sup>38</sup>

Le dernier fils du seigneur, René, était désigné *sieur du Chesne*. Il était alors capitaine de milice de la Côte-d'embas. Après le retour du régiment de Carignan, 4 nouvelles compagnies soldées par l'Etat avaient été levées avec les militaires implantés au pays. Mais se formèrent également

35. Dict. biogr. du Canada, v. 2, p. 446.

36. Foi et hommage de François Messier de Saint-François, 1736. Document de Martigny.

37. Formule héraldique paraissant sur les armoiries de la ville de Le Sueur.

38. Foi et hommage de François Messier de Saint-François, 1736.

des compagnies indépendantes de volontaires sous les ordres de capitaine de troupes. C'est en 1673, cependant, que Frontenac réorganisa les cadres de la milice. Apparurent à ce moment les capitaines de la côte (seigneurie). On utilisait surtout ces officiers à des fins policières pour les régions rurales. Ils jouissaient d'une belle considération. Une ordonnance stipula que «le banc le plus honorable qui sera placé dans ladite église, immédiatement après celui du seigneur haut justicier, sera accordé au capitaine de la côte.»<sup>39</sup>

L'histoire nous lègue, au sujet du sieur du Chesne, un détail qu'il serait intéressant d'insérer dans son contexte: René eut à son service, pendant une douzaine d'années, un esclave Pawnis.<sup>40</sup> Les cotonniers et les cannes à sucre des tropiques françaises furent exploités par une main-d'œuvre noire, corvéable à volonté. Mais il s'en fallut de peu que la forêt laurentienne tombât sous le *timber!* des voix guinéennes... Des esclaves apparurent en Nouvelle-France un à un, amenés par des voyageurs ou des soldats. Plusieurs tribus amérindiennes, elles-mêmes esclavagistes, donnaient en cadeau<sup>41</sup> ou vendaient des prisonniers, parfois leurs propres concitoyens, surtout des enfants. Le Canada français se contenta-t-il d'autochtones? Oui... mais après de sérieuses tentatives pour obtenir des Africains. Le gouverneur Denonville et l'intendant Champigny écrivirent à Louis-le-Grand à ce propos en 1688 et le procureur François-Madeleine Ruette d'Auteuil passa en France afin de présenter un mémoire. Louis XIV autorisa officiellement l'utilisation des Noirs mais les guerres empêchèrent l'organisation d'une cargaison de bois d'ébène pour Québec. Une ordonnance de Jacques Raudot légalisa l'esclavage en 1709: «les peuples de la nation Panis sont aussi nécessaires aux habitants de ce pays pour la culture des terres et autres ouvrages qu'on pourrait entreprendre, comme les Nègres le sont aux Isles du Vent (...).»<sup>42</sup> Peu après, Madeleine de Verchères

39. *Édits et Ordonnances*, v. 2, p. 309.

40. Pièce des documents Desrochers. Les Pawnis étaient une peuplade de la région de l'Arkansas. Ils constituèrent 68.1% de l'effectif des esclaves.

41. Champlain avait ainsi reçu 3 petites Indiennes qu'il nomma Foi, Espérance et Charité.

42. *Édits et Ordonnances*, v. 2, p. 67.

43. *L'esclavage au Canada français*, Marcel Trudel, éd. L'Horizon, 1963, P. 57.

(alors Dame de Lanaudière de La Pérade) acquérait un Pawnis par devant notaire.<sup>43</sup> Bégon renouvela la demande de main-d'œuvre africaine en 1719. Il s'était donné la peine de faire signe un bulletin de commande par des communautés, des officiers et des cultivateurs,<sup>44</sup> recueillant ainsi des souscriptions pour une centaine d'esclaves. Nouvelle permission du roi, mais refus des armateurs qui jugeaient l'affaire peu rentable à cause des coûts élevés de transport. Tel que le précise le Code Noir<sup>45</sup>, les esclaves furent considérés comme des biens meubles. Ainsi, lorsque le notaire Taimbouet fit l'inventaire des biens de feu François-Madeleine You d'Youville,<sup>46</sup> il écrivit: «(...) un Panis de nation, âgé d'environ 10 à 11 ans, estimé à 150 livres; (...) une vache à son second veau, sous poil rouge, estimée à 30 livres.» Selon ce barème, l'homme vaudrait 5 fois la bête! Des environs de 1650 jusqu'au début du 19<sup>e</sup> siècle, il y eut plus de 4,000 esclaves au Canada. La coutume ne fut donc pas généralisée. Et vers la demie du 18<sup>e</sup> siècle, plusieurs maîtres avaient affranchi les leurs. La dernière vente officielle eut lieu en 1796: le curé de St-Antoine vendait à Thomas Lee sa guinéenne Rose.<sup>47</sup> Il semble que l'esclavage canadien mourut comme il naquit, en douce. Mais les esclaves ne connurent pas les rigueurs systématiques des colonies du sud. Ils furent plus ou moins traités comme des domestiques.

Même pourvue d'un esclave Pawnis... la seigneurie du Cap Saint-Michel survécut à peine une génération à son seigneur fondateur. Nous avons déjà noté qu'en 1749, elle fut quasi globalement fusionnée à celle de la Trinité. Des membres de la famille Messier, cependant, se portèrent acquéreurs de terrains dans le fief de Grandmaison et de Varennes, conservant ainsi le titre de seigneur. Des descendants Messier, en ligne collatérale, résident encore dans Varennes.

44. «Dans le tableau comparatif des propriétaires d'esclaves, les terriens viennent loin derrière les commerçants, les hauts fonctionnaires, le clergé et les artisans.» *La civilisation...* R.-L. Séguin, p. 255.

45. Loi passée par Colbert en 1685 réglementant l'esclavage.

46. Trudel, p. 58.

47. L'esclavage..., Trudel, Les Presses universitaires Laval, 1960, p. 99.

---

## FIEF DE L'ILE SAINTE-THERÈSE

---

90

Figé dans le fleuve mouvant, un troupeau d'une vingtaine d'îles paise immuablement au fil des saisons: l'archipel de Varennes. Autrefois, l'hiver les liait par des routes de glace balisées de sapinage. Autrefois aussi, le printemps reverdissait leur toison de graminées, d'asperges sauvages et d'herbe-à-lien.<sup>1</sup> Les plus volumineuses étaient hérissées d'une belle futaie où prédominait le chêne.

L'île mère se dressait fièrement comme un petit cap. De forme ovoïde, ceinturée d'une plage naturelle, gonflée de terre riche, elle mesurait 3 milles par 1 mille  $\frac{1}{2}$  dans son milieu (dimensions sans doute amenuisées à cause de l'érosion). Au printemps 1662, de Paris d'où repartait Pierre Boucher après avoir été reçu par le jeune monarque, Jean de Lauzon la donna, en fief noble,<sup>2</sup> à son fils. Mais Ignace Boucher, qui portera la particule de Grosbois comme son père, ne sut guère apprécier le présent... Le petit bout d'homme n'avait que 2 ans! Le nom de Sainte-Thérèse fut choisi dès cette époque car Pierre Boucher le mentionne dans son opusculé publié en 1664. Est-ce en l'honneur de la nouvelle reine Marie-Thérèse? Ce domaine fut sans doute raccordé à la Couronne par l'ordonnance de juin 1672.

Il semble qu'en ces années, les Iroquois en faisaient un point d'attaque stratégique. En 1664, ils surprirent un canot lourd de gibier qui remontait vers Montréal: plusieurs Blancs et un Indien y perdirent la vie. L'année suivante, Charles Le Moyne s'y rendit pour chasser. Il y fut cerné et capturé, ce qui était monnaie courante. Mais le père de d'Iberville savait rendre la monnaie de la pièce... Il retrouva sa liberté quelques mois plus tard.

---

1. Spartine de Michaud, cultivée dans la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle pour servir à la fabrication du papier.

2. *Inventaire des concessions*, etc., Roy, v. 2, p. 87. Fief noble: celui pour lequel le feudataire n'a pas à payer de redevances: son opposé est le fief en roture.

Ce nid d'Iroquois fut certes dépeuplé à l'été de 1667 alors que de jeunes bras de 28 ans s'appliquèrent à défricher: avec Jean Hayet dit Malo, le capitaine Du Gué avait entrepris la mise en valeur. Et quantité de billots de chêne prirent le *chemin qui marche* jusqu'au chantier naval de Québec. Le jeune homme était d'autant plus enthousiaste qu'il avait choisi une épouse. Et le 7 novembre, lors de son mariage à Montréal avec Marie Moyen des Granges, l'île Sainte-Thérèse frissonna sous la nudité des abattis<sup>3</sup> frais taillés.

De Persevil en Bretagne,<sup>4</sup> Michel-Sidrac Du Gué, sieur de Boisbriand, avait mis pied à terre en même temps que René Gaultier de Varennes. Il occupa le poste de capitaine de brûlot au régiment de Carignan lorsque celui de Chambellé, dans lequel il servait, y fut versé. Sa mère, d'ailleurs, portait ce beau nom de Perrine de Chambellé et son père était sieur de la Boulardière.

Alors que de Varennes fut affecté aux Trois-Rivières, de Boisbriand le fut à la garnison de Montréal, à l'été de 1666. A la suite d'accords verbaux, dès l'année suivante, il coupait du bois de charpente dans cette île qui sera sienne; puis, il prenait femme. Et lorsque le gouverneur Maisonneuve quitta Montréal, en 1670, le capitaine Du Gué fut désigné au commandement de ce poste. Il y demeura plusieurs mois, jusqu'à l'arrivée de M. Perrot.

Le Breton fut un seigneur des îles. Pour augmenter leur sécurité, les Sulpiciens lui concédaient, en janvier 1672,<sup>5</sup> la fine pointe de l'île de Montréal sur *les bords des lacs Saint-Louis et des Deux-Montagnes*. Le récipiendaire s'empressa d'y bâtir une maison et reçut en récompense *les îles et battures situées au-devant et d'autres encore*. En

3. Au sens canadien de terrain défriché.

4. Dict. biogr. du Canada, v. 2, p. 303.

5. 6. BRH, 1917, p. 162 et 163.

octobre de la même année, l'île Sainte-Thérèse et sa famille d'îlets adjacents lui furent officiellement octroyés par Talon.

92 Mais à son premier fief qu'il dénomma Boisbriand, Michel-Sidrac préférait le second. Il était, dit-on, attiré «*par la beauté de son site.*»<sup>6</sup> Et c'est vrai que cette manade d'îles paisibles au confluent du Saint-Laurent et de la rivière des Prairies en imposait! L'archipel, en ce temps, comptait une progéniture disparue: la plupart des îlots ne sont plus, de nos jours, que de pauvres battures.<sup>7</sup> Née de la flore, de la faune ou d'un rien de goguenardise pas méchante, la toponymie insulaire est d'une belle richesse folklorique: île aux Vaches, aux Bœufs, et, naturellement, aux Veaux; îles aux Cochons, aux Truies puis, étonnamment... aux Moutons (devenue Deslauriers); île aux Cabanes, aux Canards et à l'Aigle pour la chasse, entre autre. Et puis les noms évoluent. L'île Vert se transforme en île aux Vers, l'île aux Esparges<sup>8</sup> devient celle aux Asperges, etc.

Le seigneur résida d'abord sur son fief de l'île de Montréal et la moitié de sa famille y naquit. Il poursuivit sa profession militaire. Le problème majeur de l'administration coloniale se résumait, en ces années, au maintien de la paix chez les indigènes. Où la force avait échoué, Frontenac, qui réussit médiocrement dans certains domaines à cause de la politique de Versailles, tenta le paternalisme et le faste. Il fut d'une superbe perspicacité. Avec «*les plus braves officiers de la colonie*»<sup>9</sup> dont le capitaine Du Gué, sa flotte se déploie sur le lac Ontario en juillet 1673. Il y étale une savante grandiloquence qui, au demeurant, tient assez du burlesque: imposante avant-garde d'une quarantaine de canots, bateaux-plats vivement colorés, canons pointés, roulades de tambours... Curieux et stoïques, les Indiens regardent défilé cette pompe. Bouche bée, ils observent ce nouvel Onontio<sup>10</sup> donner à leurs enfants «*des pruneaux, des raisins et autres choses*»...<sup>11</sup> et leur grand chef Kondiaronk dit Le Rat s'as-

7. Desrochers, Le Boulevard, 25 mars. 1955.

8. Esparge serait l'ancien nom pour Asperge. Une autre possibilité, compliquant cette onomastique folklorique, serait qu'esparge dérive d'esparto, nom dont on se servait au 19<sup>e</sup> siècle pour désigner la spartine de Michaud.

9. BRH, 1917, p. 162.

soir à la table du gouverneur. Frontenac érige ainsi le fort Catarakoui. Il érige aussi une décade de paix avec les naturels.

Le qualificatif de Boisbriand sied fort bien au capitaine Du Gué car il pencha davantage vers la course aux bois que vers la colonisation. Il eut à prendre position d'une façon officielle suite aux dissensions entre le belliqueux comte Buade de Frontenac et l'inflexible Monseigneur de Montigny-Laval. Le prélat avait prohibé le troc des spiritueux sous peine d'excommunication. Comme Talon, le gouverneur lui reprochait l'excès de sa défense. En mai 1678, le monarque commanda au gouverneur et à l'intendant de mener une enquête auprès des *20 principaux et plus anciens habitants du pays* afin de connaître la façon dont étaient accordés les emplacements sur lesquels s'élevaient les baraques temporaires, dites *boutiques volantes*, lors de la foire aux fourrures, et sur le commerce des alcools. Michel Messier et Michel-Sidrac Du Gué furent invités à soumettre leur opinion. Selon un parchemin en date du 26 octobre, celle du seigneur insulaire est celle-ci: «*Que le dit commerce est absolument nécessaire pour attirer les sauvages dans les colonies françaises et les empêcher de porter leurs pelleteries aux étrangers ce qui ne peut en aucune façon préjudicier à la conversion des dits sauvages ni à l'augmentation de la religion au contraire, si cette permission n'est donnée, les Sauvages s'en iront aux Anglais et Hollandais qui les obligeront de tomber dans l'hérésie où ils seront les laisseront dans leurs superstitions et ne reviendront plus avec les Français.*»<sup>12</sup> L'investigation du gouverneur, lui-même trafiquant, ne pouvait qu'abonder dans le sens du commerce! Les Indiens demandaient donc l'eau-de-feu; les Français leur offraient l'eau-de-vie; et l'évêque de Pétrée dénonçait l'eau-de-mort... Le prélat s'en fut à Versailles défendre ses principes.

10. Mot indien signifiant Grande Montagne et donné par les aborigènes aux gouverneurs.

11. Lacour-Gayet, p. 139.

12. Pièce des documents Beauregard.

Les propriétés montréalaises des seigneurs Du Gué et Messier étaient avoisinantes. En cette année de 1679, ils vendirent tous deux leur ferme aux grands propriétaires terriens Charles Le Moyne et Jacques Le Ber.<sup>13</sup> Ils emménagèrent, vers la même époque ou peu avant, sur la rive-sud. Michel-Sidrac avait installé son domaine en haut de l'île. La seigneuresse, Marie Moyon, n'en était pas à ses premières expériences de vie insulaire: elle était originaire de l'Île-aux-Oies où elle avait vécu ses tendres années. Quelques semaines avant l'arrivée du Régiment de Carignan, au printemps de 1665, les Agniers assaillirent l'île. Ils pénétrèrent au manoir alors que les domestiques étaient aux champs et tuèrent ses parents. Marie n'avait que 6 ans. Elle fut amenée en captivité avec sa sœur aînée Elizabeth. L'année suivante, les Iroquois acceptaient de faire un échange de prisonniers et l'on sait que la Grande Armée ramena les captifs parmi lesquels se trouvaient les 2 petites filles et Michel Messier. La généreuse Jeanne Mance recueillit les orphelines à l'Hôtel-Dieu. Marie y séjourna pendant 12 ans. Après son mariage avec le capitaine Du Gué, elle pria Mademoiselle Mance d'être marraine de son premier-né, Jean-Sidrac. Sa sœur s'était unie à Lambert Closse.

Le recensement de 1681 mentionne que la maisonnée du seigneur compte 7 enfants, 2 domestiques et une servante. Du Gué négocie et ses fils préparent des carrières militaires, ce qui explique le médiocre déboisement de ses terres: il ne possède que 40 arpents en valeur. Dans son ensemble, cependant, le fief de l'île est plus développé que celui de Varennes. Son cheptel s'élève à 16 têtes de bétail. Il y eut certes un moulin à farine, construit alors ou peu après, puisque ses vestiges étaient encore visibles il y a quelques années. Au recensement, la censive insulaire réunissait 19 ménages, soit 53 personnes.

Un autre carré-long,<sup>14</sup> d'une forte superficie de 11½ milles

13. *Greffes des notaires*, Roy, v. 2, p. 196. Greffe de Claude Maugue.

14. Ainsi définissait-on, au début, les fiefs.

par 7½, devait être dévolu à Michel-Sidrac en septembre 1683. Le territoire s'étendait depuis Terrebonne jusqu'à la rivière du Chêne et porta le nom de seigneurie des Mille-Isles.<sup>15</sup> Le seigneur y chassait. Il ne connut «de ce dernier et riche domaine, que les coins mystérieux des ravins où abondaient les perdrix, les renards, les ours, les chevreuils ainsi que les capricieux méandres de la rivière aux Chiens où s'ébattaient les loutres, les castors et les rats musqués.»<sup>16</sup>

A 17 ans d'intervalle, le sieur de Boisbriand rêva de nouveau du commandement de Montréal. Il posa donc sa candidature contre François-Marie Perrot, l'un de ses compétiteurs au commerce. La Barre siégeait au château Saint-Louis. Tel que l'histoire nous livre cet officier, lui-même grand traiteur devant l'Éternel, l'on ne peut se surprendre des mots désobligeants qu'il eut envers un autre trafiquant à l'effet de sa candidature. «Il est lourd de corps et d'esprit, dit-il du seigneur de l'île Sainte-Thérèse, et il est incapable de l'activité nécessaire dans ce gouvernement.»<sup>17</sup>

Ce qui n'empêcha pas Du Gué de commander l'un des 3 corps expéditionnaires organisés par le gouverneur en 1684, alors que Michel Messier dirigeait la barque La Générale. Ce fut une incursion pitoyable qui se termina à l'anse à la Famine. Après une administration qu'on laisserait facilement dans l'ombre, La Barre fut rappelé et Denonville, sous son immense perruque bouclée, tenta de racheter la paix honteuse. Il réunit des combattants de tout acabit: soldats réguliers, miliciens, coureurs des bois, Indiens. Il incendia le pays des Tsonnontouans et renouvela la prise de possession. Le capitaine Du Gué combattit sous sa bannière et le nouveau gouverneur se dit «très satisfait de ses services.»<sup>18</sup>

Ce devait être sa dernière manifestation militaire. Le sort manigançait un enchaînement de 4 décès, dont le sien. A l'automne, après 20 ans de vie commune, Marie Moyen décedait dans son manoir de l'île, peu après son dernier petit

15. Dict. Biogr. du Canada, v. 2, p. 304.

16. Desrochers, Le Boulevard, 25 mars 1955.

17. Pièce des documents Beauregard.

18. 19. BRH, 1917, p. 168. Deux seigneurs varennois décédèrent donc la même année: René Gaultier de Varennes et Michel-Sidrac Du Gué.

à peine âgé d'un an. Un autre de ses fils, Joseph-François, petit homme de 9 ans, s'éteignait à son tour l'année suivante et le seigneur rejoignait cette partie de sa famille en décembre de la même année, soit 1689.<sup>19</sup>

Malgré l'exploitation de son fief de l'île Sainte-Thérèse, sa solde et le commerce, il semble que le seigneur Du Gué eut de la difficulté à pourvoir à ses charges financières. Denonville écrivait, en 1686: «Le sieur du Gué est le plus ancien capitaine. Il est fort honnête homme et dans une grande nécessité. Ce serait une grande charité que de pouvoir l'aider.»<sup>21</sup> Sur son fief, de la florissante installation de 1681, il ne restait que l'ombre. Le notaire Bénigne Basset<sup>21</sup> en fit l'inventaire en décembre 1688 et y trouva: «Une grange de 50 pieds de long × 25 de large couverte derbe (sûrement du chaume). Une stable de 20 pi. de long × 18 de large aussi couverte d'erbe, le tout de pièces sur pièces et menassant ruyne, qui, néanmoins, en y faisant quelques réparations pourront encore servir quelques années.» Mais il y notait aussi les vestiges d'un certain raffinement: «Douze cuillères et douze fourchettes d'argent fin de Paris»;<sup>22</sup> ainsi que «deux chapeaux Cotte becs (Caudebec), avec un bord aussy dor fin.»

## LES ENFANTS DE MICHEL-SIDRAC DU GUÉ

Marie-Charlotte Elizabeth, l'avant-dernière de la nichée, comptait 5 ans au décès de son père. Elle vécut une cinquantaine d'années au cours desquelles elle épousa le veuf Jean Petit,<sup>23</sup> puis retrouva son patronyme de jeune fille tout en convolant avec un enseigne de la marine, Louis-Rémi Du Gué. Le couple devait périr à son retour de France en 1732, dans un naufrage aux abords de l'île Ragot.

D'à peine quelques années plus âgées, Elizabeth et Jeanne furent de petites religieuses fort actives et dévouées. Mais

20. Pièce des documents Beaugerard.

21. Bénigne Basset était parisien de naissance et fils d'un maître joueur de luth des pages de la chambre du roi. Il exerça à Montréal de 1657 à 1699, année de son décès.

22. Dans *La civilisation...* M. Séguin mentionne que certains coloniaux possédaient ainsi des pièces d'argenterie que n'avaient même pas de petits bourgeois français...

ce fut pour leur malheur. La deuxième mourut d'une maladie contagieuse contractée en soignant les nécessiteux et la première ne fut guère mieux partagée. Probablement s'agissait-il de la même épidémie puisqu'elles décédèrent toutes deux en 1734, à un mois d'intervalle. Un navire importa une sorte de peste. «*Ma sœur Du Gué, relate une religieuse au sujet d'Elizabeth qui fut la 5<sup>e</sup> attequée du mal, eut d'abord tout le côté droit enflé prodigieusement et noir comme du charbon, ensuite ce même côté dépirit si fort que son bras et sa main n'étaient pas plus gros que celui d'un enfant d'un an.*»<sup>24</sup>

Les quatre plus vieux, cependant, laissent une histoire dense. Si l'aînée des fille supplée à sa mère, les trois garçons, des *aigles*, s'envolent très tôt du nid. Le sang breton coule à flots dans les veines de Jean-Sidrac, de Jacques et de Pierre qui entreprennent des carrières militaires sur mer. Le seigneur avait obtenu pour son aîné, lorsqu'il eut 16 ans, un brevet de cadet dans les compagnies de la marine de la métropole, à Rochefort, où se trouvait un arsenal. Jacques et Pierre servirent aussi dans les troupes de la marine, mais au Canada: alors que le premier est lieutenant réformé en 1692, le second participe aux expéditions de Frontenac en Nouvelle-Angleterre au cours de l'hiver 1694-95. Et puis, Jean-Sidrac et Pierre se retrouvent à Terre-neuve, en 1696, avec d'Iberville. L'aîné agit à titre de principal lieutenant du célèbre capitaine sur l'ordre de qui Pierre assiège victorieusement Kirividi, à  $\frac{3}{4}$  de mille de Saint-Jean.

D'Iberville venait de soumettre les postes de la baie d'Hudson (il y avait laissé, entre autres, Jean-Baptiste de Martigny qui y fut fait prisonnier par les Anglais), sauf Bourbon. L'on sait que *Le Cid* reçut l'ordre de saisir ce dernier bastion britannique et le roi lui dépêcha une escadre de 4 voiliers par son frère Sérigny. Alors que d'Iberville reprend la voie des aurores boréales<sup>25</sup> sur *Le Pélican*, les glaces empêchent

23. Dct. biogr. du Canada, p. 544.

24. BRH, 1917, p. 202.

25. Que décrit avec surprise et émerveillement dans son *Histoire...*, le père Charlevoix, v. 2, p. 106.

le Wesp, Le Palmier et Le Profond de le suivre. Or, la flûte le Profond, armée de 26 canons et de 120 hommes, est commandée par Jean-Sidrac. Le bâtiment est à son tour isolé et se trouve en présence de 3 navires anglais. Mais le Varennois ne perd pas le Nord! Il «manœuvrait si habilement que les navires ennemis ne purent l'aborder ni l'obliger à se rendre.»<sup>26</sup> Le combat dure depuis 6 heures lorsque Le Wesp et Le Palmier, toutes voiles larguées, le rejoignent. Les 3 vaisseaux britanniques, le Hudson Bay, le Dering et le Hampshire, s'esquivent vers la baie. L'on sait comment d'Iberville les reçoit.

Jean-Sidrac est alors promu capitaine de brûlot, comme son père, et les 2 frères font voile avec Le Moyne d'Iberville vers la métropole. Le récit est connu: le roi permet à d'Iberville de donner suite aux découvertes de Cavalier de La Salle par l'implantation de postes. Du port de La Rochelle, 4 bâtiments lèvent l'ancre pour mouiller dans la baie de Biloxi en septembre 1698. Une enceinte y est érigée. Le capitaine en nomme ses frères Bienville et Sauvolle respectivement gouverneur et commandant. Puis, il appareille pour la France. Il est probable que Jean-Sidrac retourne à Rochefort à cette date, y poursuivre sa carrière militaire. Mais le bassin de Biloxi abrite de nouveau 4 navires à la fin de 1699: La Renommée commandée par d'Iberville, La Gironde et 2 felouques, sous les ordres de Pierre Du Gué. La flottille avait traversé, entre autres, Pierre Le Sueur et ses engagés. Parmi d'autres résidents de la rive-sud, deux Varennois furent donc au nombre de ceux qui présidèrent à la fondation de la nouvelle colonie. Mais si Pierre Le Sueur devait périr 3 ans plus tard, Pierre Du Gué devait y consacrer une trentaine d'années de sa vie.

D'Iberville ne reprit la mer qu'en avril suivant et nomma Du Gué major de Biloxi. Et lorsqu'un poste fut érigé sur la rivière Mobile, en 1701, le Varennois y obtint des conces-

26. Ibidem.

sions de terrains. Il eut la joie de revoir son frère Jean-Sidrac en 1703: le capitaine de brûlot avait reçu l'ordre de se rendre au fort avec la flûte La Loire chargée de munitions et de marchandises pour le gouverneur et de laisser d'Iberville la charger pour son compte avant de revenir à Rochefort.<sup>27</sup> Pierre vécut une dizaine d'année à Mobile. Il connut donc très bien Marguerite Messier, veuve Le Sueur.

Le 2<sup>e</sup> fils du seigneur de l'île Sainte-Thérèse eut une vie militaire efficace et colorée laquelle, hélas, comme celle de La Vérendrye, devait finir tristement. Il avait le don de s'allier les Indiens; peut-être est-ce tout simplement parce qu'il les aimait bien... Ainsi, en février 1704, avec un escadron de 25 soldats, il accompagna une délégation de Chicachas à un palabre de paix chez les Chactas. Mais les Chactas refusèrent tout pourparlers et massacrèrent leurs visiteurs. Pierre fut blessé au cours de l'incartade. Les agresseurs, malgré les hostilités, en furent chagrinés... et lui accordèrent une escorte de 300 guerriers pour son retour au fort. En 1716, il fut nommé major de cette Louisiane qui comptait, à tout prendre, une trentaine de familles françaises!<sup>28</sup> Puis il eut la permission de passer en France et ce fut une chance: la Compagnie d'Occident cherchait justement un excellent conseiller pour ce territoire. Lorsque la frégate La Duchesse de Noailles le ramena, au printemps de 1718, Du Gué de Boisbriand en descendait pourvu du titre de lieutenant du roi en Louisiane et siégea au Conseil.

L'automne suivant le voit sortir du fort à la tête d'un détachement: il part établir un poste militaire permanent aux Illinois, afin de protéger les habitants. Le lieutenant y restera 6 ans. Son intelligente diplomatie en fait une sorte d'idole des Illinois dont il parle couramment l'idiome. Pierre est un grand petit homme. Il est aimé des Amérindiens et sa silhouette

27. RAC, 1899, p. 354.

28. Charlevoix, v. 4, p. 187. En 1712, la Louisiane dénombrait 28 familles françaises.

gibbeuse reste en leur mémoire avec une connotation attachante: Du Gué de Boisbriand est bossu. Après une bouffée d'herbe à la reine (pétun), un jour de rencontre au sommet, Pierre dit au sachem: «*Le grand chef des François demeurant au-delà du grand lac d'eau salé, dans l'ancien monde, où des hommes blancs, ses sujets, sont en aussi grand nombre que les familles des arbres de vos forêts, (...) ayant été informé par l'écorce parlante de leur attachement (celui des Indiens au roi de France),*» désire permettre à ses sujets d'habiter leurs terres... Ce à quoi le chef répond par un élogieux discours à son égard: «*Nos guerriers, qui souvent ne jugent que sur l'apparence, t'avaient auparavant méprisé; ils reconnaissent présentement avec justice que tu es plus haut en lumière et en valeur que ne sont les étoiles sur nos têtes; que tu es plus profond en pénétration et en connaissance que les gouffres du fleuve du Mechassepi (Mississippi).*»<sup>29</sup>

Pendant ce temps, à Mobile, le quartier-général, la tension augmentait: le gouverneur Bienville, accusé de mauvaise administration par ses ennemis, fut rappelé et l'on manda Pierre de le remplacer. Il prend donc les rennes de l'administration avec de fortes chances d'être nommé gouverneur. Une enquête est mise sur pied. De Boisbriand refuse systématiquement d'y participer. Versailles le rappelle en 1727 et le destitue. Mais la Cour reconnaît sa bévue et lui octroie une pension de 800 livres en 1730. Pierre devait mourir dans la Mère-Patrie, 6 ans plus tard.<sup>30</sup>

Ce fut, pour ainsi dire, le fils de Pierre Le Sueur, Jean-Paul, qui poursuivit son œuvre: dès 1729, il partait de Mobile avec une troupe, en mission militaire chez les Chactas. «*M. Le Sueur qui, du Canada où il était né avait passé fort jeune en la Louisiane et avait été élevé parmi ces peuples, compta sur l'amitié que tous ces Sauvages et en particulier ceux-ci lui avaient toujours témoigné, pour s'offrir à les aller trouver.*»<sup>31</sup>

29. BRH, 1917, p. 196.

30. Dict. biogr. du Canada, v. 2, p. 211.

31. Charlevoix, v. 4, p. 261.

## CHARLES-GASPARD PIOT DE LANGLOISERIE

101

Comment se comportait la seigneurie de l'île Sainte-Hélène pendant ce temps? Le premier seigneur, mourant, avait confié sa famille à son ami, Charles-Gaspard Piot de Langloiserie.<sup>32</sup> Celui-ci fut très probablement un homme de mérite. En tout cas, c'était à l'époque où le roi et son ministre formaient une sorte d'oligarchie et il sut pratiquer la règle *demandez et vous recevrez!* Il se fit un cercle de bonnes relations et, tout au long de sa vie, ses demandes de toutes sortes affluèrent à la Cour, apostillées des témoignages de ses amis.

Ce gentilhomme français met pied à Québec en 1691, à titre de capitaine d'une compagnie des troupes de la marine. Il a 36 ans et sans doute juge-t-il l'heure venue de s'établir. Il met alors en marche tout un train d'événements: il épouse Marie-Thérèse dès son arrivée, à Sorel.<sup>33</sup> L'année suivante, Buade de Frontenac le nomme major à Montréal et Louis XIV renchérit: informé «*de la valeur expérience et bonne conduite du sieur de Langloiserie*»,<sup>34</sup> il lui laisse le commandement de la ville en l'absence de Callières et de Vaudreuil. Il obtient un congé de traite en 1697 et un congé... pour vaquer à ses affaires en France l'année suivante. Ce qui lui profite puisque le monarque le désigne major de Québec en 1699. Callières le couvre de son aile. Malgré tout, des gens l'accusent «*d'insolence dans le service*», ce à quoi le gouverneur réplique que ce sont «*des gens qui n'aiment pas qu'on leur fasse leur devoir*». <sup>35</sup> Malgré ce panégyrique, le roi, abasourdi par tant d'exhortations, refuse les requêtes subséquentes, entre autres, celle de la lieutenance des Trois-Rivières. Mais Charles-Gaspard Piot obtient celle de Québec en considération, cela va de soi, «*du témoignage que vous (Callières) avez rendu de la bonne conduite (...) de Langloiserie.*»<sup>36</sup> Encouragé, le gentilhomme exige encore une augmentation de ses émoluments et des privilèges pour ses fils, même s'il demeure

32. Pièces des documents Desrochers. Du Gué avait-il connu de Langloiserie en France? Ce dernier arrivait au pays 2 ans après le décès du sieur Du Gué. Mais son mariage avec Marie-Thérèse, dès son arrivée, laisse supposer la possibilité d'une entente préalable.

33. BRH, 1917, p. 170.

toujours la cible de sévères critiques. Bien que les dossiers ne contiennent le lustre d'aucun acte éminent, Louis XIV finit par lui accorder la Croix de Saint-Louis en juin 1705. Et le flux de ses demandes, derechef, s'avère à marée haute!

C'est donc un chevalier qui arbora le 3<sup>e</sup> titre de seigneur de l'île Sainte-Thérèse. De Rochefort en 1706, Jean-Sidrac, à qui le fief appartenait par droit d'aînesse, chargea Charles Le Moyne de procéder à la vente des droits seigneuriaux. Mais il conservait le bien-fonds. Le monarque exempta le nouveau seigneur des droits de *lods et ventes* en 1711.<sup>37</sup> Mais Jean-Sidrac Du Gué décédait à Rochefort en mai 1712, intestat, puisque dès la mi-octobre, il y eut assemblée afin de déterminer ses héritiers. Une quinzaine de personnes notables se retrouvèrent donc à Québec, dont Messire Claude Volant, curé de Varennes et son frère Estienne Volant dit Radisson, arpenteur et marchand; Messire Jean-Baptiste Gaultier de Varennes, alors prêtre chanoine à Québec. Il résulta de ce document officiel que le fief appartenait maintenant à Marie-Thérèse, à sa sœur Charlotte-Elizabeth, épouse de Jean Petit; et à Pierre, retenu au fort Mobile. Mais Charlotte-Elizabeth cédait immédiatement sa tranche à Marie-Thérèse.

Le 3<sup>e</sup> seigneur de l'île Sainte-Thérèse, bien que lieutenant à Québec, eut son pied-à-terre dans l'île. Les 3 derniers de ses 10 enfants y virent le jour.<sup>38</sup> Il disposait même, dans l'église de Varennes, d'un banc qui dut dénoter une particularité puisque dans l'acte d'acceptation du terrain offert par Jacques-René de Varennes, en 1752, les marguilliers promettent à ce dernier «*de faire construire 2 bancs (...) pareils à celui de M. de Langloiserie*».<sup>39</sup>

Le 1<sup>er</sup> mars 1714, le fief des Mille-Isles, faute d'avoir bénéficié de feu et lieu, est rattaché à la Couronne. Mais le 3, Vaudreuil le cède au sieur de Langloiserie et à son beau-frère Jean Petit. Ce dernier convolait avec Charlotte-Elizabeth en 1706. Il était arrivé en colonie semblablement au printemps

34. 35. Dict. biogr. du Canada, v. 2, p. 211.

36. Dict. biogr. du Canada, v. 2, p. 550.

37. Lods et ventes: taxe de mutation entre-vifs.

38. BRH, 1917, p. 171. Le Dict. biogr. du Canada mentionne qu'ils eurent 11 enfants.

de 1701, comme agent du trésorier général de la marine. Charles-Gaspard et Jean, tous deux de la marine, étaient faits pour s'entendre: si l'un usait copieusement du placet, l'autre se faisait fort des procès. Jean Petit réussit à devenir membre du Conseil souverain. Le 15 janvier 1720, il était reçu à titre officiel de 11<sup>e</sup> conseiller. Mais, ainsi à l'apogée de sa carrière, il devait être sépulturé peu après.<sup>39</sup>

Mais le chevalier de Langloiserie n'était déjà plus de ce monde. L'année de la mort de Louis le Quatorzième, soit en 1715, il décédait à Québec et y fut inhumé. Sa vie canadienne avait été brève mais intense.

Marie-Thérèse Du Gué prenait la barre du gouvernail pour au-delà d'un quart de siècle. Pierre lui allouait sa fraction du domaine en 1721 et, 2 ans plus tard, la seigneuresse portait foi et hommage à Louis XV. Le texte de l'acte mentionne qu'elle était alors propriétaire de «8 parts et un quart dont les douze font le tout.»<sup>41</sup>

Louis-Hector Piot de Langloiserie, le 4<sup>e</sup> enfant et l'aîné des garçons, avait songé à une épouse possible du côté de Varennes, en la personne de Marguerite Du Frost de la Jemmeraye (future Mère d'Youville). L'on sait que le mariage de la veuve La Jemmeraye lui fit changer d'optique: il reluqua du côté d'une étrangère, Esther Bridge.<sup>42</sup> En 1726, la législation de New-York adoptait une mesure lui accordant le privilège de la pêche aux marsouins pour 10 ans.<sup>43</sup> Louis-Hector ne trouva pas cependant la gloire au fond de la mer... mais comme interprète de la langue anglaise à Québec. Peu avant la sécession, l'un des procès les plus retentissants fut celui des capitaines écossais de la Virginie, Robert Stobo et Jacob Wambram, accusés d'espionnage.<sup>44</sup> Le nom de Louis-Hector est continuellement lié à cette procédure.

Son frère de 2 ans son cadet, Louis Piot, portait le titre de sieur de Sainte-Thérèse et de Langloiserie. Il fit une car-

39. Pièce des documents Beauregard.

40. Dict. biogr. du Canada, v. 2, p. 544.

41. *Inventaire des concessions...*, Roy. v. 2, p. 194.

42. Pièce des documents Desrochers.

rière militaire qui le conduisit en Louisiane où, en mai 1722, le roi lui accordait un brevet d'enseigne.<sup>43</sup>

La seigneuresse avait-elle senti le terme de son existence approcher? En 1742, un an avant sa mort, elle laissait à Louis-Hector la moitié de la seigneurie de l'île Sainte-Thérèse, alors que 6 autres de ses enfants recevaient chacun 1/6 de l'autre moitié. L'interprète devait cependant posséder le titre exclusif de seigneur de Sainte-Thérèse plus tard, en pratiquant des échanges avec l'un de ses beaux-frères.<sup>44</sup> Le petit-fils du seigneur primitif, qui devait connaître les 18 premières années du régime britannique, négligea cependant cet attachant domaine insulaire.

43. BRH, 1917, p. 171.

44. RAPQ, 1922-23, v. 3, p. 312.

45. BRH, 1917, p. 171.

46. Pièce des documents Desrochers.



222  
223  
224  
225

226



227  
228  
229

230  
231  
232  
233  
234  
235  
236  
237  
238  
239  
240  
241  
242  
243  
244  
245  
246  
247  
248  
249  
250  
251  
252  
253  
254  
255  
256  
257  
258  
259  
260  
261  
262  
263  
264  
265  
266  
267  
268  
269  
270  
271  
272  
273  
274  
275  
276  
277  
278  
279  
280  
281  
282  
283  
284  
285  
286  
287  
288  
289  
290  
291  
292  
293  
294  
295  
296  
297  
298  
299  
300

## Varenn dans la Province de Québec<sup>1</sup>

---

### LES SEIGNEURIES PRÉ-MUNICIPALES (1760-1845)

---

VARENNES: les affrontements de la Ligue d'Augsbourg (1689-97), ceux de la Grande Alliance (1701-14) et de la Succession d'Autriche (1740-48), avaient anglicisé les périphéries de la Nouvelle-France et... même les Iroquois! Par la mollesse de Louis XV, des clauses du traité d'Aix-la-Chapelle (1748) mécontentèrent les sujets français des deux continents. Tristes et spirituels, ils disaient: «*Bête comme la paix!*»<sup>2</sup>

Mais tout ce sang épanché n'avait rien réglé. D'irréductibles conflits d'intérêts continuaient à dresser les deux métropoles avec de tumultueux à-coups dans leurs colonies. De plus, les anglo-Américains, une vingtaine de fois plus nombreux que les franco-Canadiens, étaient las de leur plate-forme atlantique encerclée par l'arc de la Nouvelle-France, de Montréal à la Louisiane. Avant même la déclaration officielle de cette Guerre de Sept Ans (1756-63) dont l'enjeu était l'Amérique, le crépitement des fusillades avaient jailli des frictions entre les colonies française et anglaise. Les Canadiens tendaient à reconquérir leur territoire démembré; les *New-Englanders*

---

1. Le nom *Province of Québec* fut mentionné pour la première fois dans le traité de Paris de 1763. Le mot *province* avait alors le sens de colonie.

2. Farley-Lamarche, p. 146.

rêvaient des vallées du Saint-Laurent, de la Belle-Rivière (Ohio) et du Mississipi.

108 Puis le conflit éclata au soleil. Pour défendre sa fille, la Mère-Patrie avait dépêché le marquis de Montcalm à titre de commandant en chef. Le chevalier de Lévis lui servait de brigadier, et le colonel de Bourlamaque, de 2<sup>e</sup> adjoint. Puis elle expédia des artilleurs... sans artillerie!<sup>3</sup> Malgré tout, les premiers actes de cette tragédie de 4 ans se montrèrent favorables aux fleurdelisés. Mais la logique, prenant figure de cette disparité des forces numériques, terrassa la bonne fortune sur les plaines d'Abraham.

A la mi-septembre 1759, les troupes britanniques se glissaient dans l'ombre, par le couloir d'un ruisseau tari, sur la terre nivelée d'Abraham Martin. Les deux adversaires étaient de taille. L'Anglais Wolfe, militaire de génie s'il en fut, dont la *«laideur contribuait à faire de lui un personnage de légende»*<sup>4</sup> avec sa tignasse rouquine et ses petits yeux brillants, fut atteint de 3 balles; la dernière, mortelle, le coucha. Il demanda qu'on le relève afin que ses soldats ne perdent pas confiance. Le Français Montcalm, méridional menu et vif à la parole véhémement comme le geste, n'aimait pas les Canadiens. Mais il fut un parfait officier et ne vit pas les Anglais dans Québec puisque, blessé au combat, il expira deux jours plus tard. La reddition de la ville fut signée le 18 septembre.

Mais le persévérant Lévis, l'une des plus nobles figures de cette conflagration, espéra contre toute espérance. Il partit en campagne en avril suivant avec deux minces actifs: une armée de 7,000 combattants en loques et l'espoir que la première voile de la saison serait française. Le 2<sup>e</sup> seigneur de Varennes, Jacques-René Gaultier, avait fermé les yeux depuis 3 ans: c'est de l'autre monde qu'il se réjouit de la vaillance de ses fils Jean-Hippolyte et René. Ce dernier, René, avait combattu en Louisiane avec de Bienville en 1739, à

3. «Quand le feu est à la maison, on ne s'occupe pas des écuries», aurait répondu Versailles aux requêtes de renfort.

4. Lacour-Gayet, p. 188.

peine âgé de 19 ans. Le baron de Longueuil le citait au nombre de ses excellents sujets.<sup>5</sup> Les frères Gaultier assistèrent l'indomptable colonel qui s'empara de Saint-Foy, sema la panique chez l'ennemi et se dirigeait à l'assaut de Québec lorsque, hélas, la première frégate en vue naviguait sous le Grand Union.<sup>6</sup> Lévis se retira à Montréal. Mais René ne devait pas figurer dans le dernier tableau du drame. Le 28 avril, il avait eu les cuisses fracassées par un boulet de canon et mourut au champ d'honneur deux heures plus tard.<sup>7</sup>

Le dernier acte de la pièce se déroule à la fin de l'été. Un grand déploiement d'acteurs anglais (18,000 hommes) entrent en scène par trois voies convergeant vers Montréal: Haviland descend le Richelieu, Amherst vient par le lac Ontario et Murray remonte le Saint-Laurent. Bourlamaque est chargé de la défense de la rive sud et Lévis lui écrit de Montréal, le 14 août, que l'ennemi débarque à Sorel. Mais les guerriers indiens se retirent et les désertions se multiplient. L'adjoint ne peut que laisser l'adversaire occuper la ville. De Laprairie cette fois, la dépêche du 31 août annonce à Bourlamaque que les Anglais descendent à Varennes et lui enjoint de ne nourrir aucun espoir de les attaquer. *«Les troupes doivent être concentrées entre Boucherville et Longueuil et se replier pour le passage du fleuve au cas où l'ennemi apparaîtrait en force à Boucherville.»*<sup>8</sup>

Informé de la présence avoisinante des deux détachements français, Murray a donc fait accosté ses bateaux sur nos rives et 1,500 hommes mettent pied dans notre municipalité doublant, du coup, sa population totale. Une centaine de Varennois déploient un admirable courage. Ils organisent leur défense et font feu sur l'ennemi.<sup>9</sup> Mais la réplique vient dru, écrasante par le nombre. La guerre est impitoyable: dans un geste vindicatif, les assaillants pillent Varennes et brûle le manoir seigneurial des Gaultier. Murray rembarque le lendemain, 1<sup>er</sup> septembre.<sup>10</sup>

5. RAPQ, 1922-23, v. 3, p. 189.

6. Ancêtre de l'Union Jack, pavillon britannique.

7. Mennie-de Varennes, p. 128.

8. RAPQ, 1922-23, v. 3, appendice C. p. 44.

De son côté, réalisant que toute résistance est peine perdue, Vaudreuil signe la capitulation de Montréal sept jours plus tard (8 septembre 1760). Ce geste fait tomber le rideau sur l'histoire de la Nouvelle-France. «*Le pays est à bas.*», écrit l'annaliste des Ursulines. Jusqu'à la proclamation de l'indépendance américaine, l'Amérique du nord toute entière relèvera de la cour de Saint-James. Pendant l'hiver 1760-61, le transfert de propriété du pays prend un caractère concret par l'envahissement des troupes dans les côtes afin d'assurer l'ordre, sans toutefois pressurer la population. Les troupes françaises se rembarquent le 24 mai.

Les Canadiens sont seuls en face des occupants. «*Sans sympathie profonde pour la métropole française que les abandonnait, défiants vis-à-vis des nouveaux maîtres protestants, les Canadiens se replient sur eux-mêmes, fixés dans l'unique allégeance à leur jeune nationalité.*»<sup>11</sup> Alors que certains sont en quête de places sur les vaisseaux en partance vers le vieux monde,<sup>12</sup> Jean-Hippolyte s'enracine au sol qu'il a défendu. Avant même le départ des soldats français, il se porte acquéreur, le 11 mars, d'un terrain et d'une maison dans le cœur de notre municipalité, près de l'église. Né en septembre 1717, le militaire est d'ailleurs le seul des enfants de Jacques-René qui ait reçu le baptême dans cette église. Un mois après son arrivée, la cadette de sa famille, Marie-Charlotte, y est baptisée à son tour.

Le nom du bébé rappelle celui de sa mère, Charlotte Louise Angélique, fille du docteur Sarrazin dont nous connaissons déjà l'attachante personnalité. Il était décédé en 1734 et de son mariage avec Marie-Anne Hazeur étaient nés 7 enfants: 3 moururent étant petits, 2 autres étant jeunes adultes; le 6<sup>e</sup> étudiait en France et y demeura après la capitulation. Louise Charlotte restait seule héritière du vaste patrimoine paternel constitué principalement du fief de Saint-Jean. Ce domaine «*englobait toute l'étendue comprise aujourd'hui entre la*

9. Document manuscrit Desrochers: citation sans indication de la provenance.

10. RAPQ, 1922-23, v. 3, appendice C, p. 44.

11. *Littérature canadienne-française*, Samuel Baillargeon, rédemptoriste, éd. Fides, Montréal et Paris, 1957, p. 31.

rivière Saint-Charles et à (sic) la rue Belvédère(...) incluant par conséquent toute une partie du Parc des Champs de Bataille y compris le Monument des Braves.»<sup>13</sup> Le chanoine Thierry Hazeur, oncle de la jeune fille, avait été nommé tuteur. A la suite de leur union en février 1746, Jean-Hippolyte et Louise Charlotte résidèrent dans ce fief et l'ecclésiastique habita avec eux. Mais cet hôte devait bientôt se retirer. Il y eut dilemme entre lui et son neveu par alliance qui lui intenta une action dès l'année suivante, l'obligeant à rendre compte de sa tutelle. Le fait est que le chanoine fut un piètre gestionnaire et se trouva «réduit à la besace après avoir dépensé on ne sait comment toute la succession de son père et avoir très mal administré les biens de son frère.»<sup>14</sup> Les époux Gaultier de Varennes élurent domicile à Montréal peu après, soit en 1752. Jean-Hippolyte se trouvait alors enseigne en pied et devait recevoir le titre de lieutenant en '56. L'année suivante, le couple se départissait des fiefs Saint-Jean et Saint-François en faveur d'un marchand de Québec. Puis vint la guerre, la reddition du pays et l'intention de l'unique **représentant** du nom de Varennes de s'établir définitivement dans sa seigneurie de la rive sud.

Malheureusement, le militaire n'a pas le loisir de faire fructifier son fief. Laisant sa famille au nouveau manoir de Varennes, le seigneur, sans doute afin de régler quelque affaire en France, s'embarque sur L'Auguste. Ce vaisseau, ainsi que La Jeanne, sont armés en cartel et tous deux larguent les amarres le 10 octobre 1761. Mais L'Auguste est un vieux rafiot qui refuse de reprendre la mer. Il perd l'une de ses ancres au mouillage du l'Ile-aux-Coudres et le timonier évite les récifs de justesse. Puis, par trois fois, des incendies s'allument et consomment une partie du gaillard d'avant et des provisions. Le cosmos s'en mêle: des vents debout drossent la frégate craquante vers Terre-neuve et une seconde tourmente la jette sur les côtes du Cap Breton. Exténués et sans doute terrifiés,<sup>15</sup>

12. Cette question de l'exode fut longuement débattue par plusieurs historiens. Il semble que seulement 4,000 personnes auraient quitté le Canada, dont 2,000 soldats: Farley-Lamarque, p. 193, note.

13. BRH 6: 38, 1899. Cité dans Mennie-de Varennes, p. 114.

14. Mennie-de Varennes, p. 115.

les marins se mutinent. Le seul salut est de diriger le navire vers une petite baie, mais la manœuvre est ratée. Il y a panique: «*Tout le monde était accouru sur le pont; et au milieu des cris, des pleurs, des invocations, l'Auguste alla s'échouer sur un banc de sable et les vagues le renversèrent sur le côté*». <sup>16</sup> Le vaisseau éclata peu après, «*en jonchant toute l'anse de ses épaves. Sur le sable de la grève gisaient 114 cadavres*». <sup>17</sup> Parmi eux repose le 3<sup>e</sup> seigneur de Varennes qui laisse dans le deuil et l'impécuniosité Louise-Charlotte Sarrazin et ses enfants, dont l'un au berceau. S'y trouvent aussi deux des enfants de Pierre de La Vérendrye: Louis-Joseph, l'un des découvreurs des Rocheuses; et Marie-Catherine, alors enceinte, qui avait jadis fermé les yeux au Grand Explorateur, son époux J.-B. Le Ber de Senneville, et leurs fils âgés de 13 et 15 ans. L'avant-dernière des 10 enfants de Madeleine Gaultier de Varennes (Madame Petit de Livilliers), prénommée Louise et alors veuve, y périt également.

Le fief avait dramatiquement perdu son titulaire, mais la seigneuresse y résida pendant au moins une quinzaine d'années, avec quelques membres de sa famille. A peine un an après le début de son veuvage, elle reçut très certainement la visite de Murray. Le général avait posté un camp dans l'île Sainte-Thérèse. Il procédait, comme ailleurs, à la réquisition des armes, au serment d'allégeance et à une monographie succincte des lieux. L'Anglais laissa ainsi une précieuse esquisse de la topographie varennoise.

Un réseau routier déjà bien amorcé rayonne sur ce document. Si, vers 1710, le baron Robineau de Bécancour, grand voyer, ne dessinait que des routes sur papier, Lanouiller de Boisclerc, une génération plus tard, <sup>18</sup> avait au moins accompli les travaux préparatoires pour le tracé d'un chemin du roi de 24 pieds de large sur les côtes de Longueuil, du Tremblay, de Boucherville, de Varennes et de Saint-Michel. La carte de Murray <sup>19</sup> montre que la Grande-Côte (Côte d'en-haut) est peu-

15. C'était l'époque où les croyances superstitieuses prévalaient largement.

16. Mennie-de Varennes, p. 116.

17. Mennie-de Varennes, p. 116.

18. Archives du Canada, correspondance générale 60, 1733, folio 378. Document Desrochers.

plée d'une façon continue. L'artère se confond assez bien avec le graphique de la vieille route, du côté du fleuve. Puis elle s'allonge approximativement sur l'emplacement actuel de la rue Sainte-Anne pour se diviser en bas du village. Une branche se moule au rivage, sur la terrasse inférieure, et s'y trouvait encore vers 1880, bordée de quelques habitations; cette section remonte ensuite vers l'autre partie, passant devant la maison Gulf. La seconde ramification s'agrippe à l'escarpement de la terrasse moyenne, comme l'actuel chemin de la Petite-Côte (Côte d'en-bas).

Les premiers rangs sillonnent déjà Varennes depuis quelques années. Le fil tenu d'une voie suit les méandres de la Saint-Charles pour s'arrêter, fort probablement, à l'orée de ce qui devait être un bocage: c'est l'actuel rang du Petit-Bois, ouvert depuis environ 1700. Un autre trait de crayon, sur cette carte de Murray, traverse la coulée Notre-Dame pour atteindre la Petite-Prairie, chemin également formé au début du 18<sup>e</sup> siècle; son nom viendrait semblablement d'une éclaircie naturelle. Cette même voie se prolonge jusqu'à la Baronnie dont le nom est mentionné sur le parchemin; cette voie rurale existait depuis une vingtaine d'années et tenait fort probablement son appellatif de l'espièglerie des Varennois taquinant l'un de leurs collègues.

Ce filet routier indique déjà qu'à Varennes, comme dans les fiefs circonvoisins, la vie s'intensifie au fil des générations. Mais en même temps se multiplient les héritiers et se morcelle le domaine... Varennes sera balkanisé davantage encore avant de connaître une dernière intégration sous le seigneur Lussier. Outre la 3<sup>e</sup> seigneuresse Gaultier de Varennes et quelques autres hoirs, Mathurin Bouvet, Jean-Baptiste Bouat et Joseph Boucher de la Broquerie étaient propriétaires de tranches du domaine par voie d'alliance et d'héritage:

— Mathurin Bouvet (Bovet), notaire royal, avait donné son nom à Marie-Josephte Soumande, fille d'Elizabeth-Charlotte

Gaultier de Varennes et de François-Marie Soumande. Marie-Josephite était donc l'une des petites-filles de Jacques-René. A peine mariée à Louis Benoit, à Varennes, elle entra aussitôt dans un veuvage lorsque son époux se noya près des îles, l'année même de leur union. Son second mari, Mathurin Bouvet, pratiqua sa profession dans notre municipalité de 1769 à 1783, puis à Montréal et à Détroit où il décéda. Marie-Josephite vécut ensuite à Laprairie, chez son frère.<sup>20</sup>

— *Jean-Baptiste Bouat* était également le petit-fils de Jacques-René. Lorsque la 7<sup>e</sup> enfant de ce seigneur, Marie-Anne-Jeanne, s'unit, en 1742, à François-Marie Bouat, le gratin de la société se rendit à la passation de leur contrat: outre Jacques-René Gaultier de Varennes accompagné de son épouse et de son fils Jean-Hippolyte, et Thimothée Sylvain en compagnie de Marie-Renée et de quelques autres, s'y trouvaient le gouverneur-général de la Nouvelle-France, Charles de Beauharnois; le gouverneur de Montréal, Michel Bégon; et le major de Montréal, Louis-Hippolyte Le Ber de Senneville. Leur mariage engendra 5 enfants dont Jean-Baptiste, le benjamin, qui fut le continuateur du nom;<sup>21</sup>

— *Joseph Boucher de la Broquerie* résidait à Boucherville. Il avait épousé Marie-Clémence Gamelin-Maugras, fille de Clémence du Frost de la Jemmeraye et de Pierre Gamelin-Maugras; l'on sait que Clémence du Frost était la fille de Marie-Renée Gaultier de Varennes. L'un des fils de Mère d'Youville, Charles-Madeleine Dufrost, curé de la Pointe-Lévy, avait cédé à Joseph Boucher, en août 1773, sa part dans le domaine de Varennes, sauf quelques îles et une partie de la Grande Ile.<sup>22</sup>

Or, la veuve de Varennes fut sans doute dans l'impossibilité de pourvoir aux *redevances accoutumées* ou autres obligations. A la requête de Bouat et de Boucher de la Broquerie, la totalité de son patrimoine personnel, soit 2/6 du fief, fut

20. Mennie-de Varennes, p. 127.

21. Ibidem, p. 119 et 120.

22. *Inventaire des concessions...*, P.-G. Roy, v. 2, p. 226 et 229.

saisie. Un shérif montréalais l'adjugea à Christophe Sanguinet, en novembre 1776, pour la somme de 30,000 livres.<sup>23</sup>

La dernière seigneuresse de la maison des de Varennes quittait le sol ancestral. De ses 8 enfants, 5 avaient disparu tout jeunes. La benjamine, Marie-Charlotte, baptisée chez-nous peu après la Cession, était entrée dans les classes des Ursulines, puis dans leur communauté à l'âge de 17 ans. Mgr. Briand paya sa dot presque en entier.<sup>24</sup> Les deux fils de la seigneuresse perpétuaient la descendance. Nés à une année d'intervalle, soit en 1755 et '56, Joseph-Etienne-Hippolyte et Louis-Joseph s'étaient établis à l'Ancienne-Lorette, près de Québec. Leur mère les rejoignit. Elle devait expirer à l'Hôpital Général, en juillet 1793.

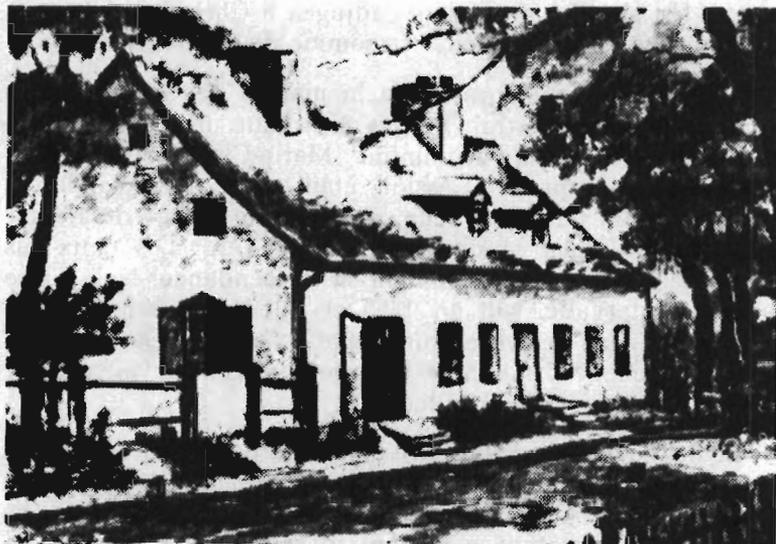
Le fief changeait de titulaire mais n'en perpétuait pas moins l'appellatif de cette famille qui donna tant de défenseurs au pays. Qui était le nouveau seigneur de Varennes, Christophe Sanguinet? Important négociant montréalais, il était de la 3<sup>e</sup> génération des Sanguinet<sup>25</sup> en terre canadienne. Joseph, l'ancêtre, avait été chirurgien-major.<sup>26</sup> Son fils Simon, notaire royal, épousait à Varennes en janvier 1729, Angeline Lefebvre.<sup>27</sup> C'est sans doute en ces années que fut érigée l'imposante maison des Sanguinet bordant la rue Sainte-Anne, sur l'escarpement du ruisseau Notre-Dame. Elle fut démolie peu avant 1940, ayant été, depuis quelques années, transformée en 3 logements. Cette superbe demeure vit naître les 4 enfants du notaire. L'aîné, Simon, fut marchand à Montréal mais il exerça également le notariat. Pendant l'invasion américaine de 1775-76, il reçut plusieurs missions de confiance et laissa un récit fort circonstancié des événements.<sup>28</sup> Le second, Christophe, baptisé en 1736, devint aussi négociant montréalais. Il s'unissait à Catherine Baby dit Cheneville en février 1763.<sup>30</sup> Cette distinguée famille Sanguinet aurait été déposée d'une grande partie de ses biens par Sir James Craig,

23. Mennie-de Varennes, p. 117.

24. Ibidem, p. 133.

25. Orthographié parfois Sanguinet.

26. Tanguay, v. 7, p. 118.



La résidence des Sanguinet, construite vers 1673, servit plus tard d'école et, finalement, de maison à loyers multiples. Elle fut démolie vers 1930.

militaire de mérite mais, il semble, gouverneur sans envergure.<sup>31</sup>

Le seigneur avait donc toute connaissance du domaine qu'il achetait en 1776: il y avait vécu sa jeunesse. Et le 15 juillet de l'année suivante, il témoigna foi et hommage pour les 4/6 de la seigneurie de Varennes, soit 40 arpents de front sur 2 lieues de profondeur.<sup>32</sup> Mais d'autres mutations étaient en cours: deux jours plus tard, Gaspard Massue achetait de Jean-Baptiste Bouat des terres de la commune, de la contenance de 19 arpents en superficie et d'autres, dans les parages de la Saint-Charles;<sup>33</sup> puis, en septembre suivant, il obtenait celles de Mathurin Bouvet.<sup>34</sup> D'autre part, Christophe Sanguinet ajoutait à son actif la majeure partie de la propriété

27. Fille de Louis Lefebvre, sieur Duchouquet et de Angeline Perthuis.

28. Document manuscrit Desrochers.

29. *Cahiers des Dix*, v. 19, p. 243.

30. Fille de Joseph Baby, garde-magasin au fort Niagara, et de Angélique Robbert.

de Joseph Boucher de la Broquerie, soit 16 arpents de front par une lieue de profondeur.<sup>35</sup> Il semble que, à part quelques pièces appartenant à divers héritiers,<sup>36</sup> les co-seigneurs Sanguinet et Massue auraient possédé respectivement environ les  $\frac{2}{3}$  et le  $\frac{1}{3}$  de la seigneurie de Varennes.<sup>37</sup>

Si Christophe Sanguinet était marchand, tel était Gaspard Massue. Son père, Nicolas, arriva en Nouvelle-France, une quarantaine d'années avant la Conquête et devint Varennois en 1748, quoiqu'il devait être sépulturé à Belœil en 1784. Il avait été marchand de grains. Gaspard fut baptisé à Varennes en janvier 1750 et s'unissait, à Boucherville en août 1772, à Marie-Joseph Huet du Lude. Il vécut toute son existence dans notre municipalité où il fut inhumé en juin 1792.<sup>38</sup>

Mais, au cours de ce laps d'une génération pendant lequel la seigneurie de Varennes subit un remaniement de propriétaires, comment avait vogué la galère de l'histoire nationale? Se succédèrent, en figure de proue Murray et Carleton. Le premier, à qui les Canadiens étaient sympathiques,<sup>39</sup> avait appliqué avec libéralisme la Proclamation Royale de 1763 qui renfermait une politique d'assimilation. Surtout, songeait-il à utiliser les conquis «comme garantie de la bonne conduite»<sup>40</sup> des belliqueuses 13 colonies du sud. Carleton (Lord Dorchester) le remplaça en 1768 et voulut s'allier la population en proposant l'Acte de Québec de 1774: il comportait peu de changement mais renversait le principe du gouvernement responsable. Les «13» en furent exacerbées! La révolution éclata peu après et les troupes marchèrent sur la province de Québec au printemps de 1775, pour en faire la 14<sup>e</sup> étoile à leur futur drapeau. Les *Bastonnais* s'emparèrent de Chambly le 17 octobre et, 9 jours plus tard, ils infligeaient une défaite à Carleton, à Longueuil. Il y eut certes vive alarme dans nos seigneuries! Les capitaines de milice réussirent à maintenir l'ordre. Les états du sud furent repous-

31. Parce qu'il aimait le faste, la cour de Saint-James l'avait surnommé *the little king Craig*.

32. *Inventaire des concessions...*, Roy, v. 2, p. 227.

33. 34. *Varennes, notes pour servir à l'histoire de cette seigneurie*, Francis-J. Audet, éd. des Dix. Montréal 1943, p. 21.

sés par les soldats britanniques;<sup>41</sup> mais ils déclaraient, en 1776, une indépendance qui fut reconnue officiellement en 1783.

118

Plus tard, à la demande des marchands anglais en minorité au Québec, George III scinda le pays par l'Acte constitutionnel de 1791, créant le Bas et le Haut-Canada. Puis il forma un pseudo-parlementarisme<sup>42</sup> et divisa le territoire en collèges électoraux. C'est ainsi que des cloisons imaginaires découpèrent des travées de pays dénommées à la saxonne: comtés de Warwick, Buckinghamshire, Hampshire, Effingham, Leinstor, Huntingdon, etc. Nos seigneuries furent enclavées dans celui de Surrey, nom d'un comté d'Angleterre. Ses limites, dans les minutes du Conseil exécutif, se lisent ainsi: «*toute cette partie de la province de la côte du fleuve Saint-Laurent entre ce fleuve et la rivière Sorel dite Richelieu ou Chambly, et entre la ligne sud-est courant de l'angle occidental de l'étendue de la terre appelée la seigneurie de Saint-Ours, et une ligne parallèle à icelle courant de l'angle occidental d'une étendue de terre communément appelée la seigneurie de Varennes*».<sup>43</sup> Puis, à cause de la forte augmentation démographique, de nouvelles limites formèrent 40 comtés en 1829. Le nôtre reçut le nom de Verchères.

Mais revenons en 1792, année du décès du co-seigneur Gaspard Massue. Suite à la disparition de ce propriétaire, Paul Lussier entre sur la scène varennoise. M. Massue avait pourtant vu grandir une nombreuse famille. Son fils aîné, Etienne-Gaspard, ne devait conserver que des terres achetées en 1802 de Jean-Baptiste Novelet-Bouat et, comme les monarques de la vieille Europe, il écopait du titre paternel de co-seigneur. Aignan-Aimé, son frère, fut marchand à Varennes, propriétaire terrien de Saint-Aimé et, à la fin de sa vie, il épousait la dernière seigneuresse de Martigny. Madame veuve Gaspard Massue devait lui céder, en 1808, un terrain qu'elle

35. *Inventaire des concessions...*, Roy, v. 2, p. 229.

36. Entre autres, en 1781, il y eut acte de foi et hommage de Marie-Louise Dufrost de la Gemmeraye, veuve d'Ignace Gamelin, pour un petit morceau de terre dans Varennes et les  $\frac{2}{3}$  de la Grande Ile. En février 1789, Joseph Pascal Dubuc, de Longueuil, rendait foi et hommage pour l'Ile du Fort située dans la seigneurie de Varennes; elle appartenait à Jacques Lemaire en 1781.

avait conservé. Louis-Joseph, de son côté, fut négociant à Québec et conseiller législatif en juin 1843.<sup>44</sup>

La succession avait été soumise à un curateur anglophone, Matthew Lymburner. C'est de cet agent que Paul Lussier acquit le domaine, en février 1796, soit la valeur de 11 arpents de front sur 1 lieue et demie de profondeur. Mais ce grand propriétaire terrien à qui appartenaient une partie de ce qui devait devenir Saint-Julie, plus des terres dans Belœil, devait procéder à la réunification presque intégrale de la seigneurie varennoise. En juillet 1803, il achetait les vastes terrains de Christophe Sanguinet et de son fils Ambroise. Ce rôle d'unificateur fut de nouveau mis en évidence lorsqu'il s'opposa, en 1830, avec un grand nombre de propriétaires du Grand-Côteau, au rattachement de Varennes à Belœil.

Paul était fils unique et perdit ses parents alors qu'il était très jeune. Il eut une famille nombreuse, dont Félix, qui lui succéda. Ce dernier fut un ardent patriote, lors de la rébellion de 1837-38.

Le troisième seigneur Lussier se prénomma Hector. Albert et Paul, ses frères, furent l'un agronome et député, l'autre avocat. La dernière seigneuresse Lussier, épouse d'Aimé, demeure toujours parmi nous.

*CAPS DE LA TRINITÉ ET SAINT-MICHEL*: l'emblème cruciforme d'Albion flottait sur le *British North America* depuis 6 mois lorsque, en janvier 1761, Amable de Martigny épouse Madeleine Mongeau.<sup>45</sup>

L'unique fils de Jacques (3<sup>e</sup> seigneur) devait jouer le rôle de conquérant et, par la suite, à son tour, d'unificateur. Un négociant montréalais du nom de Charles Héry avait intenté une action contre le fief de la Trinité, devant les capitaines de milices réunis à Montréal et qui administraient alors la justice. Après *saisie réelle, criées, affiches et entières procé-*

37. *Inventaire des concessions...*, v. 2, p. 230.

38. Audet, p. 21.

39. «*La race la plus brave au monde*», disait-il.

40. Lettre de Murray à Amherst, novembre 1759, citée dans Lacour-Gayet, p. 218.

dures<sup>47</sup>, la seigneurie fut offerte aux enchères. Elle fut adjugée au Sieur Amable Lemoine Richemont de Martigny, dernier enchérisseur, pour la somme de 7,100 livres. Ainsi, en avril 1763, l'année même de la Proclamation royale, le 4<sup>e</sup> seigneur de la Trinité renouait la chaîne de la dynastie.

Dans les années subséquentes, Amable accorda quelques concessions. Mais il eut la tristesse de perdre son épouse avant même que des bambins ne viennent égayer sa gentil-hommière.

*C'est dans le mois de mai que les filles sont belles*, dit la chanson! Au printemps de 1766, le seigneur convolait avec l'une des petites-filles de Michel Messier, Marie-Archange (fille de François). La maisonnée s'aditionna bientôt de Jacques et de Julie, leurs enfants.<sup>48</sup>

Et puis, les méandres de l'histoire tissaient leur fond de toile: Carleton suggéra l'Acte de Québec de 1774, les New-Englanders envahirent la Province de Québec, le Cabinet londonien adopta l'Acte constitutionnel de 1791. C'est ainsi que les actes notariés subséquents du seigneur de Martigny portent l'expression *dans la province du Bas-Canada*.

L'union de l'arrière-petit-fils du premier seigneur de la Trinité et de la petite-fille de Michel Messier en avait présagé une autre: déjà propriétaire d'une fraction du fief voisin (sans doute par l'héritage de son épouse), le 4<sup>e</sup> seigneur devait unifier presque entièrement, une trentaine d'années plus tard, ce qui avait d'abord été une entité, soit les fiefs des Caps de la Trinité et de Saint-Michel. Dans la matinée du 12 juin 1797, Amable se rendait chez le notaire Gauthier de Boucherville, en compagnie d'Augustin Messier de Saint-François (petit-fils de Michel et fils de Joseph). Ce dernier lui vendait, pour la somme de 300 livres, sa tranche du domaine avec les *droits féodaux, utiles et honorifiques*<sup>49</sup>. Dès janvier de l'année suivante, Christophe Messier (également fils

41. Les Canadiens n'étaient ni pro-Anglais, ni pro-Bastonnais. Ils étaient tout simplement... pro-eux-mêmes! «La masse du peuple resta neutre»: Farley-Lamarche, p. 227. Ce qui déçut les administrateurs britanniques.

42. Chaque province est bi-camérale: Conseil législatif nommé par la Couronne (à majorité britannique) et Assemblée élue (à majorité canadienne). Mais le

de Joseph) céda à son tour sa part pour 50 livres<sup>50</sup>. Amable achetait aussi les terres de Jean Martin, Augustin Messier et Madeleine Gaudefrois. Ceux-ci avaient acquis leurs terres en 1749, lorsque les Messier avaient cédé leur titre seigneurial; ils étaient de la famille Messier<sup>51</sup>.

Pendant ce temps, Jacques grandissait... en beauté peut-être, sûrement en sagesse, comme en témoignent les documents. Il s'était marié à Varennes, peu avant que le fief paternel ne soit géographiquement situé dans le Bas-Canada, soit en 1790. Félicité-Élisabeth Bailly de Messein (sœur de Mgr François Bailly de Messein, évêque coadjuteur de Québec) son épouse, lui donna huit enfants dont 4 décédèrent en bas âge.

Quand Amable mourut-il? Quand son fils prit-il les rennes de la gestion? Tout ce que l'on sait, c'est qu'Amable avait dressé un testament en mars 1803<sup>52</sup> et que Jacques, son fils, apparaît comme le 5<sup>e</sup> seigneur en octobre 1809. Il poursuit alors partiellement l'intégration amorcée par son père: il achète les droits féodaux des frères Charles et Joseph Langlois, du Cap Saint-Michel.<sup>53</sup>

Jacques Le Moyne de Martigny figure au nombre des capitaines de milice, en 1812. Offusqués des dilemmes survenus pendant les offensives napoléoniennes et toujours en quête d'une 14<sup>e</sup> constellation pour leur fanion, les États-Unis déclarent la guerre à la Grande-Bretagne et envahissent les 2 Canadas. En mai, Louis Généreux Labadie, maître d'école à Varennes, écrit dans son journal: «*jour de jeûne ordonné pour toute la province par proclamation de son excellence le général Prévost (gouverneur) et par Mgr. Octave Plessis à cause de la menace d'une invasion américaine.*»<sup>54</sup> Espérons que les militaires en furent exemptés! Et puis, alors que la masse des Canadiens-français, globalement, s'avère neutre, l'instituteur termine ces lignes par l'exclamation de *Vive le*

Conseil n'est pas responsable devant l'Assemblée qui peut, d'ailleurs, être vetoée par le roi ou le gouverneur.

43. Archives du Canada, Minutes du Conseil exécutif, State Book A, p. 87.

44. Audet, p. 22, 25 et 26.

45. Audet, p. 22. Et informations fournies par Mlle Thérèse Bousquet.

roy George III! On fait donc appel aux milices du pays. La division de la paroisse de Verchères comprend les miliciens de Varennes. Elle est commandée par le colonel Joseph Boucher de La Bruyère Montarville. Il s'y trouve une sous-division arborant le nom de notre comté, Surrey.<sup>55</sup> Le traité de Gand de 1815 devait mettre fin aux hostilités.

Malgré les invasions, les affaires civiles suivaient leur cours. Le seigneur se portait acquéreur, au début de cette même année 1815, de la part échue à sa sœur Julie et à son époux, Ambroise Sanguinet.<sup>56</sup> Ce dernier était fils de Christophe, principal co-seigneur de Varennes avant 1803. Ayant vendu son domaine à Paul Lussier, le seigneur avait conservé cette spacieuse résidence dans laquelle vécut son fils Ambroise et où naquirent, de 1799 à 1806, ses 7 petits-enfants, dont des jumelles. Ambroise avait épousé à Varennes, le 2 octobre 1798, Julie Le Moyne de Martigny. Même s'il fut seigneur de La Salle, il résida dans notre municipalité durant plusieurs années et fut capitaine de milice. Mais Ambroise Sanguinet devait décéder à Saint-Philippe, où s'était également établi son 2<sup>e</sup> fils Charles-Amable en avril 1819. Son épouse le rejoignait à 5 mois près.<sup>57</sup>

Le fils du 5<sup>e</sup> seigneur, également prénommé Jacques, remplaçait son père et se mettait en *devoir de vassal* devant le gouverneur Kempt, le 13 juin 1829. Mais le régime seigneurial, pourtant, donnait des signes d'essoufflement! Peu importe, Jacques demeura digne seigneur jusqu'à la fin. Le mois suivant l'hommage lige, il achetait les droits seigneuriaux d'Augustin Gauthier, du Cap Saint-Michel.<sup>58</sup>

Quand fut enseveli le 5<sup>e</sup> et dernier seigneur de la Trinité? En 1842, le domaine de Martigny devenait Massue. L'un des fils de Gaspard, Aignan-Aimé, avait été baptisé en octobre 1781 et eut une longue existence de 84 années. Il semble que son beau-frère, le docteur Étienne Duchesnois (époux de Marie-Joseph Massue), l'encouragea vers le commerce. Il

46. Tanguay, v. 1, p. 379.

47. Foi et hommage d'Amable de Martigny à Fred Haldimand, 10 février 1781. Document de Martigny.

48. Foi et hommage de Jacques Lemoine de Martigny à Sir James Kempt, 13 juin 1829. Document de Martigny.

accumula une fortune qu'il investit dans des propriétés terriennes, les réunissant sous le nom de Saint-Aimé. Il représenta le comté de Surrey de 1825 à 1827.<sup>59</sup> Il fut donc très au fait des tensions politiques et du péculat du procureur Caldwell, qui avait soustrait de la caisse le double des revenus annuels. Aignan-Aimé Massue frayait certes dans la gentry puisqu'il avait choisi l'appellatif de seigneur de Barlow.<sup>60</sup> Il fit l'impossible pour décourager l'insurrection de 1837-38. Il épousa 2 veuves: d'abord, à l'âge de 30 ans, Céleste Richard, autrefois épouse de François Campeau; puis, à l'âge de 61 ans, Suzanne-Éléonore Perreault, veuve de Jacques Le Moyne de Martigny (6<sup>e</sup> seigneur).

*Ile Sainte-Thérèse*: à la Conquête, Louis-Hector Piot de Langloiserie, interprète, est seigneur de l'île depuis 1742. Mais ses activités le retiennent au-delà des préoccupations terriennes. Il perd son fief en mars 1778. Le patrimoine est saisi et adjugé à John Maxwell. Grand nombre de Britanniques ne se portaient acquéreurs de fiefs que dans un but commercial. Maxwell appartenait à ce groupe. L'année suivante, cet homme d'affaires revendait le domaine insulaire à Louis-Joseph Ainsse.

Ce patronyme semble être une francisation du prénom allemand Heinz (Jean). En mars 1704, une famille de ce nom était déjà implantée à Varennes puisque Marie-Anne Anse (Hanse, Ainsse, Ainsse) épousait Jacques Brunet, fils du pionnier du même nom. Cette famille dont le chef, un Allemand, avait nom Jean Bernard dit Hanse, venait de l'île d'Orléans.

Le nouveau seigneur signe l'acte de foi et hommage en février 1781. Cette famille eut une lignée de seigneurs pré-nommés Joseph au moins jusqu'en 1861.<sup>61</sup> Mais les informations relatives à ces Varennois, à date, sont limitées. Il semblerait que le fils, Joseph (ou bien est-ce le père Louis-Joseph?), aurait été propriétaire d'un terrain près de l'église avant 1783: à cette date, il y eut convention entre M. le curé

49. Vente des droits féodaux par Augustin Messier à Amable de Martigny, 12 juin 1797. Document de Martigny.

50. Vente par Christophe Messier à Amable de Martigny, 20 janvier 1798. Document de Martigny.

Duburon et lui au sujet d'une porte que Joseph Ainsse voulait pratiquer dans le mur de sa clôture.<sup>62</sup> Joseph, qui avait épousé en 1817 Charlotte Vigneau, se porte acquéreur de la maison de pierre érigée par Thimothée Sylvain, et qui appartenait alors à Aignan-Aimé Massue. Devenue veuve, Madame Ainsse énumère, dans l'inventaire de ses biens, les constructions et améliorations effectuées pendant sa communauté de biens avec son défunt mari: «Il existait anciennement sur les deux emplacements ci-dessus des bâtisses qui ont été détruites pendant la dite communauté de biens».<sup>63</sup> La gentilhommière du docteur Sylvain n'existe donc plus.

Des enfants de Joseph Ainsse, deux furent directement liés à la rébellion de 1837-38. Françoise devait terminer ses jours seule, sans être veuve. Elle avait épousé, en 1827, un étudiant en médecine, Eugène-Napoléon Duchesnois, qui devait être admis à la pratique 3 ans plus tard. Et en 1833, sa sœur Zoé s'unissait au Suisse Amury Girod.

Parler des patriotes de 1837-38 sans mentionner les causes de leur soulèvement, c'est pure injustice. Expliquer ces causes complexes en quelques lignes... c'est pure folie! Où se situe la voie mitoyenne entre l'injustice et la folie?

Chose certaine, les franco-Canadiens s'opposèrent, dès la Conquête, comme une masse inerte et absolument imperméable, à toute assimilation. Ils développèrent dès lors, malgré l'adéquat libéralisme de Murray et de Carleton et malgré leur fine diplomatie qui sut s'attacher le clergé,<sup>64</sup> ce que Françoise-Albert Angers appelle leur *instinct de survivance*.<sup>65</sup> Mal à l'aise dans les rouages de la démocratie, ils se méfiaient pourtant du faux constitutionnalisme de l'Acte de 1791. Et «la démocratie comme telle était l'idéologie du vainqueur et du dominateur, donc, a priori, suspecte.»<sup>66</sup> Cette assemblée élue, qui n'avait en réalité aucun pouvoir, leur apparut comme une machine à lever des impôts. Leur inquiétude s'aggrava avec l'immigration des Loyalistes. Suite à la formation des

51. *Historique du manoir seigneurial de Saint-Michel*, Sheldon Michael, par Hoescht du Canada, p. 11.

52. Foi et hommage de Jacques Lemoine de Martigny à Sir James Kempt, 13 juin 1829. Document de Martigny.

53. Vente de droits seigneuriaux, 18 octobre 1809. Document de Martigny.

États-Unis, 7,000 sujets<sup>67</sup> fidèles à George III traversèrent au Canada. Le Family Compact,<sup>68</sup> par le truchement d'une corporation à cet effet, la British American Land Company, leur allouait les meilleures terres des Cantons de l'est, dites *Eastern Townships*, ce qui n'était pas pour amadouer les Canadiens à l'étroit sur les leurs. Et ce ressentiment de longue haleine mijotait dans une atmosphère déjà tendue par une crise économique due en partie à l'action restrictive des Canadiens eux-mêmes: craignant l'assimilation par suite de l'accroissement de la force britannique, ils retardèrent le développement du Bas-Canada. Finalement, des disputes financières s'amoncelant depuis 1819 avaient chargé l'horizon. La session parlementaire de 1834 s'annonça particulièrement ténébreuse. Elzéar Bédard, du parti de Papineau, présenta une liste des griefs des Canadiens, connue sous le nom des 92 résolutions. Ce mémoire réclamait le contrôle du budget par l'Assemblée; l'élection, et non la nomination, des membres du Conseil législatif; et, surtout, la responsabilité ministérielle du gouvernement; la dernière annonçait la décision de l'Assemblée de s'abstenir de voter le budget aussi longtemps que ces réformes ne seraient pas adoptées. Londres tenta, avec lenteur toutefois, un sérieux effort de compromis. Mais les Britanniques du pays s'y opposèrent par crainte d'une république canadienne-française. Du cabinet de Saint-James parvinrent, en mars 1837, les 10 résolutions de Lord Russell,<sup>69</sup> qui répondaient aux 92. Il s'y trouvait des concessions et des refus, mais la 8<sup>e</sup> résolution fit crever l'orage: elle proposait au gouverneur, advenant la poursuite de la grève de l'Assemblée, de puiser dans le Trésor public sans autorisation.

C'est à ce moment que les assemblées populaires prennent de plus en plus d'importance. Elles ont lieu de mai à octobre. Chaque comité du district de Montréal tient la sienne à diverses dates. Le comté de Richelieu pose les jalons à Saint-Ours, le 7 mai. Et la semaine suivante, alors que Montréal se

54. Journal de Louis Labadie, conservé au Séminaire de Québec. Cet instituteur enseigna à Varennes de 1805 à 1813.

55. Audet, p. 34.

56. Foi et hommage devant Kempt, 13 juin 1829. Document de Martigny.

57. Tanguay, v. 7, p. 118; et document manuscrit Desrochers.

réunit à Saint-Laurent, le comté de Verchères en fait autant à Saint-Marc. On y discute du sens des résolutions Russel, de la politique de Papineau qui, déjà plus modéré, prône un boycottage économique, etc.

Les rassemblements publics sont alors interdits, Mgr. Lartigue seconde cette loi.<sup>70</sup> Mais les patriotes n'en ont cure. Dès que cette proclamation est affichée à la porte de l'église de Varennes, en juin, le docteur Eugène-Napoléon Duchesnois l'arrache et la réduit en pièces. Il est arrêté, mais son procès retarde: le gouverneur a d'autres chats à fouetter. Profondément engagé, le jeune médecin introduit Armury Girod, son beau-frère, dans le parti. Eugène-Napoléon était né à Varennes, en février 1808, du mariage d'Étienne Duchesnois,<sup>71</sup> également médecin, et de Marie-Joseph Massue. En 1827, il épousait Françoise, l'une des filles de Joseph Ainsse. Et sa belle-sœur Zoé, devenait Dame Armury Girod en 1833.<sup>72</sup> Le Suisse Girod aurait été originaire du canton d'Appenzell<sup>73</sup> et serait venu au Canada vers 1828.<sup>74</sup> Il avait d'abord mis sur pied une ferme modèle près de Québec, sous la direction de Joseph-François Perreault, qui devait plus tard expérimenter dans le domaine agricole à Varennes. Girod vécut ensuite à proximité de Saint-Charles, puis dans l'île Sainte-Thérèse. Il publia, en 1835, un petit volume titré *Notes diverses sur le Canada*, traitant de sujets politiques et agricoles. L'auteur attaquait entre autre la lenteur des travaux publics: «Ce serait une vraie punition pour un membre de la haute société de voyager sur les routes; s'il en revient vivant, il doit avoir une constitution solide et des bons os vraiment.» Il semble d'Armury Girod posait et humaniste mais désirait sincèrement améliorer la vie de ses semblables. Le métier de vivre est ardu... La fin de son histoire nous oblige à nous demander si son sens pratique fut à la hauteur de son ambition.

Les assemblées se poursuivent donc! Celle de Saint-Charles, dite *Assemblée de la Confédération des Six-Comtés*, tenue les

58. Vente de droits seigneuriaux par Augustin Gauthier à Jacques Lemoyne de Martigny, 23 juillet 1829. Document de Martigny.

59. Article de La Minerve, rédigé à l'occasion du décès de Aignan-Aimé Massue, le 2 février 1866.

60. Audet, p. 25.

23 et 24 octobre, groupe 5,000 personnes. S'y trouvent 12 membres de la chambre d'Assemblée et un conseiller législatif. Parmi les orateurs figurent, entre autres, Louis-Joseph Papineau, Wolfred Nelson et, mentionné pour la première fois, Armury Girod. L'agriculteur n'a pas que le verbe haut, mais aussi la plume volubile: il rédige quotidiennement son journal.

Le 15 novembre, ses écrits journaliers relatent le petit conseil de guerre tenu inopinément dans notre municipalité. Girod se trouve à l'hôtel Girard,<sup>76</sup> où il attend le bateau-vapeur Le Varennes afin de porter du grain au marché. Voilà que l'élégant Boucher-Belleville entre en trombe et l'invite fortement à le suivre à l'extérieur. Girod y trouve le docteur O'Callaghan<sup>77</sup> et Louis-Joseph Papineau. Ils viennent informer le patriote que 26 mandats d'arrestation sont décernés dans le district de Montréal, dont l'un contre lui, et le prient d'aller chercher refuge avec eux à la rivière Chambly (Richelieu). Armury Girod refuse et leur avoue qu'il a l'intention de gagner le nord afin de tenter de trouver des armes. Il leur propose de poursuivre la discussion chez le docteur Duchesnois lorsque ce dernier fait irruption. Ce caucus de patriotes n'est pas des plus animés: *«il (Duchesnois) avait été malade; Boucher avait grand faim, O'Callaghan était accablé de fatigue, Papineau seul n'articule pas une seule syllabe indiquant de la fatigue morale ou physique.»*<sup>78</sup> Finalement, le docteur Duchesnois amène Louis-Joseph Papineau chez-lui et Girod traverse dans l'île. Zoé lui aide à préparer ses effets de voyage. La première émotion passée, elle lui aurait dit: *«Va où ton devoir t'appelle, ne pense pas à moi. J'aimerais mieux te voir mort sur le champ de bataille, qu'abandonner la cause de la patrie.»*<sup>79</sup> Girod est à Saint-Charles le lendemain. La bastringue est commencée: le 17 novembre, un constable et son escadron, ramenant deux patriotes prisonniers, tombent dans une embuscade des insurgés sur la route de Chambly, à proximité de Longueuil. Eugène Talham colla-

61. Cadastre de 1861 de Henri Judah. *Inventaire des concessions...*, Roy.

62. Archive de la Fabrique de Varennes, 29 mai 1783.

63. Varennes, berceau d'une sainte, Albertine-Ferland-Anger, Le Richelieu, 9 mai 1960.

bore avec les agresseurs qui délivrent les détenus. Cet instituteur réside alors à Longueuil, mais, vers 1850, il se fera Varennois, occupant même la fonction de maître de poste en 1852. Il épousera Marie-Elizabeth Brunelle l'année suivante et s'établira à Saint-Ours de 1855 à 1862.<sup>80</sup>

Le flegmatique Copper Brown,<sup>81</sup> qui s'était réfugié chez le docteur Duchesnois avec le docteur Gauvin et Rodolphe Desrivières, eut ces mots: «*Puisque le bal est commencé, entrons dans la danse!*»<sup>82</sup> Le groupe part à son tour pour Saint-Charles et y prépare un camp retranché. Les patriotes affluent de toute part, dénombrant bientôt 2,000 combattants. Quant à leur arsenal hétéroclite et même préhistorique, il réunit 113 mousquets, des épées, des pistolets et puis des piques et des fourches, sinon des bâtons.

Avec le docteur Jean-Olivier Chénier, Armury Girod parvient bientôt à la paroisse de Saint-Benoît où il organise des forces,<sup>83</sup> des retranchements et des postes de guets. Zoé lui écrit de l'île, mentionnant que Duchesnois a quitté Varennes et que Pinet et Massue (Aignan-Aimé) s'unissent pour freiner l'insurrection.

L'armée intervient à Saint-Denis le 23, par une tempête de neige et de pluie. Duchesnois prend part au combat qui dure 6 heures. Les armes sont favorables aux rebelles. Mais la chance vire lof sur lof. Les insurgés sont défaits à Saint-Charles deux jours plus tard et les noms de 28 morts sont connus, dont 2 de Verchères: Xavier Pariseau et Gabriel Gosselin.

Mais Louis-Joseph Papineau avait pris la direction des États-Unis.<sup>84</sup> «*J'ai fait de l'opposition constitutionnelle, je n'en ai pas fait d'autre...*», plaidera-t-il après l'amnistie. La police ne laisse pas de harceler les autres chefs. Afin d'éviter la séquestration, après l'assaut de Saint-Charles, sept patriotes partent dans le but de chercher refuge au-delà du 45°

64. «*La religion est parfaitement libre; j'exerce mon ministère sans contrainte; le gouvernement m'aime et m'estime; les Anglais m'honorent*», écrivait Mgr. Briand: Lacour-Gayet, p. 228.

65. Cité dans Recherches Sociographiques, juillet-décembre 1961, v. 2, no. 3-4, Université Laval, p. 313.

parallèle. Duchesnois et Copper Brown, seuls, y parviennent, et par des voies différentes.

Les autres poursuivent cependant l'action. A la recherche d'armements, Armury Girod et le docteur Chénier, dirigeant un escadron de 200 hommes, font un raid sur Oka à la fin de novembre. Girod palabre longuement avec un chef indien dans le but d'obtenir ses 2 canons. Ce à quoi le sachem rétorque: «*Quand la tempête faisait soulever l'eau du lac et que le vent sifflait sur les vagues, nous entendîmes une voix qui disait: «Ton frère le Canadien viendra par-dessus les montagnes et t'enlèvera ta propriété. (...)» Frère, je ne veux pas intervenir dans la dispute entre vous et votre père (le roi). Défendez vos droits et quand j'entendrai le tonnerre de vos armes, je regarderai dans mon esprit si je ne suis pas obligé de vous venir en aide.*»<sup>65</sup> La loi martiale est proclamée et le 14 décembre, l'imposant cordon de 4 régiments remorquant 6 canons défile vers Saint-Eustache. Sir John Colborne, partisan d'une répression écrasante,<sup>66</sup> commande l'armée. La disparité des forces est mortelle et quantité de rebelles s'enfuient.

La science historique n'est pas occulte et nul ne saura jamais le véritable dessein de Girod. Demeuré dix minutes sur le champ de bataille, le Suisse affirme qu'il vaut mieux tenter de ramener les fuyards et disparaît après avoir échangé quelques mots avec Chénier. Ce dernier se barricade dans l'église avec une soixantaine d'hommes armés. Le jeune médecin, de belle prestance et de nature ardente, est le prototype des patriotes. Il lutte avec acharnement jusqu'à ce que les flammes l'obligent à sauter par une fenêtre. Atteint de 2 balles, il décharge encore son arme avant d'expirer. Et Girod? Trois jours plus tard, les conducteurs qui l'avaient amené chez un collègue, à la Pointe-aux-Trembles, le trahissent. Ayant finalement appris que le patriote s'apprêtait à traverser la Rivière-des-Prairies, les Anglais s'y portent et aperçoivent un traîneau et son conducteur prêt à partir, puis

66. Ibidem, p. 311. Partie d'une thèse de Pierre-E. Trudeau, publiée sous le titre de *Some Obstacles to Democracy in Quebec*.

67. «Ces tories, comme leurs ennemis les appelaient avec mépris, ces «Loyalistes», ainsi qu'ils s'étaient baptisés orgueilleusement»: Lacour-Gayet, p. 234.

un homme sortant vivement d'une maison et s'engouffrant sur le banc arrière. Malgré la poudrerie, les poursuivants le rejoignent. Mais Girod a sauté... Ils réussissent à l'encercler dans un champ, acculé à une clôture. Sommé de se rendre, le patriote se brûle la cervelle.<sup>87</sup>

Les villages se rendent sous la férule oppressive de Colborne mais les exilés, exacerbés par les excès du général, fomentent un 2<sup>e</sup> soulèvement. Le Parlement britannique avait suspendu la constitution du Bas-Canada en février 1838 et déléguait la commission Durham pour mener une enquête. Agé de 45 ans, John George Lambton, premier Lord Durham, est d'abord assez bien accueilli par les Canadiens. Il proclame une amnistie le 28 juin 1738, sauf pour certaines personnes. Le docteur Duchesnois revient alors à Varennes. De tous côtés, les patriotes repartent à zéro avec une tactique nouvelle, celle d'une conjuration. Naît en catimini l'association des Frères Chasseurs.<sup>88</sup> L'action est prévue pour le 3 novembre. Des camps sont organisés à divers endroits et les sympathisants varennois et leurs voisins se réunissent à la *montagne de Boucherville* (mont Bruneau), dans le manoir, les moulins et les dépendances du seigneur Bruneau.

Mais cette structure secrète ne se fait pas par télépathie. Joseph-Napoléon-Azarie Archambeault, notaire de Varennes, travaille à cette organisation dans notre municipalité. Né en 1811, ce professionnel s'était uni à Marie-Reine Émery-Coderre. Il est secondé, dans son travail de recrutement, par un cultivateur varennois, Louis Mongeau.

Or, le 3 novembre précisément, Durham, humilié de savoir sa politique désavouée à Londres, se rembarque. Mais le séduisant et orgueilleux Lord avait déjà jeté la trame d'un rapport qui, s'il est cruel à l'égard des Canadiens-français, n'en porte pas moins **une** belle dose de clairvoyance et d'intégrité. Mais cette **journée** devait être marquée par des événements **plus tragiques** encore. La consigne générale est

88. Le clan exécutif autocratique de l'Ontario. Il avait son homologue au Québec sous le nom de la *Clique du Château*. Ces deux groupes prétendaient monopoliser fonctions gouvernementales et gestion des terres.

89. Lord John Russell, secrétaire de l'Intérieur.

qu'en ce jour, les insurgés se rendant à leur camp opèrent, chemin faisant, le désarmement des loyalistes. Une opposition surgit à la Rivière-à-la-Tortue, dans Saint-Constant. Se présente chez un nommé Vitty un parti de patriotes parmi lesquels se trouvent Christophe-Ambroise et Charles-Amable Sanguinet. Le premier a 39 ans et cultive un domaine à Saint-Constant; le second, 38 ans, occupe la même profession à Saint-Philippe. Les frères, fils d'Ambroise Sanguinet et de Julie Le Moyne de Martigny, ont grandi dans cette vaste habitation en pierres des champs qui fut la résidence du seigneur Christophe Sanguinet, leur grand-père. Le dit Vitty, donc, chez qui se sont groupés quelques loyalistes, refuse d'ouvrir. On le menace d'enfoncer, Vitty tire un coup de feu auquel les patriotes répliquent par une salve sur l'ordre de leur capitaine Joseph-Marie Robert. Le propriétaire est grièvement blessé et Aaron Walker, son collègue, est tué instantanément.

En somme, cette 2<sup>e</sup> tentative échoua. Il y eut plusieurs actes de courage, mais aussi mutinerie, poltronnerie, **abandon** des chefs. Le tout se solda par 816 emprisonnements et 108 accusations. Le verdict des juges fit la navette d'une extrême à l'autre: 9 accusés furent acquittés et 99, condamnés à mort.<sup>89</sup> Alexis-Arthur Delphos fut l'un des privilégiés: accusé de trahison, il fut libéré. Cet homme d'affaires de Saint-Hyacinthe, né vers 1811, était fils du Varennois Laurent, dont la famille s'était établie chez-nous depuis au moins deux générations, puisque l'on trouve un acte de concession de la dernière seigneuresse de Varennes à Ferdinand Delfosse, dit Ladouceur, en date de novembre 1769 (greffe Bouvet). Il se trouvait, de plus, le beau-frère du seigneur de Saint-Hugues, Hugues Lemoyne de Martigny.<sup>90</sup> Un autre fils d'un Varennois subit un sort relativement identique: l'huissier François-Maurice Lepailleur, fils du notaire François-Georges Le Pailleur, était né dans notre municipalité en 1806. Déporté en Australie, il

70. Il n'est jamais permis, disait-il, «de se révolter contre l'autorité légitime sous laquelle on a le bonheur de vivre.» Farley-Lamarque, p. 309.

71. Dont le père, également prénommé Étienne, venait de Toulouse au Languedoc et avait épousé, à Sorel, Catherine-Françoise Leroux. Il était marchand.

72. Elle devait être sépulturée en 1842.

était gracié après 5 ans d'exil.<sup>91</sup> François Ayet dit Malo, aubergiste de la Pointe-aux-Trembles, avait été membre du comité permanent des patriotes, à Montréal. Il évita des mandats d'arrestation en s'expulsant aux États-Unis par deux fois. En mars 1843, on le retrouve menuisier à Boucherville.<sup>92</sup> Le notaire J.-N.-A. Archambault fut embastillé en novembre 1838, libéré en avril '39. Il devait pratiquer sa profession pendant encore un demi-siècle,<sup>93</sup> cumulant la fonction de premier secrétaire-trésorier de notre municipalité et de maître de poste de 1861 à '69.<sup>94</sup> Et M. le curé Primeaux plaida en faveur de son aide, Louis Mongeau. Il semble que l'ordre reçu par ce dernier d'Edouard-Elisée Malhiot, organisateur du camp, portait une certaine menace.<sup>95</sup> Suite à l'affaire de la Rivière-à-la-Tortue, plusieurs membres du détachement furent écroués. Les frères Sanguinet s'étaient réfugiés dans la résidence varennoise, où les découvrirent les policiers.<sup>96</sup> De ce groupe, 12 eurent à répondre en cour martiale du meurtre de Walker. Joseph Robert fut pendu le 18 janvier 1839, en même temps qu'Ambroise Sanguinet; Charles fut exécuté le 15 février.<sup>97</sup> Mais le nom des Sanguinet survit dans la toponymie montréalaise.

Et le docteur Duchesnois? Face aux insuccès de novembre, il se vit contraint de reprendre la route de l'exil. En août 1839, le consul général de France à New-York lui obtenait un poste de chirurgien à bord de la frégate Le Météor. Il fit ainsi un séjour de quelques mois en Europe, mais dès 1840, il était établi à Buenos-Ayres, capitale de l'Argentine. Le médecin avait dû laisser sa famille à Varennes. Françoise Ainsse, sa femme, y décédait en 1850, âgée de 42 ans. Ils avaient eu 2 enfants: un fils, Napoléon, 3<sup>e</sup> docteur Duchesnois de notre municipalité, qui en fut maire de 1882 à 1886 et devait épouser Cornélie Lemoyne (nièce du dernier seigneur Lemoine); et une fille, décédée peu après sa mère. Mais Eugène-Napoléon Duchesnois avait fondé une nouvelle famille en Amé-

73. 75. *Une vieille maison pleine de souvenir*, article par Yolande Rivard, paru dans *Le Petit Journal*, semaine du 15 mai 1966.

74. Audet, p. 27.

75. *Une vieille maison...*, Yolande Rivard.

rique du sud. Il eut ainsi un fils qui fut longtemps régent de la Banque du Brésil, sise à Buenos-Ayres.<sup>98</sup>

Des sursauts violents et également improductifs dans le Haut-Canada avaient fait écho à cette impuissante tentative du Bas-Canada. Londres se devait de dresser une nouvelle constitution. Avant d'affirmer, dans son rapport, que les Canadiens-français étaient inférieurs à cause de l'absolutisme de leurs anciens administrateurs et de leur carence d'un système éducationnel, Durham admit que les torts étaient partagés: *«Accoutumés à avoir une haute opinion de leur supériorité (les Anglais) ne se donnent aucun mal pour dissimuler aux autres le mépris où ils tiennent leurs coutumes et la peine qu'ils ont à les tolérer. Les Canadiens français, eux aussi, sont animés d'un orgueil national: un orgueil plein de sensibilité, mais passif, qui les incite moins à s'offenser d'une insulte qu'à se tenir à l'écart de ceux qui aspirent à les dominer...»*<sup>99</sup> De ce rapport, une seule proposition fut conservée: celle de l'union des deux Canadas, afin d'assimiler les Canadiens de souche française. L'Acte d'Union entra en vigueur en février 1841. Il portait le germe de l'actuel régime municipal.

---

## LA MUNICIPALITÉ DE VARENNES

---

*Période d'ajustements statutaires:* même si Frontenac tenta d'organiser un semblant d'échevinage, il n'y eut certes pas de gouvernement représentatif sous le régime français. Les autorités civiles autant que religieuses tendaient fortement à la centralisation.

Les Britanniques connaissaient l'auto-administration depuis le 7<sup>e</sup> siècle, mais les premières années après la Conquête apportèrent peu de changement. Et si l'Acte constitutionnel

76. Possiblement l'Hôtel Bellevue. M. Roch Racicot, propriétaire de cet établissement, possède les copies originales permettant de connaître les propriétaires jusqu'en 1844, alors que Julie Elmina Rodier, veuve de feu J.D.L. de Montigny vendait à Elie Langlois.

77. L'Irlandais Edmund-Bailey O'Callaghan avait alors 40 ans. Il avait pris la



Par Son Excellence le Très-Honorable JAMES, COMTE DELGIN ET KINCARDINE, Chevalier du Très-Ancien et Très-Noble Ordre du Chardon, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine Général et Gouverneur-in-Chef dans et sur les Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick et de Hesse du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, &c. &c. &c.

A TOUS CEUX QUI CES PRESENTES VERRONT.—S. LUT :

# PROCLAMATION.

L. H. LA FONTAINE, ATTENDU que par et en vertu d'un Acte du Parlement de la Grande-Bretagne, fait et passé dans la Session tenue dans le dixième et onzième années d'Anne, Reine de Sa Majesté, (chapitre sept, et intitulé : "Acte pour faire de meilleures dispositions pour l'établissement d'Autorités Municipales dans le Bas-Canada," il a été entre autres choses staté de fait, Qu'à la première Session d'aucunes desdites Municipalités dans le Bas-Canada, qui se tiendra après la présentation d'une pétition par les habitants ayant droit de voter aux élections de Conseils Municipaux dans tout village ou ville non encore incorporé, contenant quarante maisons ou plus, dans un espace de trente arpents ou ares en superficie, au Conseil Municipal dans lequel ledit village ou ville sera sougé, l'ordonnant de lever des limites et bornes audit village ou ville pour le fins du dit Acte, il sera du devoir du Conseil de la Municipalité de ledit village les limites et bornes du village ou de la ville ce requérant, et de les désigner par écrit, et de les faire inscrire au Conseil sur pouvoir, sur réception d'une copie dûment attestée des procédés adoptés par ledit Conseil de la Municipalité du Comté, et après avoir constaté la suffisance de la désignation des limites et bornes y mentionnées, de déclarer par proclamation que telles limites et bornes sont les limites et bornes; et qu'il est établi par le dit Acte que sera de contenu en ce qui n'a pas ensermé le Conseil d'aucune Municipalité à restreindre les limites d'aucun village ou bourg ou village établi par autorité compétente, ainsi que la chose appartient plus amplement en vertu du dit Acte. Et A VU que le Conseil de la Municipalité du Comté de Vercheres, dans le district de Montréal, a, en vertu et en conformité des dispositions de l'Acte ci-dessus mentionné et en partie recité, fait un rapport de ses procédés par lequel il décrit et déclare les limites qui doivent être assignées au Village de Varennes, dans le dit Comté de Vercheres, dans le dit District de Montréal, à l'effet suivant, à savoir : "Le dit village de Varennes comprendra une étendue de territoire bornée et limitée, comme suit, savoir : au Nord-Ouest par le Fosse St. Laurent au Sud Est, en profondeur par une certaine ligne diagonale traversant les terres de Jean Baptiste Mongeau, Felix Lucier, Paul Lucier, Ecuers, Messire Charles Joseph Primeau, et Anne Masson, Ecuers, au Nord Est, par une portion de terre appartenant au dit Jean Baptiste Mongeau, et au Sud-Ouest par la terre du dit Anne Masson, et Ecuers, partant du Fleuve St. Laurent sur la ligne de division entre la terre de Jean Baptiste Mongeau et de la terre de Varennes; de là longeant la dite ligne Sud cinquante-sept degrés Est Azimuthiques, six arpents; et de là suivant la ligne diagonale susdite, établie pour l'arrière borne du dit village de Varennes, Sud dix degrés Ouest trois arpents, plus ou moins, jusqu'à l'intersection de la rue St. Louis étant à la distance de sept arpents, le long de la dite rue, du Fosse St. Laurent; de là longeant enroue la dite ligne diagonale, Sud huit degrés et demi Est, quatre arpents et trois perches ou plus ou moins, jusqu'à l'intersection du chemin de la Reine, lequel point d'intersection est à trente-cinq arpents, six perches et un bout par le Sud-Ouest suivant le cours et le cours du dit chemin, de la dite ligne Nord Est du dit village de Varennes, traversant directement ledit chemin de la Reine et longeant la terre d'Amédée Masson susdite, Sud trente quatre degrés Ouest quatre arpents et huit perches jusqu'à un angle; de là longeant en partie la terre du dit Anne Masson et en partie le dit St. Louis et d'un chemin qui conduit au Fleuve six arpents huit perches et huit pieds au St. Laurent; de la vers le Nord Est suivant les courbes et détours du dit Fleuve St. Laurent, jusqu'au point de départ; le dit village contenant cent ou cent-cinquante arpents et six perches plus ou moins en superficie, tel que comporte le plan du dit village par Messire Joseph Weidemann, Arpenteur Juré." MONTREUX SACHA, qu'en vertu des pouvoirs à moi conférés par l'Acte susdit, par le Fosse et du consentement du Conseil Exécutif de Sa Majesté pour la Province du Canada, J'ai pu et j'ai pu convenablement publier cette Proclamation et par ces présentes confirmer et établir les limites et bornes susdites pour être et demeurer les limites et bornes du village de Varennes, et ce fait ordonne, constitue, établit et de faire, et par ces présentes, est fait, et forme, et sera, établis et de ce que ledit village de Varennes sera un village pour toutes les fins Municipales, conformément aux dispositions de l'Acte susdit. Et il est de plus ordonné et stipulé, que la confirmation de l'Acte susdit, les copies de la présente proclamation, ainsi que de la copie de la loi susdite, ainsi que de la copie de l'Acte susdit, à la porte de l'Eglise ou du place de l'Acte Public de la Paroisse de St. Roch de la paroisse susdite dans la Paroisse ou ledit village de Varennes et sous un de ces dix-huit lieux publics mentionnés, et sous un autre de ces dix-huit lieux publics, et une autre copie de la loi sera transmise au Juge de Paix qui a le droit de recevoir les copies de la loi pour être par lui renvoyé au Maire du dit village, quand le Conseil de la dite ville ou d'icelle sera tenu, et de la même manière que par ledit Acte.

**DONNE** sous mon Seing et le Serain de mes Armes, à Montréal ce Huitième jour de Juin, dans l'année de Notre Seigneur, mil-huit-cent quarante-huit, et du Règne de Sa Majesté la onzième.

**DELGIN ET KINCARDINE.**

Par Ordre,  
**R. B. SULLIVAN, Secrétaire.**

Printed and Published by Messrs. E. J. & Co. Montreal.

Photo Jean-Pierre Laporte, Varennes.

Les paroisses canoniques furent érigées en corporations municipales par une loi générale en 1845. Et 3 ans plus tard, en vertu d'une loi spéciale, une partie de la municipalité de la Paroisse fut démembrée pour former la Corporation du Village de Varennes. Cet acte paraît ci-dessus.

de 1791, avec son pseudo-parlementarisme, carrelait la province en comtés, aucun organisme administratif local n'y était prévu. En mars 1832, cependant, lorsqu'un décret reconnut le bornage paroissial, l'agglomérat prit le nom de *municipalité*. Mais ce mot ne portait pas le sens d'une entité administrative.

Puis vint Durham, parfait exemplaire de l'aristocratie victorienne avec sa chevelure annelée, sa spiritualité, son irascibilité et son célèbre *Report on the Affairs of North America* de 1839. Document politique remarquable, s'il en fut, à divers points de vue.<sup>100</sup> Entre autre, il préconisait fortement, tel que mentionné, l'organisation d'institutions municipales.

La première ordonnance dans ce but fut promulguée en décembre 1840.<sup>101</sup> La population s'y opposa catégoriquement, tant par méfiance que par crainte de l'épouvantail de la taxation. Ce statut resta lettre morte et fut abrogé par la loi de 1845. Les résidents de chaque paroisse, canton ou municipalité sont alors constitués en corporation dont les pouvoirs doivent être exercés par un Conseil élu. Si les 5 seigneuries varennoises comptaient dans un groupe de 46 lors de leur concession en 1672, la *Corporation de la Paroisse de Varennes* est l'une des 321 municipalités érigées en même temps. Une première proclamation est émise le 8 juin 1845, demandant que les municipalités soient formées à compter du 1<sup>er</sup> juillet suivant.

Mais comme il advient fréquemment lors d'innovations, la nouvelle institution manque de stabilité. Dès 1847, une autre loi l'abroge, laquelle, selon son préambule, juge «*expédient d'abolir les municipalités de paroisses et de townships*»<sup>102</sup> pour leur substituer des municipalités de comtés. Cette législation devait être éphémère.

Dès l'année suivante, cependant, les résidents du village,

---

direction du journal patriote *Vindicator*, publié en anglais à Montréal. La horde déchaînée du Doric Club (Britanniques anti-patriotes) avait saccagé l'établissement. Peu après son passage à Varennes, il s'enfuyait avec Papineau, aux États-Unis. Il finit ses jours à Albany, se consacrant à l'histoire et aux archives. *Les Patriotes de 1837-1838*, Aegidius Fauteux, éd. des Dix, Montréal, 1950, p. 336.

groupant surtout des agriculteurs à leur retraite, demandent par l'intermédiaire du Conseil de comté une incorporation séparée. L'arpenteur juré Joseph Weilbrenner se porte sur les lieux et délimite les frontières à la manière de Gédéon de Catalogne... jetant son filet imaginaire sur maisons et bâtiments! La séparation a lieu officiellement le 8 juin 1848, en vertu de l'Acte pour faire de meilleures dispositions pour l'établissement d'Autorités Municipales dans le Bas-Canada, sous l'autorisation du gouverneur-général, «son Excellence le très honorable James, comte d'Elgin et Kincardine, chevalier du très ancien et très noble ordre du chardon».<sup>103</sup>

L'atmosphère est, en définitive, au remue-ménage juridique! Une agglomération formée dans l'arrière-fief est devenue suffisamment importante pour réclamer son autonomie. Le 6 mai 1851, Varennes s'amenuise par la perte de son Grand-Côteau et de sa Belle-Rivière: Sainte-Julie est érigée en paroisse. Au début du siècle actuel, un autre hameau se développe dans la Baronnie, avec la velléité d'un second dans la Picardie. Heureusement, ils ne furent jamais démembrés de Varennes. M. l'abbé Jean-Baptiste Beauchemin s'était retiré dans le premier. Cet ecclésiastique, né en 1858 de François-Xavier Beauchemin et de Sophie Jodoin, était curé de Saint-Luc en 1900, lorsqu'une surdité progressive l'obligea à délaïsser sa cure en 1906. Il vécut alors à la Baronnie, aidé d'une domestique. Son plaisir était de confectionner des chapelets. Nul doute que plusieurs Varennois en conservent encore dans leur coffre aux souvenirs.<sup>104</sup> Mais ce prêtre exerçait aussi le service divin, disant la messe dans sa maison en présence des familles voisines. D'autre part, ce groupe bénéficiait de la proximité de plusieurs professionnels, hommes de métier et établissements. Il s'y trouvait un magasin général, un bureau de poste, une boulangerie, etc. Et la Picardie disposait d'une fromagerie, d'un moulin à scie et à cardes, d'une boutique de forge.

78. *Journal tenu par feu Armury Girod et traduit de l'Allemand et de l'Italien*, RAPQ, 1922-23, v. 2, p. 408.

79. *Ibidem*, p. 409.

80. *Les Patriotes...*, p. 378; et document manuscrit Desrochers.

Mais ces hameaux étaient déjà intégrés dans la municipalité puisque les véritables fondements du système actuel proviennent de l'Acte des Municipalités et des Chemins du Bas-Canada, adopté en 1855. Débute alors la liste ininterrompue des maires. Au village, de 1855-58: Joseph-Prime Lemoyne de Martigny, frère de Jacques, (6<sup>e</sup> et dernier seigneur de la Trinité de la famille de Martigny); à la Paroisse, de 1856-58: Abraham Richard. Le premier secrétaire-trésorier est le notaire J.-N.-A. Archambault.<sup>105</sup>

Ce statut fut cependant refondu et coiffé du titre d'Acte Municipal du Bas-Canada de 1860. Georges-Étienne Cartier y avait beaucoup travaillé. Cet acte subit des modifications à diverses époques, mais constitue la charte du présent système d'administration municipale.

*Quelques profils varennois:* en 1862, le 4<sup>e</sup> des maires du village recueillait les suffrages: Marc-Amable Girard. Il se trouvait encore au Conseil de ville lorsque le Québec fit partie du noyau des 4 provinces qui formèrent la Confédération, et se désista en 1871. L'importance du motif contre-balança le poids de son départ. Depuis le 20 août de l'année précédente, il se trouvait à Saint-Boniface, au Manitoba, où l'avait convoqué Mgr. Taché. Les chaînons de sa carrière devaient se lier avec une vitesse effarante. Il fut assermenté dès son arrivée, le 18 septembre: le lieutenant-gouverneur Adam George Archibald invitait Marc-Amable Girard et Alfred Boyd à faire partie du premier Conseil exécutif manitobain. Aux élections de décembre, le Varennois fut élu député par acclamation et en janvier 1871, il était nommé ministre des finances de ce premier Cabinet. Cet avocat fondait la Société Saint-Jean-Baptiste dans sa province d'adoption à l'été de cette même année. En décembre, il était fait sénateur. Puis il occupa le poste de premier ministre du Manitoba durant 5 mois, en 1874, lors d'une crise gouvernementale. A cause de l'abolition du double mandat, il devait

81. Thomas Storrow Brown: il était, chose curieuse, fils d'un loyaliste. D'abord quincailler, il fit frapper des sous de commerce à son nom, d'où son sobriquet de Copper Brown. Il fut écrivain talentueux et patriote sincère, mais n'avait rien du génie militaire. Sa tête fut mise à prix. Il s'exila aux États-Unis et reparut en 1844, saluant ses amis et ses ennemis comme s'il revenait de voyage...

82. *Les Patriotes...*, p. 38.